

Séance du Conseil Municipal du vendredi 24 juin 2016

Le Conseil Municipal, convoqué par lettre du jeudi 9 juin 2016, s'est réuni le vendredi 24 juin 2016, sous la présidence de M. ROBO Maire de VANNES.

Présents :

M. David ROBO, M. Lucien JAFFRE, M. François ARS, Mme Latifa BAKHTOUS, Mme Pascale CORRE, Mme Nadine DUCLOUX, Mme Jeanine LE BERRIGAUD, M. Pierre LE BODO (du point 3 à la fin), M. Olivier LE COUVIOUR, Mme Anne LE HENANFF, Mme Odile MONNET, Mme Christine PENHOUËT, M. Gabriel SAUVET, M. Gérard THEPAUT, Mme Antoinette LE QUINTREC, M. Michel GILLET (du point 3 à la fin), M. Patrick MAHE O'CHINAL (du point 4 à la fin), Mme Christiane RIBES, Mme Violaine BAROIN, M. François BELLEGO, M. Jean-Christophe AUGER, Mme Cécile JEHANNO, Mme Annick BODIGUEL (du début au point 22), Mme Hortense LE PAPE, M. Philippe FAYET, Mme Karine SCHMID, Mme Chrystel DELATTRE, Mme Isabelle LETIEMBRE, M. Frank D'ABOVILLE, M. Maxime HUGE, M. Olivier LE BRUN, M. Vincent GICQUEL, M. Guillaume MORIN, M. Fabien LE GUERNEVE, Mme Ana BARBAROT, Mme RAKOTONIRINA (du point 2 à la fin), M. Franck POIRIER, M. Christian LE MOIGNE, M. Simon UZENAT, M. Bertrand IRAGNE, M. Benoit RANC, M. Nicolas LE QUINTREC, M. Roland FAUVIN

Pouvoirs :

Mme Catherine LE TUTOUR à M. Olivier LE BRUN
Mme Caroline ALIX à M. François BELLEGO
M. Patrick MAHE O'CHINAL à M. Lucien JAFFRE (du début au point 3)
M. Michel GILLET à Mme Christine PENHOUËT (du début au point 2)
Mme Annaick BODIGUEL à M. David ROBO (du point 23 à la fin)

Absent(s) :

Mme Micheline RAKOTONIRINA (du début au point 1)
M. Pierre LE BODO (du début au point 2)

Membres en exercice : 45

Secrétaire de séance : Mme Ana BARBAROT

Approbation du procès-verbal de la séance du 20 mai 2016

M. ROBO

Y-a-t-il des remarques par rapport au procès-verbal de la précédente séance ?

Le procès-verbal est adopté.

Point n° : 1

COOPERATION INTERCOMMUNALE

Mise en œuvre du schéma départemental de coopération intercommunale du Morbihan

M. David ROBO présente le rapport suivant

Le projet de périmètre de la future communauté d'agglomération a été notifié par Monsieur le Préfet du Morbihan le 14 avril dernier. Il reprend les orientations du schéma départemental de coopération intercommunale et permet de constituer un large territoire de 35 communes et de plus de 160 000 habitants, facteur de développement économique et démographique. Ce territoire pourra peser régionalement avec une structure territoriale et institutionnelle plus puissante. Il génèrera également une plus forte solidarité au bénéfice de la population.

Il appartient aux communes intéressées de se prononcer sur ce projet, conformément aux dispositions de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République.

C'est pourquoi, dans la continuité de notre délibération du 17 décembre 2015 qui exprimait déjà le souhait de donner un signal fort de la Ville Centre,

Vu l'avis de la Commission :

Finances, Economie, Commerce, Artisanat

Je vous propose :

- de donner un avis favorable à la fusion entre Vannes Agglo, la Communauté de communes de la Presqu'île de Rhuys et Loc'h Communauté,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de cette délibération.

M. LE MOIGNE

Nous avons prévu de faire une intervention demandant d'avoir une quatrième proposition. Entretemps, le président de l'Agglomération a accédé à notre souhait. Au moment du dernier conseil communautaire, nous avons demandé à ce que le nom de la Ville de Vannes soit proposé aussi dans le titre et relié avec Golfe du

Morbihan, c'est une requête qui a été retenue, donc nous nous en réjouissons et vous en remercions.

M. ROBO

Maintenant place au vote pour le choix du nom.

2 Elus n'ont pas pris part au vote

ADOPTE A L'UNANIMITE

Point n° : 2

AFFAIRES GENERALES

INFORMATIQUE

Systemes d'information - Convention d'échange d'hébergement de matériels informatiques au sein des locaux de Vannes Agglo et de la Ville de Vannes

Mme Anne LE HENANFF présente le rapport suivant

Face à l'augmentation continue des risques accidentels ou d'origine malveillante et une dépendance croissante aux systèmes d'information, il est proposé, en partenariat avec Vannes Agglo, l'hébergement réciproque des baies supplémentaires de sauvegarde de données.

Ces dispositions sont entérinées dans la convention d'échange d'hébergement des matériels informatiques, ci-annexée, au sein des locaux de Vannes Agglo et de la ville de Vannes.

Vu l'avis de la Commission :

Culture, Communication, Tourisme, Evénementiel

Je vous propose :

- d'approuver la convention ci-jointe entre la Ville de Vannes et Vannes Agglo,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

M. POIRIER

Vous écrivez que cette convention est justifiée par l'augmentation continue des risques accidentels ou d'origine malveillante encourus par les systèmes d'information. Ces risques sont bien réels effectivement. Pour y faire face, vous proposez un échange d'hébergement entre Vannes Agglo et la Ville de Vannes.

Nous y sommes favorables. Mais nous pensons qu'il est possible d'aller plus loin, de faire mieux.

Récemment, la Bretagne a été choisie pour être une référence nationale, voire européenne, en cybersécurité. Les acteurs se sont regroupés en Bretagne au sein du pôle d'excellence cyber. La commune accueille même sur son territoire un cyber security center, subventionné entre autres par l'Agglomération.

DELIBERATION

Nous proposons donc qu'une coopération s'établisse entre la Ville de Vannes et ce centre de gestion de crise cybernétique présent sur le territoire de la commune pour anticiper, innover, expérimenter en matière de cybersécurité de nos systèmes d'information. Ainsi, la Ville pourrait être pilote auprès de l'Université de Bretagne Sud pour adopter de nouvelles solutions de protection de nos données.

Mme LE HENANFF

Il s'agit là d'un échange de bons procédés entre Vannes Agglo et la Ville de Vannes pour la protection des données. Pour éviter des pertes d'information suite à des actes malveillants ou à des accidents, nous avons choisi de pouvoir les stocker - nous nous en réjouissons - à Vannes Agglo. C'est un dispositif qui peut être appliqué pour n'importe quelle commune. Nous sommes les précurseurs en la matière. Nous pouvons nous-mêmes, à la Ville de Vannes, accueillir les données de Vannes Agglo s'ils le souhaitent, ce n'est pas le cas aujourd'hui, mais nous sommes en discussion et nous sommes ouverts là-dessus.

Concernant votre remarque M. Poirier, c'est déjà le cas. Je travaille beaucoup avec le Pôle d'excellence Cyber de Rennes, avec l'Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieur de Bretagne Sud (ENSIBS) ici et à Saint-Cyr Coëtquidan qui a les compétences en la matière pour la protection des données personnelles, notamment concernant les collectivités territoriales. Je suis en contact et nous travaillons avec eux toutes les semaines.

Un Elu n'a pas pris part au vote

ADOpte A L'UNANIMITE

CONVENTION D'ECHANGE D'HEBERGEMENTS DE MATERIEL INFORMATIQUE AU
SEIN DES LOCAUX DE VANNES AGGLO ET DE LA VILLE DE VANNES

ENTRE :

Vannes agglo, représentée par le Président, M. Pierre LE BODO, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire en date du 24 avril 2014

Ci-après dénommée "Vannes agglo",

D'UNE PART,

ET

La Ville de Vannes, représentée par son Maire M. David ROBO, agissant en vertu d'une délibération en date du 24 juin 2016

Ci-après dénommée "Ville de Vannes",

D'AUTRE PART,

Vu l'article L5215-27 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant des attributions d'une communauté urbaine à une ou plusieurs communes membres, à leurs groupements ou à toute autre collectivité territoriale ou établissement public ;

Vu l'article L5216-7-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant l'application des dispositions de l'article L5215-27 du même code aux communautés d'agglomération ;

Article 1 : Préambule.

Dans le cadre du développement du très haut débit sur le territoire et l'importance grandissante des technologies de l'Information dans le quotidien des communes, la communauté d'agglomération de Vannes agglo souhaite mettre à profit les réseaux de fibres déployés pour permettre l'hébergement réciproque de machines appartenant aux collectivités de l'agglomération et de la Ville de Vannes, ceci dans leurs salles informatiques respectives.

La présente convention a pour objet de préciser les modalités d'hébergement des matériels informatiques de la Ville de Vannes et de Vannes agglo dans le cadre de ces mises à dispositions respectives d'hébergement dans les dites salles informatiques.

EN CONSEQUENCE, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 2 : Objet de la convention

La présente convention définit les conditions techniques, organisationnelles et financières ainsi que les responsabilités de chacune des parties nécessaires à l'hébergement de matériel informatique.

Article 3 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée d'un an à compter du 1^{er} juin 2016, reconductible par tacite reconduction.

Chacune des parties pourra dénoncer la présente convention par lettre recommandée avec accusé de réception en respectant un préavis de six mois.

En cas de résiliation à l'initiative de la Ville de Vannes, celle-ci prendra en charge les frais liés au retrait du matériel des locaux de Vannes agglo.

En cas de résiliation à l'initiative de Vannes agglo, celle-ci prendra en charge les frais liés au retrait du matériel des locaux de la Ville de Vannes.

Article 4 : Modalités financières

Les contributions financières de Vannes agglo et de la Ville de Vannes pour le service ici proposé sont :

- 1) le coût représentatif de l'hébergement : gratuit à titre d'échange de service symétrique.
- 2) le coût lié à la consommation d'électricité des matériels hébergés au sein de l'infrastructure de Vannes agglo ou de la Ville de Vannes sont considérés comme similaires. En cas de surconsommation significative de l'une ou l'autre des parties l'excédent sera pris en charge par la collectivité générant cette surconsommation.

L'évaluation du coût d'électricité est basée sur :

- Les relevés du compteur indépendant installé dans la salle serveur.

Ce coût sera actualisé en fonction de l'évolution annuelle de la tarification de l'électricité.

Les montants facturés s'entendent TTC.

La facturation sera établie tous les ans :

- le solde sera facturé à l'échéance annuelle.
- Pour la première année, une facture au prorata temporis de la période concernée sera émise au 1er du mois suivant le démarrage de la convention.

L'hébergement à titre gratuit, car réciproque, pourra donner lieu à une nouvelle tarification lors de l'établissement d'un éventuel catalogue de services mutualisés entre Vannes aggro et ses Communes.

La Ville de Vannes ou Vannes aggro seront libres d'y souscrire et continuer à en bénéficier ou pourront renoncer à ces services. Une facture de clôture de consommation électrique sera établie jusqu'à extinction des équipements.

Tout changement dans les modalités financières ainsi définies sera communiqué à la Ville de Vannes dans un délai de 3 mois avant leur mise en œuvre.

Article 5 : Engagements mutuels

Vannes aggro s'engage :

- A mettre en œuvre tous les moyens dont elle dispose afin d'assurer la continuité, la sécurité et la qualité de l'hébergement fournis à la Ville de Vannes dans les mêmes conditions que celles appliquées à ses propres besoins,
- A assurer la disponibilité de l'hébergement et de l'électricité dans les meilleurs délais sauf cas de force majeure,
- A permettre l'accès à la salle serveur 5 jours sur 7 en présence d'un membre de l'équipe informatique pendant les horaires définis à l'article 6,
- A respecter le secret le plus absolu sur les documents et données auxquels elle pourrait avoir accès,
- A respecter les conditions d'hébergement décrites en annexe 1,
- A n'utiliser les services fournis par la Ville de Vannes que pour son propre usage et dans le respect des règles précisées par la présente convention,
- A ce qu'aucun autre établissement ou organisme, indépendant de la Ville de Vannes au plan administratif et technique, situé dans son enceinte ou à l'extérieur, ne puisse bénéficier des services fournis au nom de Vannes aggro,
- A prévenir la Ville de Vannes de toute modification du matériel hébergé afin d'actualiser par voie d'avenant la présente convention (annexe 2).

La Ville de Vannes s'engage :

- A mettre en œuvre tous les moyens dont elle dispose afin d'assurer la continuité, la sécurité et la qualité de l'hébergement fournis à Vannes agglo dans les mêmes conditions que celles appliquées à ses propres besoins,
- A assurer la disponibilité de l'hébergement et de l'électricité dans les meilleurs délais sauf cas de force majeure,
- A permettre l'accès à la salle serveur 5 jours sur 7 en présence d'un membre de l'équipe informatique pendant les horaires définis à l'article 6,
- A respecter le secret le plus absolu sur les documents et données auxquels elle pourrait avoir accès,
- A respecter les conditions d'hébergement décrites en annexe 3,
- A n'utiliser les services fournis par Vannes agglo que pour son propre usage et dans le respect des règles précisées par la présente convention,
- A ce qu'aucun autre établissement ou organisme, indépendant de Vannes agglo au plan administratif et technique, situé dans son enceinte ou à l'extérieur, ne puisse bénéficier des services fournis au nom de la Ville de Vannes,
- A onduler son matériel en cas de coupure de courant par Vannes agglo ou des éléments n'étant pas du ressort de Vannes agglo,
- A prévenir Vannes Agglo de toute modification du matériel hébergé afin d'actualiser par voie d'avenant la présente convention (annexe 2).

Article 6 : Service d'assistance

Vannes agglo et la Ville de Vannes ne mettent pas à disposition de services d'assistance. Les collectivités maintiennent elles-mêmes leurs infrastructures.

En cas de besoins le service informatique de Vannes agglo est accessible aux heures ouvrables suivantes :

- Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (horaires non contractuels pouvant faire l'objet de modifications).

Les incidents ou demandes sont pris en compte à partir de leur déclaration auprès du service informatique par les seuls correspondants désignés par la Ville de Vannes par :

- Appel téléphonique au numéro 02 97 68 70 64
- Demande d'intervention par courriel à l'adresse : informatique@vannesagglo.fr

En cas de besoins la direction des systèmes d'information de la Ville de Vannes est accessible aux heures ouvrables suivantes :

- Du lundi au vendredi de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (horaires non contractuels pouvant faire l'objet de modifications).

Les incidents ou demandes sont pris en compte à partir de leur déclaration auprès du service informatique par les seuls correspondants désignés par Vannes agglo par :

- Appel téléphonique au numéro 02 97 01 61 10
- Demande d'intervention par courriel à l'adresse : dsi.support@mairie-vannes.fr

Lors d'évènements exceptionnels (élections) hors heures ouvrables, des dispositions particulières (organisationnelles et financières) pourront être étudiées en concertation entre les collectivités.

Vannes aggro et la Ville de Vannes désignent un référent informatique qui est l'interlocuteur privilégié pour chaque collectivité. Il assure :

- Le recensement des besoins
- le diagnostic de 1^{er} niveau

Article 7 : Assurance

Vannes Agglo reconnaît et déclare être titulaire d'un contrat d'assurance de responsabilité civile garantissant les dommages pouvant survenir à l'occasion du présent contrat.

La Ville de Vannes reconnaît et déclare être titulaire d'un contrat d'assurance de responsabilité civile garantissant les dommages pouvant survenir à l'occasion du présent contrat.

Article 8 : Avenant à la convention

Toute modification dans les conditions de mise en œuvre de la présente convention (réévaluation des charges de fonctionnement, ajout ou suppression de prestations...) fera l'objet d'un avenant.

Article 9 : Litiges

Les parties s'engagent à rechercher, en cas de litige sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, toute voie amiable de règlement. En cas d'échec, tout contentieux devra être porté devant le tribunal administratif de Rennes.

Fait à Vannes en double exemplaires, le

Pour la Ville de Vannes,

Le Maire,

Pour Vannes aggro,

Le Président,

D. ROBO

P.LE BODO

Annexe 1 - Descriptif de l'hébergement proposé par Vannes agglo
Localisation de la salle informatique de Vannes agglo :

Vannes agglo
P.I.B.S 2 - 30 Rue Alfred Kastler
56000 Vannes

Hébergement physique des machines en rack chez Vannes agglo en environnement sécurisé, doté d'alarmes de prévention incendie et d'intrusion reliées au service de gardiennage assurant une remontée d'incident en temps réel.

L'hébergement comprend l'alimentation électrique (aux normes en vigueur), la climatisation, l'accès à des connexions optiques.

L'hébergement ne comprend pas la protection incendie.

La sécurisation électrique est de la responsabilité de la Ville de Vannes.

Les mises à jour et interventions se font à distance et ne sont pas assurées par Vannes agglo.

La Ville de Vannes a la possibilité d'intervenir directement sur ses serveurs hébergés pendant les heures d'ouverture de Vannes agglo grâce à un accès sécurisé à la salle située à Vannes agglo et en présence d'un technicien de Vannes agglo. En cas d'urgence, la Ville de Vannes peut joindre le support technique par mail ou par téléphone, sans engagement de disponibilité de Vannes agglo.

L'espace physique réservé aux serveurs est protégé, la baie où se trouve le matériel est mutualisée avec d'autres matériels d'autres entités. Les serveurs ont un accès direct au réseau de fibre optique de Vannes agglo. La bande passante sortante est de la responsabilité de la Ville de Vannes.

Annexe 2 Etat des lieux informatique des matériels hébergés de la Ville de Vannes

Référencement du matériel	Quantité	PU HT	Montant HT
Baie de stockage EMC VNX 5200 contenant 1 DPE et 2 DAEs	1	37 319,15	37 319,15
Switch FC EMC DS-300B	2	2 245,10	4 490,20
Onduleur électrique EATON EX1000	1	400,00	400,00

Total HT	42 209,35
Total TTC	50651,22

Envoyé en préfecture le 27/06/2016
 Reçu en préfecture le 27/06/2016
 Affiché le
 ID : 056-215602608-20160624-11784_2_1-DE

Annexe 3 - Descriptif de l'hébergement proposé par la Ville de Vannes

Localisation de la salle informatique de la ville de Vannes :

Centre administratif municipal
7 rue Joseph Le Brix - 2^{ème} étage
56000 Vannes

Hébergement physique des machines en rack chez la Ville de Vannes en environnement sécurisé, doté d'alarmes de prévention incendie et d'intrusion reliées au service de gardiennage assurant une remontée d'incident en temps réel.

L'hébergement comprend l'alimentation et la sécurisation électrique (aux normes en vigueur), la climatisation, la protection incendie et l'accès à des connexions optiques.

Les mises à jour et interventions se font à distance et ne sont pas assurées par la Ville de Vannes.

Vannes agglo a la possibilité d'intervenir directement sur ses serveurs hébergés pendant les heures d'ouverture de la Ville de Vannes grâce à un accès sécurisé à la salle située à Vannes et en présence d'un technicien de la Ville de Vannes. En cas d'urgence, Vannes agglo peut joindre le support technique par mail ou par téléphone, sans engagement de disponibilité de la Ville de Vannes.

L'espace physique réservé aux serveurs est protégé, la baie où se trouve le matériel est mutualisée avec d'autres matériels d'autres entités. Les serveurs ont un accès direct au réseau de fibre optique de Vannes agglo. La bande passante sortante est de la responsabilité de Vannes agglo.

Annexe 4 Etat des lieux informatique des matériels hébergés de Vannes agglo

Référencement du matériel	Qte	PU HT	Montant HT

Total HT	
Total TTC	

Envoyé en préfecture le 27/06/2016
 Reçu en préfecture le 27/06/2016
 Affiché le
 ID : 056-215602608-20160624-11784_2_1-DE

SERVICES PUBLICS COMMUNAUX

Délégation de service public et contrat de partenariat - Rapports annuels
2015 – Communication

Mme Antoinette LE QUINTREC présente le rapport suivant

Dans le cadre des délégations de service public, l'article L 1411-3 du Code général des collectivités territoriales dispose que le délégataire doit produire un rapport annuel portant sur les opérations afférentes à l'exécution de la délégation et comportant une analyse de la qualité de service.

Les rapports, ci-après annexés, concernent :

- le parc des expositions Chorus,
- les parkings du Centre, de la Loi, de la République et du Port,
- la fourrière automobile,
- le Casino,
- le Camping de Conleau,
- Vélocéa.

Par ailleurs, dans le cadre d'un contrat de partenariat, l'article L 1414-14 du Code général des collectivités territoriales dispose que le cocontractant produit un rapport annuel afin de permettre le suivi de son exécution.

De fait, le rapport annuel du contrat de partenariat relatif au passage inférieur de Kérino, est également annexé ci-après.

Ces rapports ont tous été examinés par la Commission Consultative des Services Publics Locaux lors de sa réunion du 9 juin 2016.

Vu l'avis des Commissions :

Finances, Economie, Commerce, Artisanat
Espaces publics, Déplacements, Sécurité

Je vous propose :

- de bien vouloir prendre acte de la communication des rapports annuels 2015 des délégataires de services publics du parc des expositions Chorus, des parkings Centre, Loi, République, Port, de la fourrière automobile, du Casino, du Camping de Conleau et de Vélocéa,

DELIBERATION

- de bien vouloir prendre acte de la communication du rapport annuel 2015 du cocontractant du contrat de partenariat du passage inférieur de Kérino et dragage du port de Vannes.

M. LE MOIGNE

Un propos préliminaire. A cette époque-là de l'année, nous recevons tout le temps une documentation très importante, tous les rapports. Aujourd'hui, nous avons 1 381 pages à lire pour ce conseil municipal. Ce qui pose problème, puisque quand nous recevons les dossiers juste avant le conseil municipal, nous n'avons matériellement pas le temps – je l'avais déjà dit l'année dernière mais il n'y avait que 800 pages et là 1 381 pages, je ne sais pas combien il y en aura l'année prochaine – quoiqu'il en soit, nous avons vu en commission que ces rapports sont tous demandés pour le 31 mai. Or, les commissions ont lieu après. Nous ne les avons pas vus en commission. On nous montre quelques diapos extraites des rapports, donc les rapports existent, mais nous n'avons pas les rapports. Non seulement, nous ne les avons pas pendant la commission, mais nous ne les avons pas avant. C'est une question récurrente. Mais là, à partir du moment où les rapports existent, qu'est-ce que cela coûterait de nous les transmettre avant pour que nous puissions les avoir. C'est tous les ans la même chose, nous les recevons au dernier moment, juste avant le conseil municipal, alors que si nous les recevions avant nous pourrions les étudier en commission. Je prends juste un exemple : page 125 du dossier sur Chorus. Il est dit qu'à cause de la Loi NOTRe, nous ne pouvons pas organiser le Salon des Ecoterritoriales et que c'est un manque à gagner de 170 000 euros. Si nous avions pu poser cette question avant en commission je ne serai pas obligé de vous la poser maintenant. J'imagine que vous n'avez pas forcément la réponse, ce que je comprendrais puisque c'est un détail technique. Au dernier conseil municipal, vous m'aviez dit que les questions techniques devaient rester en commission, soit, mais donnez-nous les moyens de les poser en commission et non pas au moment du conseil municipal. Est-ce que c'est entendable ?

M. ROBO

C'est tout à fait entendable, M. Le Moigne.

M. LE MOIGNE

C'était un propos préliminaire. Je ne vais pas intervenir sur tous les rapports, juste celui de Vélocéa.

Nous sommes à un an de la fin de la concession. Nous voudrions savoir où vous en êtes dans la réflexion parce que nous pouvons imaginer, là aussi nous apprendrons peut-être en commission les décisions qui auront été prises, mais si nous pourrions savoir un peu avant vers où vont vos réflexions, cela nous intéresserait.

M. ROBO

Vélocéa n'a pas vocation à se poursuivre après juin 2017, malgré le succès puisque 87 000 trajets ont été effectués en 2016, cela a doublé par rapport à 2013. Ce boom des

DELIBERATION

trajets des déplacements est essentiellement dû aux 25 vélos électriques qui ont été proposés par le délégataire. L'Agglomération travaille aujourd'hui à son futur schéma de transports en commun. Le conseil communautaire aura à se prononcer sur le choix du délégataire dans les semaines qui viennent. Il y a deux options dans cette délégation de service public, nous verrons si le conseil communautaire, puisqu'il est souverain, les retiendra ou pas avec un système de vélos en libre-service. Sous quelle forme ? Je le redis, ce sera au conseil communautaire de le décider. Imaginons que l'Agglomération décide de ne pas retenir l'option des déplacements doux à travers des vélos en libre-service, la ville a déjà eu des rendez-vous avec des prestataires privés qui seraient intéressés à un coût beaucoup moindre que le coût actuel pour la collectivité afin de mettre en place un système de vélos en libre-service. Nous sommes en mesure d'apprécier les usages : sur une dizaine de stations aujourd'hui, elles ne fonctionnent pas toutes. Nous sommes sur un public essentiellement d'étudiants qui louent ces vélos. L'Agglomération a depuis mis en place la location ou la mise à disposition gratuite de vélos (au nombre de 50) à leur niveau. Quelques actifs, de façon réitérée, prennent ce mode de déplacement et nous avons aussi les touristes qu'il ne faut pas oublier. Certains viennent par le train en vacances à Vannes ou souhaitent laisser leur voiture pour circuler en vélos, nous serons à même, après la délégation de Vélocéa, de proposer des vélos en libre-service.

M. LE MOIGNE

Cela répond en partie aux questions que nous nous posions. J'avais fait la même analyse sur le fait qu'à l'heure actuelle les 25 vélos électriques sont autant utilisés que l'ensemble des 174 autres vélos et là aussi il y a des conséquences à tirer de tout cela. Ceci dit, merci d'avoir éclairé nos lanternes sur le sujet, que ce soit l'Agglo ou la ville, il y aura du travail à faire sur les pistes cyclables, les jonctions, les arceaux. On nous a promis voici déjà un an en commission un plan pour connaître l'implantation des arceaux et nous ne l'avons toujours pas vu. Nous ne pouvons pas l'analyser pour faire d'autres propositions parce qu'il y a des endroits où il manque cruellement des arceaux et les gens se débrouillent, nous le voyons bien tous, ils accrochent leurs vélos où ils peuvent (gouttières, barrières de franchissements et autres) ce n'est pas prévu pour cela.

Il y a également toujours l'éternelle question de la sécurité des vélos à Vannes. Je prends un exemple, puisque c'est tout récent : le tunnel de Kérino a ouvert. Nous avons vu les plans, cette partie-là n'est pas finie, la partie extérieure, notamment sur les pistes cyclables, la jonction entre les pistes cyclables. Vous aviez l'occasion, là, de relier la piste cyclable qui vient de Séné avec celle qui fait le contournement sud-ouest et ouest de Vannes. Or, nous nous apercevons - et c'est vraiment un problème récurrent - que sur plusieurs kilomètres qui auraient pu être mis bout à bout il manque 200 mètres. A la sortie du tunnel de Kérino, il n'a pas été prévu de prolongement jusqu'à l'intersection du Raker en vélo. Cela veut dire que pendant 200 mètres, ceux qui sortiront en vélo ou ceux qui viendront du centre-ville qui iront vers le sud-ouest à Vannes vont se retrouver d'un seul coup sur le rond-point avec le flux des voitures qui sort du tunnel. Ils iront jusqu'au rond-point du Raker en cohabitant avec les voitures et après ils pourront reprendre la piste cyclable. Sur ces 200 mètres-là, il y a la largeur pour faire une bande cyclable. Seulement et là c'est une nouvelle mode aussi qu'il faudrait comprendre - maintenant à l'arrivée des ronds-points, 5 ou

10 mètres en amont, vous élargissez à deux voies pour que les voitures puissent passer. C'est ce qui a été fait au rond-point du Raker, empêchant la bande cyclable d'aller jusque-là. Là, ce qui est vraiment dommage c'est qu'on a une vraie continuité qui serait possible et il y a un point noir à 200 mètres près. C'est vraiment dommage alors qu'il y avait de la place.

M. ARS

M. Le Moigne, pour ce qui concerne les arceaux, la carte a été réalisée par les services à notre demande et a été transmise aux associations utilisatrices des deux roues justement pour qu'ils puissent, étant utilisateurs, être mieux à même de voir les manques, nous signaler les espaces où il en manquerait. Je vous signale que nous en avons réalisé de nouveaux il y a deux semaines rue du 11 novembre 1918. Je veux bien la présenter en commission, il n'y a aucun souci, vous le savez bien M. Le Moigne.

Pour ce qui concerne votre deuxième intervention, c'est ce que vous nous avez dit en commission et qu'est-ce que je vous ai répondu M. Le Moigne ? Que tout naturellement, une fois que les travaux seront achevés dans le secteur, si nous avons la place pour pouvoir mettre les bandes cyclables comme vous le suggérez, je proposerai à M. le Maire, à l'équipe, le fait de pouvoir les réaliser en sachant qu'il existe un itinéraire de toutes façons qui passe par le Chorus, qui est quelque part plus sécurisant pour les vélos et puisque vous insinuez que les vélos pourraient ne pas respecter cet itinéraire et plutôt prendre l'avenue du Maréchal Juin, nous verrons s'il y a possibilité de le faire. Mais depuis la commission, les travaux ne sont pas encore achevés, nous n'avons donc pas pu voir si cela était possible. Comptez sur nous pour qu'on le fasse.

M. UZENAT

Deux points : une intervention rapide sur le tunnel de Kérino et une deuxième plus longue sur le parc des expositions.

S'agissant du tunnel de Kérino, je dis bien tunnel parce que les panneaux qui ont été mis en amont et en aval pour informer les utilisateurs indiquent bien « tunnel », à nouveau ce n'est pas de notre fait.

Je profite de ce rapport pour revenir sur l'aménagement routier réalisé au croisement de la rue du Commerce et de l'avenue de Kerviler qui dessert notamment le Parc d'Innovation de Bretagne Sud I (PIBS I), qui suscite visiblement l'incompréhension de nombreux utilisateurs et notamment des acteurs économiques, les premiers impactés. Pourquoi le bon sens n'a-t-il pas prévalu en redimensionnant le giratoire qui existait ? A notre connaissance, l'Agglomération dispose de réserves foncières – sauf si ces informations sont erronées – qui auraient pu être mobilisées pour agrandir le rond-point qui existait jusque-là et fluidifier la circulation. L'aménagement en cours à Arcal ne résoudra pas tout, je rappelle quand même qu'il a pour vocation d'assurer la liaison entre les deux PIBS et ne pourra garantir seul la desserte sécurisée et efficace du PIBS 1. Pourquoi – et c'est une vraie question – avoir choisi de financer un aménagement de rupture à l'Est alors qu'à l'Ouest du tunnel tout a été fait pour

DELIBERATION

optimiser les déplacements avec des giratoires ? Nous ne savons pas dans quelles conditions vous avez pu prendre cette décision mais elle semble poser des problèmes au point qu'une réunion de concertation a été organisée avec les acteurs économiques et vos services le 14 juin dernier, je crois que c'était M. Ars qui vous représentait. Mais le principe d'une concertation, c'est qu'elle ait lieu en amont. Est-ce que vous comptez revenir sur cet aménagement et essayer de repartir - cela va être compliqué maintenant avec la circulation qui a débuté - à un rond-point dimensionné comme de l'autre côté du tunnel ?

M. ARS

M. Uzenat, ce ne sont pas une, mais deux réunions de concertation que nous avons eues avec les acteurs, pas a posteriori, vous vous trompez. Nous avons eu une réunion bien en amont. Des courriers ont été envoyés à l'ensemble des acteurs économiques du PIBS et nous avons, après la fin des travaux, fait une deuxième réunion. Ne dites pas que nous avons informé les gens a posteriori.

Pourquoi n'avons-nous pas redimensionné le giratoire ? Premièrement aurait-il fallu avoir la disponibilité foncière pour le faire, deuxièmement parce que cela n'aurait strictement rien résolu. Les travaux d'accompagnement qui ont été menés dans cet espace l'ont été pour permettre une meilleure fluidité à la sortie du passage inférieur, comme vous avez pu le constater aujourd'hui si vous y êtes passé.

Je retiens surtout le fait que ce 24 juin 2016 restera, à n'en pas douter, une date importante pour notre ville et pour son développement. L'ouvrage de Kérino est devenu depuis 6 heures ce matin le nouveau trait d'union entre la rive Est et la rive Ouest de Vannes. Ce passage inférieur permet de relier les deux rives sans discontinuité facilitant les liens inter-quartiers et, nous le verrons certainement très rapidement, soulageant vraisemblablement la pression automobile dans le centre-ville et particulièrement sur la place Gambetta qui devenait, bien souvent, le lieu de passage obligé lorsque le pont était fermé à la circulation et ce, avec toute les difficultés que nous constatons journallement. Ce passage inférieur de Kérino concourra aussi à augmenter, à dynamiser - vous vous inquiétez des acteurs économiques - le secteur Sud de notre ville. L'extension de Multiplast, la création du Musée « Le Ker », l'implantation du Casino, tout cela s'est fait parce que ces acteurs économiques étaient confiants dans le développement de cet espace mieux desservi. Je n'oublie pas les entreprises du PIBS et leurs salariés qui y trouveront leur compte, au même titre d'ailleurs que les nombreux étudiants qui pourront, à terme, utiliser un réseau de bus plus efficace qui dorénavant pourra boucler le sud de la ville et relier sans problème l'Université de Bretagne Sud et l'Institut Universitaire de Technologie, les résidences étudiantes pour ne prendre que ces exemples.

Mais ce que je retiendrai le plus, M. Uzenat, et pendant longtemps certainement de cette journée, c'est l'émotion ce matin des premiers utilisateurs du passage inférieur et de quelques riverains qui n'ont pas hésité à être présents dès 5 heures 30 du matin, Lucien Jaffré était avec moi et peut l'attester, et ce qui était le plus beau à voir c'était la fierté d'être Vannetais qui se lisait dans leurs yeux.

M. ROBO

Merci pour ce moment de poésie, M. Ars.

M. UZENAT

Avant de venir au Parc Chorus. Je n'en démords pas. La deuxième réunion, s'il y en a eu une première, la première visiblement avait trait à un aménagement temporaire et la deuxième datait du 14 juin.

M. ROBO

M. Uzenat, si M. Ars vous dit qu'il y a eu une première réunion en amont des travaux, c'est qu'il y a eu une première réunion.

M. UZENAT

D'accord.

M. ROBO

Malheureusement vous n'avez pas été informé, vous voyez que vos sources qui vous affirment que toutes les réunions....

M. UZENAT

... Elle ne fait pas suite aux travaux, elle fait suite à des réclamations, le 14 juin...

M. ROBO

... pas à la première réunion, M. Uzenat.

M. UZENAT

La deuxième, on est bien d'accord.

M. ROBO

Vous dites qu'il n'y a pas eu de première réunion. Assumez vos propos. Vous avez dit il y a deux minutes que nous avons fait une réunion a posteriori du changement. Non, il y en a eu une avant.

M. UZENAT

Le choix avait été laissé au moment de la première réunion sur les hypothèses ?

M. ROBO

Oui, M. Uzenat.

M. UZENAT

Parce que les disponibilités foncières, elles existent.

M. ROBO

Voyez avec vos informateurs, M. Uzenat.

M. UZENAT

En tous cas, sur les disponibilités foncières je suis convaincu qu'elles existent.

Sur Kérino, j'imaginai bien que tout avait été préparé, cela ne me surprend guère. Je voulais, justement, en première partie d'introduction parler de la communication sur ce plan-là. Je voulais l'enlever mais finalement vous l'avez démontré tout seul. Vous parlez d'émotion, il y a sans doute une émotion moins palpable, moins concrète, c'est celle des contribuables vannetais qui vont payer 76 millions d'euros, qui vont ressentir au cours du mandat. On peut aussi parler de cette émotion-là, elle tout aussi légitime.

Sur le tunnel de Kérino, ce qui est étonnant, c'est que vous nous présentez un budget supplémentaire le jour même de l'ouverture du tunnel. Rappelez-vous, nous avons eu un débat lors du conseil municipal du mois de septembre durant lequel je vous disais que le retard vous permettait de ne pas intégrer ces coûts-là.

Il se trouve que le budget supplémentaire présenté le jour même de l'ouverture n'intègre pas dans l'endettement les charges liées au tunnel de Kérino, cela nous interroge.

Sur le parc des expositions, un peu plus long parce que c'est un sujet qui a été rapidement évoqué en commission consultative des services publics locaux, à la fois parce que les gens étaient fatigués et que visiblement cela ne souffrait pas trop de débats, mais malheureusement la situation est grave.

En 2015, le rapport est clair, il insiste sur un tas de sujets qui étaient déjà présents en 2014 et une phrase résume très bien la situation, je cite le rapport : « C'est parce que les lieux événementiels sont innovants et uniques que les événements qu'ils accueillent le deviennent ». Avec des parkings en mauvais état, un bâtiment devenu complètement obsolète et dépourvu d'équipements modernes à la hauteur des attentes, il n'est donc pas surprenant que l'activité du Chorus enregistre une si spectaculaire baisse. Tous les voyants sont au rouge : aucun événement d'entreprise en 2015 après seulement 3 en 2014, chute de 20% des mètres carrés loués et de 25% des jours d'ouverture, avec 63 jours d'ouverture contre 83 en 2014 alors même que le contrat fixe un minimum à 90. Sur deux ans, le bilan est encore plus édifiant : moins 33% de mètres carrés loués, moins 30 % de jours d'ouverture et moins 23 % de visiteurs.

Nous ne pouvons que constater, vous comme nous, le désintérêt croissant des organisateurs (qu'ils soient producteurs de spectacles ou entreprises) lié aux conditions d'accueil, comparativement aux autres collectivités bretonnes, qui sont très mauvaises. Combien de personnes – je crois qu'on l'a entendu aussi – revenant d'un concert au Parc des expositions ont déclaré qu'elles n'y remettraient pas les pieds à cause d'une acoustique déplorable ?

Il faut par ailleurs noter (c'est un échange que j'ai eu avec votre Premier Adjoint) l'explosion des coûts facturés aux clients et générés par l'absence d'équipements. Grosso modo, l'évaluation fournie par votre Premier Adjoint est de l'ordre de 50 %. Cela veut dire que quelqu'un qui veut organiser un évènement au Chorus paie 50 % plus cher que s'il choisissait un équipement moderne et bien équipé. Ce n'est économiquement pas tenable. Evidemment, ce n'est pas à la hauteur de notre collectivité.

Quand on regarde le compte d'exploitation, on note un écart entre le réel et le prévisionnel de 16 % en 2014, qui s'amplifie à 23% en 2015, et le résultat net s'effondre de 44%.

Dans un marché de plus en plus concurrentiel, c'est rappelé dans le rapport, certes à l'échelle internationale mais aussi régionale et à l'intérieur même de l'Agglo, là c'est intéressant, parce qu'il y a l'évocation notamment du Palais des Arts, d'autres salles de l'Agglo, le concurrencent sur les prix. L'actuel Parc des expositions n'est donc pas en mesure de répondre aux attentes et encore moins de fidéliser les organisateurs et participants. Tous ceux qui avaient promis un 3^{ème} hall et une extension se sont trompés. Il s'agissait d'une dépense dispendieuse, un cautère sur une jambe de bois. Et nous ne sommes pas obligés de stagner dans les divisions d'honneur quand les autres collectivités jouent au plus haut niveau. L'exemple de Saint-Brieuc est quand même frappant, ce n'est pas une collectivité de gauche, mais ce qui a été accompli en matière de congrès est exemplaire.

Enclavé dans un site fragile, éloigné des grands axes de circulation, doté de capacités de stationnement notoirement insuffisantes et dépourvu des équipements attendus par les utilisateurs de ce type d'espace, ayons le courage de dire que le Parc Chorus est condamné. La délégation de service public devra arriver à échéance en 2021 et nous pensons qu'il faut, d'ores et déjà, acter la fermeture de cet équipement à l'horizon de cette date. D'ici là, il convient de privilégier les investissements les plus nécessaires, parce que le délégataire a fait un certain nombre de demandes, il faut répondre aux plus urgentes, je pense notamment aux joints des vitrages pour améliorer l'isolation et limiter les fuites d'eau.

Après la création de la nouvelle agglomération au 1^{er} janvier 2017, cela nous laisserait donc – si nous prenons cette décision cette année – trois ans d'ici la fin du mandat pour réfléchir à la construction, à proximité des grands axes de circulation, d'un nouvel équipement communautaire multifonctionnel avec une double vocation à la fois de parc des expositions et de salle de spectacles. Qu'il s'agisse du tourisme d'affaires ou du développement économique, ce serait bien à l'Agglomération de prendre en charge ce dossier, d'autant que le présent rapport insiste sur la concurrence qui existe au sein de cette Agglo et ce n'est pas l'Agglo.

Quant au coût de cet éventuel équipement, nous sommes loin de l'enveloppe que vous aviez évoquée (50 millions d'euros) rappelez-vous. Il suffit de regarder ce qu'il se fait ailleurs sur ce type d'équipement. Globalement les ordres de grandeur seraient entre 20 et 30 millions d'euros. C'est quand même moitié moins, sans compter que le foncier libéré au Parc des expositions, à quelques centaines de mètres du Golfe, de VIPE et de l'UBS, permettrait d'accueillir des entreprises liées à la mer et donc de muscler notre positionnement économique et nos recettes fiscales. Dans l'analyse coût/recettes, il faut évidemment le prendre en compte. C'est une solution gagnant-gagnant pour nous. En présence du Président de Vannes Agglo, nous vous demandons M. le Maire de bien vouloir réfléchir au lancement d'une étude précise dans le cadre de la future Agglomération (ce serait à partir de l'année prochaine) sur les coûts et les recettes de ce futur équipement communautaire. Je posais quelques jalons. Je n'ai pas tous les éléments mais je pense aujourd'hui que notre territoire, avec 170 000 habitants demain, aura besoin d'un équipement à la hauteur. Aujourd'hui nous voyons bien que les investissements qui pourraient être faits à Chorus ne seront pas une solution durable.

M. ROBO

Je suis grosso modo à 90 % d'accord avec vos propos M. Uzenat. Il y a deux choses sur lesquelles je ne vous rejoins pas qui sont la fermeture du Chorus en 2021 et la création d'un nouvel équipement en périphérie de la ville centre.

Vous avez au sein de votre équipe des gens qui se revendiquent comme les seuls défenseurs de l'environnement. Je ne vais pas aller bétonner des milliers de mètres carrés de terres agricoles ou de terres de loisirs pour mettre des parkings qui vont servir 70 fois dans l'année.

Mais cela vous l'avez justement dit et je vous rejoins, la future Agglomération, dans le cadre de ses compétences tourisme et tourisme d'affaires, aura à se prononcer sur cette politique d'accueil de congrès parce que notre territoire en a besoin, c'est un apport économique pour l'hôtellerie, pour la restauration, pour les touristes.

Je vous rejoins aussi M. Uzenat sur le constat qu'aujourd'hui le délégataire ne fait pas le job. On peut incriminer l'outil, mais le travail n'est pas suffisant pour remplir le cahier des charges auquel il a souscrit. Vous ne croyez pas au troisième hall au Parc Chorus. Pierre Le Bodo et moi avons rencontré à plusieurs reprises le directeur général de ce groupe en demandant des propositions d'évolution sur le site comme un troisième hall, la rénovation des halls existants et en le questionnant sur l'évolution du marché (marché plutôt atone, les congrès se raréfient). Aujourd'hui, 80 % des congrès sont des congrès pharmaceutiques ou médicaux et ils ont tendance à diminuer.

Nous aurons à nous poser la question sereinement après janvier 2017.

M. UZENAT

Une petite précision pour qu'il n'y ait pas de méprise. Il n'y avait pas l'intention dans mon esprit d'aller grignoter la moindre terre agricole, mais nous aurons l'occasion d'y revenir sur le prochain bordereau. Dans le cadre du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), il y a des territoires que vous souhaitez voir transformer en zone d'activités économiques. Je pense à la zone du Chapeau Rouge 2 à proximité immédiate des grands axes de circulation qui pourrait avoir vocation à accueillir un équipement de cette nature sans que cela pose le moindre problème en termes de grignotage d'espace.

Par ailleurs, aujourd'hui si vous mettez un troisième hall sur le Parc Chorus, si vous augmentez la fréquentation vous voyez bien les jours d'affluence (vous êtes passé, je pense, au vide grenier qui avait été organisé), des voitures partout. Demain, avec le flux continu qui va sortir du tunnel, cela posera un vrai problème. Aujourd'hui, l'accessibilité de ce site qui est complètement enclavé est compliquée, alors que là, à proximité du Golfe on a quand même l'Université de Bretagne Sud (UBS), Vannes Innovation Promotion Expansion (VIPE), Multiplast vous l'avez cité, là on pourrait affirmer un territoire avec des entreprises autour d'une économie bleue qui serait extrêmement dynamique.

M. ROBO

Je n'ai pas fait beaucoup de congrès dans ma vie. Un l'année dernière à Lyon, le congrès HLM auquel j'ai assisté deux jours. Ils ont fait un parc des expositions en périphérie de la ville qui ne fonctionne absolument pas. Les congressistes ont besoin d'être autonomes en journée. Quand vous n'avez pas de transports en commun fréquents (5 ou 10 minutes), cela ne fonctionne pas. Ce n'est pas moi qui le dit, ce sont les spécialistes.

Où je vous rejoins encore – je vais m'arrêter là ce soir quand même – c'est que nous ne sommes pas suffisamment exigeants avec les organisateurs d'évènements qui accueillent beaucoup de monde au Parc Chorus, il faut stopper les gens avant. Il faut mettre en place des moyens de transports en commun. Nous avons pu le faire l'année dernière pour le Tour de France. Nous avons stoppé les gens en amont du centre-ville avec des systèmes de transports en commun qui ont fonctionné. Il faut aller dans ce sens-là et il appartient à la Ville, sur des évènements importants au Parc Chorus, de dire non. On stoppe un moment, on bloque des gens sur des parkings qui ne servent pas le week-end, je pense par exemple au parking de l'Université vide du vendredi soir au lundi matin. Il faut travailler en ce sens.

M. UZENAT

Il n'était pas dans mon esprit, lorsque j'évoquais cet équipement, de parler de congrès. C'est-à-dire que les congrès restent autour du Palais des Arts, sans doute agrandi, modernisé, etc, ce que nous avons déjà eu l'occasion de dire à plusieurs reprises. Là ce serait uniquement les évènements type foires, grands concerts, etc. qui nécessitent beaucoup d'espace. Il n'est évidemment pas question de mettre un espace de congrès loin de la gare alors que nous avons un Pôle d'Echange Multimodal.

M. IRAGNE

DELIBERATION

Deux points rapides. Vous féliciter et féliciter le délégataire du camping de Conleau, que nous oublions de citer un peu ce soir et qui pourtant va obtenir sa quatrième étoile. C'est une vraie dynamique dans le secteur. Il a totalement rénové le camping, il en a fait quelque chose de très agréable où les gens n'arrêtent pas de venir.

M. ROBO

Je vous coupe M. Iragne. C'est très bien. Je rappelle aux collègues qui ne sont là que depuis mars 2014, que le camping de Conleau coûtait à la Ville quand il était en régie directe un peu plus de 100 000 euros aux contribuables vannetais. Chaque contribuable vannetais donnait un peu plus de 2 euros pour faire fonctionner un camping où on ne va pas. A priori on ne va pas camper à Vannes quand on habite Vannes. Aujourd'hui, c'est une redevance de plus de 100 000 euros qui est apportée à la Ville par le délégataire. Un camping qui répond à toutes les normes, qui s'est doté de nouveaux équipements (piscine couverte) qui, ce week-end par exemple avec le Raid du Golfe, permet d'accueillir de nombreux coureurs qui ne sont pas forcément venus en camping-car ni ne disposent de moyens d'aller en hôtellerie. Je m'associe donc à vos remerciements pour le délégataire du camping de Conleau.

M. IRAGNE

Quant au deuxième point sur les parkings, à moins que je me sois trompé, à l'étude des dossiers, il s'avère que les recettes augmentent alors qu'en revanche le nombre de personnes qui rentrent et sortent de ces parkings diminue. A notre sens, cela est dû à une hausse des tarifs, notamment tarif 1/2 heure ou heure. Y-aurait-il moyen que la municipalité voit pour que ces tarifs-là redeviennent raisonnables pour les administrés ?

M. ROBO

Non. La Loi Hamon de 2015 nous oblige à une tarification au 1/4 d'heure. La loi Hamon partait d'un bon sentiment, notamment par rapport à tout ce qui était téléphonie mobile, etc, mais elle s'applique à beaucoup d'autres choses. Concernant les parkings, ce n'est pas terrible, pour être gentil. Cette loi avait sa justification mais pas sur le stationnement. Je ne peux pas faire grand-chose.

M. LE QUINTREC

Je vais écourter mes interventions puisqu'un certain nombre de choses ont été abordées. Je voulais parler de Vélocéa, du camping et du Chorus.
Je ne vais pas revenir sur Chorus. J'entends bien, peut-être avec des nuances de temps à autre mais depuis le mandat précédent, qu'en 2021 nous allons passer à autre chose mais c'est quelque chose qui traîne.

M. ROBO

C'est M. Uzenat qui dit que nous allons passer à autre chose en 2021, ce n'est pas le Maire.

M. LE QUINTREC

Concernant Vélocéa, je vais nuancer mon propos. Si j'ai bien compris, après 2017, il n'y a pas vocation à poursuivre avec le délégataire actuel. Je nuancerais...

M. ROBO

Je n'ai pas dit cela M. Le Quintrec. Non.

M. LE QUINTREC

J'ai compris cela. Vous avez dit « n'a pas vocation à poursuivre après 2017 ».

M. ROBO

Non, nous nous poserons des questions en 2017. Une nouvelle délégation sera mise sur la... vous parlez de Vélocéa ?

M. LE QUINTREC

Oui.

M. ROBO

Excusez-moi, j'étais encore sur Chorus. Vélocéa, effectivement, ne poursuivra pas sur sa forme actuelle en 2017.

M. LE QUINTREC

Je nuance mon propos. Quand vous dites que le vélo électrique a boosté le service, au niveau de la fréquentation (j'ai vu qu'il y avait un peu plus de location), je pense surtout que ce sont les 4 heures gratuites qui boostent aussi l'affaire, puisque d'un point de vue recettes commerciales nous sommes en-deçà de 2014 - je ne vous surprends pas, c'est mon intervention régulière -même en deçà de 2013 à l'époque où il n'y avait pas de vélos électriques. Nous faisons même moins bien en recettes commerciales. Je ne vais pas dire le reste parce que j'aurais été un peu plus méchant envers le délégataire. Si la délégation actuelle est revue en 2017, nous étudierons cela, nous verrons quelles orientations seront prises.

Je rappelle qu'à l'époque où les choses avaient été lancées, je dis « nous » parce que je n'étais pas seul, j'avais un groupe avec moi. Nous avons déjà préconisé deux autres solutions qui étaient soit le service public gratuit, puisque c'est cela qui fonctionne, ou un service à un peu à l'instar de l'Agglomération ou d'autres collectivités concernant des aides à l'acquisition de vélos. Cela peut être d'autres dispositifs qui seront, pourquoi pas, étudiés.

M. ROBO

Je rappelle que l'Agglomération a mis en place des primes pour des vélos électriques.

M. LE QUINTREC

C'est ce que j'ai dit, à l'instar de l'Agglomération ou d'autres collectivités, parce qu'il y a d'autres villes qui ont fait ce choix-là.

Concernant le camping, je suis plutôt inquiet, pour le moins perplexe. Je rejoins la qualité du travail fait, ce n'est pas cela que je veux mettre en cause. Mais concernant l'assise budgétaire de l'entreprise, je constate qu'il y a des fonds propres qui sont déficitaires, j'ai peut-être moins bien lu l'affaire mais je l'ai soulevée en commission, cela m'inquiétait d'autant plus que le chiffre d'affaires est en baisse.

Concernant la fréquentation, les deux mois majeurs (juillet et août), elle est pour la troisième année en baisse. La fréquentation est en baisse, pas sur les nuitées. Par contre, la fréquentation du mois de mai c'est souvent celle qui assure l'équilibre ou la stabilité. Ma question est de savoir si en 2016 nous serons dans les mêmes clous, sachant que le mois de mai est un mois sans pont et sans évènement majeur. C'est une question à soulever, peut-être pas ce soir, mais en commission pour apporter plus d'éléments à moyen terme sur l'assise et la stabilité économique entreprise, même si j'ai bien noté l'intérêt de ce passage.

Je vais revenir sur Vélocéa. Sur le document qui nous a été adressé, c'est valable pour Vélocéa où n'importe quel autre délégataire, le compte de résultats fourni, pour moi, n'est pas un compte de résultats. M. Jaffré était d'accord avec moi, il faudra demander au délégataire de nous respecter et de fournir véritablement un compte de résultats pour que nous puissions avoir une véritable lecture la plus objective possible de la réalité de l'activité de l'entreprise. Peu importe le délégataire, là je l'ai pointé sur Vélocéa parce que c'était une réalité, mais cela pourrait arriver avec d'autres.

M. ROBO

Merci M. Le Quintrec. Je n'ai pas beaucoup de pouvoir sur les ponts, à part sur le pont de Kérino, mais je vais laisser la parole à M. Jaffré pour la santé financière de l'entreprise.

M. JAFFRE

Nous disposons d'une commission des délégations de services publics. Nous recevons tous les rapports avant cette commission. Malheureusement, certains sont difficilement exploitables et je vais dans votre sens M. Le Quintrec, le compte de résultats Vélocéa est trop succinct. Nous avons écrit au délégataire pour obtenir un autre compte de résultats. C'est pareil pour Chorus.

Quant au camping, là aussi, nous n'avons pas suffisamment de détails et que les fonds propres sont effectivement négatifs est une constatation que l'on a soulignée par courrier au délégataire, sachant que le résultat positif de l'année précédente a été totalement appréhendé par l'actionnaire. A priori, il n'y pas de soucis, mais

juridiquement ce n'est pas à nous de donner les conseils, il y a des dispositions à prendre, je pense que la société en question sait de quelle obligation elle est redevable.

PREND ACTE

URBANISME

Révision du Schéma de cohérence territoriale de Vannes Agglo - Avis de la Commune sur le projet "Arrêté"

M. Gérard THEPAUT présente le rapport suivant

Le projet de Schéma de COhérence Territoriale (SCOT) de Vannes Agglo a été arrêté par délibération du conseil communautaire le 28 avril 2016. La Commune de Vannes, en qualité de commune membre de l'établissement public intercommunal et de personne publique associée est invitée à émettre un avis.

Le SCOT est un document de planification stratégique à l'échelle intercommunale, il propose une vision de développement qui sert de cadre de référence pour les différentes politiques publiques. A l'échelle communale, il s'impose au Plan Local d'Urbanisme dans un rapport de compatibilité.

Le projet de SCOT est composé :

- d'un rapport de présentation comprenant notamment le diagnostic, l'explication des choix retenus, l'analyse de la consommation d'espace et la justification des objectifs de limitation de la consommation d'espace définis dans le Document d'Orientations et d'Objectifs, l'évaluation environnementale, la description de l'articulation avec les documents supérieurs, le phasage envisagé, le résumé non technique ;
- d'un Projet d'Aménagement et de Développement Durables ;
- d'un Document d'Orientations et d'Objectifs comprenant un Document d'Aménagement Artisanal et Commercial au sens de l'article L.141-17 du Code de l'urbanisme.

Après la phase de diagnostic réalisée en 2014, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) fixant la philosophie du projet a été débattu lors du Conseil Communautaire du 30 avril 2015, puis décliné en orientations au sein du document d'orientations générales (DOO). La commune a été associée à ces différentes étapes dans le cadre des dispositifs et instances mises en place à cet effet.

Avec le SCOT, la Communauté d'Agglomération se dote d'un projet ambitieux pour répondre aux besoins des 160 000 habitants du territoire à l'horizon 2030, guider son développement, sa préservation et son aménagement. Ce projet est compatible avec la stratégie de développement de Vannes déclinée dans le PLU en cours de révision à quelques observations près.

En conséquence,

Je vous propose :

- D'émettre un avis favorable au projet de SCOT tel qu'arrêté par délibération du conseil communautaire du 28 avril 2016
- De demander d'apporter quelques précisions et/ou corrections des erreurs matérielles suivantes :
 - Le rapport de présentation du SCOT comporte un grand nombre d'informations qui vient enrichir le diagnostic du territoire, quelques erreurs matérielles y figurent toutefois:
 - page 253 : le Chapeau Rouge 2 n'est pas cité parmi les sites de projets de futures zones d'activités économiques.
 - pages 492, 494 et 595 : les cartographies ne correspondent pas aux documents validés par les Personnes Publiques Associées dans le cadre du diagnostic. S'agissant d'une méthodologie d'inventaire différente, la terminologie d'armature verte doit bien être retenue pour différencier les espaces de nature en ville de ceux de la trame verte et bleue. En outre, la terminologie de zone tampon mériterait d'être clarifiée.
 - page 522 : un risque industriel figure par erreur au niveau du collège Sacré Cœur, ce secteur est pourtant dépourvu de toute forme d'installation industrielle ou d'installation classée pour l'environnement. S'agissant d'évoquer que les communes de Saint-Avé, de Theix et de Vannes accueillent des installations classées pour l'environnement, une représentation graphique différente mériterait d'être retenue pour éviter toute confusion.
 - Le document d'orientations et d'objectifs comporte quelques cartographies dont la portée n'est pas très explicite :
 - pages 55 et 60 : les modalités de prise en compte « des espaces de perméabilité » de la sous-trame bocagère mériteraient d'être clarifiées.
 - page 98 : la définition graphique de cette carte, qui vise à soutenir et valoriser les activités primaires, n'est pas claire et serait à préciser. Certains secteurs de projets urbains semblent en effet figurer en espaces de développement agricole et des zones naturelles seraient quant à elles en secteur de développement urbain à faible impact sur les exploitations agricoles.
- D'autoriser le Maire à signer tous documents et accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de cette décision.

Mme RAKOTONIRINA

Comme vous le savez, nous avons approuvé le projet de SCOT lors de sa présentation en conseil communautaire. Par ce vote, nous souhaitons avant tout encourager les salutaires évolutions qu'actent ce document majeur en matière

d'aménagement et de développement territorial. Nous avons cependant pointé plusieurs manques et insuffisances qui concernent principalement Vannes :

- développement des voies en site propre pour les bus,
- accessibilité du futur Pôle d'échanges multimodal,
- soutien aux économies d'énergie,
- rééquilibrage commercial du territoire.

Ces différents enjeux mériteront une attention toute particulière au cours des prochains mois, du fait de la création de la nouvelle Agglomération qui va encore modifier les équilibres.

Pourtant, ces sujets essentiels ne figurent pas dans les demandes de modifications que vous nous proposez. Il s'agit pour l'essentiel de corrections marginales qui interrogent d'autant plus qu'aucune intervention ne les a évoquées en conseil communautaire. Nous les avons découverts dans le bordereau.

La vocation du SCOT n'est pas de délimiter à la parcelle les zones concernées par telle ou telle prescription et la cartographie ne saurait donner lieu à des précisions abusives. Vous devez avoir une loupe très puissante pour situer précisément le risque industriel au niveau du collège du Sacré Cœur. Il convient sans doute de préciser les communes et les zones d'activités concernées par ces risques mais ne demandons pas à des schémas synthétiques d'opérer au même niveau de précision qu'un zonage PLU, qu'il s'agisse des continuités écologiques ou des activités primaires.

Par ailleurs, sur les trames vertes et bleues, vos demandes se révèlent difficilement compréhensibles : les cartographies et les termes employés correspondent parfaitement à ceux présentés dans le diagnostic et le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Il s'agit bien de consolider une véritable trame verte urbaine pour garantir les continuités écologiques et apporter des solutions concrètes aux actuelles ruptures liées à l'urbanisation. Il existe une trame verte à l'échelle de l'Agglomération, à la campagne aussi bien qu'en ville et il n'est nul besoin, à notre avis, de différencier ces espaces, par le terme d'armature qui, notamment, tend à hiérarchiser l'une par rapport à l'autre, donc à hiérarchiser des objectifs de régulation écologique alors que nous sommes plutôt dans une continuité.

Enfin, nous nous opposons à l'intégration de la zone du Chapeau Rouge 2 dans la liste des futures zones d'activités économiques. On ne peut pas tenir un double discours sur le sujet en déclarant, d'un côté vouloir limiter l'étalement, et en réclamant de l'autre des extensions. N'oublions pas qu'ici l'échelle de référence est communautaire et non communale. Or, les disponibilités actuelles foncières des zones d'activités communautaires et celles qui sont programmées offrent plus de 7 années de latitude d'implantation, sans compter les zones aujourd'hui communales et qui deviendront communautaires au 1^{er} janvier prochain.

Si la zone 2 du Chapeau rouge était un jour mobilisée, il serait bon que ce soit, à notre sens, pour un projet d'intérêt général, (construction d'un équipement

multifonctionnel, parc des expositions et salle de concert) fortement différenciée par rapport aux zones actuelles.

Vos demandes ne sont donc pas à la hauteur des enjeux et parfois en limite par rapport à l'esprit du SCOT approuvé à l'unanimité par Vannes Agglo. Vous nous mettez donc dans l'obligation de nous abstenir sur ce bordereau pour cette raison seulement.

M. ROBO

J'avais deux possibilités, Mme Rakotonirina. De passer ce bordereau ou pas en conseil municipal. Il n'y a pas d'obligation. Il aurait été considéré comme accepté par la Ville de Vannes. Le Schéma de COhérence Territorial (SCOT) a été réalisé par les élus et les services de Vannes Agglo. C'est un super document de travail.

J'ai souhaité le passer pour réaffirmer l'unanimité de la majorité municipale sur ce dossier, sur ce très bon SCOT. Nous avons profité de ce bordereau pour rajouter et corriger quelques petites choses. J'aurais pu écrire au Président Pierre Le Bodo qui les aurait intégrées dans son document sans que personne ne le sache. C'est une question de clarté et pas au-delà.

M. UZENAT

Vous ne répondez pas à la question. Nous avons vérifié. Les documents qui figurent dans le SCOT sont conformes à ce qui a été présenté au diagnostic et dans le PADD. Nous nous étonnons des demandes parce que j'ai regardé le tracé, les termes employés, tout est parfaitement identique.

M. ROBO

M. Uzenat, le document fait 1 000 pages. Nous demandons 4 modifications, il n'y a pas lieu de polémiquer.

M. UZENAT

Ce n'est pas de la polémique, nous voudrions comprendre la raison.

ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Pour :40, Abstentions :5,

Point n° : 5

URBANISME

Révision du Plan Local d'Urbanisme - Présentation du règlement - Application du décret du 28 décembre 2015

Mme Hortense LE PAPE présente le rapport suivant

Le décret n° 2015-1783 du 28 décembre 2015 modernise le contenu du Plan Local d'Urbanisme en créant de nouveaux outils pouvant être mis en œuvre facultativement par les communes et intercommunalités.

Il prévoit notamment d'améliorer la lisibilité du règlement du Plan Local d'Urbanisme par une refonte de la présentation en trois grands chapitres :

- affectation des zones et destination des constructions,
- caractéristiques urbaines, architecturales, naturelles et paysagères,
- équipements et réseaux.

L'article 12 du décret dispose que toute élaboration ou révision d'un Plan Local d'Urbanisme prescrite avant la date d'entrée en vigueur reste régie par les règles actuellement applicables, sauf délibération contraire du conseil municipal.

Pour bénéficier des modifications apportées par le décret susvisé, la Ville de Vannes, qui a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme par délibération du 4 mars 2015, doit donc délibérer.

Vu l'avis de la Commission :

Aménagement Urbain, Environnement, Patrimoine et Politique énergétique

Je vous propose :

- de décider que l'ensemble des articles R. 151-1 à R. 151-55 du code de l'urbanisme, dans leur rédaction en vigueur à compter du 1er janvier 2016, soit applicable au document d'urbanisme en cours de révision,
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tout document et accomplir toute formalité nécessaire au règlement de ce dossier.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Point n° : 6

URBANISME

Dénomination de voies - Passage inférieur de Kérino

Mme Hortense LE PAPE présente le rapport suivant

La réalisation du passage inférieur de Kérino crée deux giratoires et une voie qu'il est nécessaire de dénommer.

Le giratoire situé sur l'avenue du Maréchal Juin, tel que figurant en rouge sur le plan n° 2 annexé, pourrait prendre le nom de Giratoire Jean Maurel (1960 – 2012). Navigateur, natif de Nantes, il a participé à de nombreuses courses en multicoque dans les années 1980 et 1990.

La voie (en bleu sur le plan n° 2) menant au passage inférieur est à dénommer. S'agissant du prolongement de l'avenue René de Kerviler, elle pourrait en prendre le nom.

Enfin, le giratoire d'accès au passage inférieur de Kérino (en vert sur le plan n° 2 annexé) pourrait prendre le nom de Florence Arthaud. Surnommée « la petite fiancée de l'Atlantique », Florence Arthaud est une navigatrice française, victorieuse de la Route du Rhum en 1990.

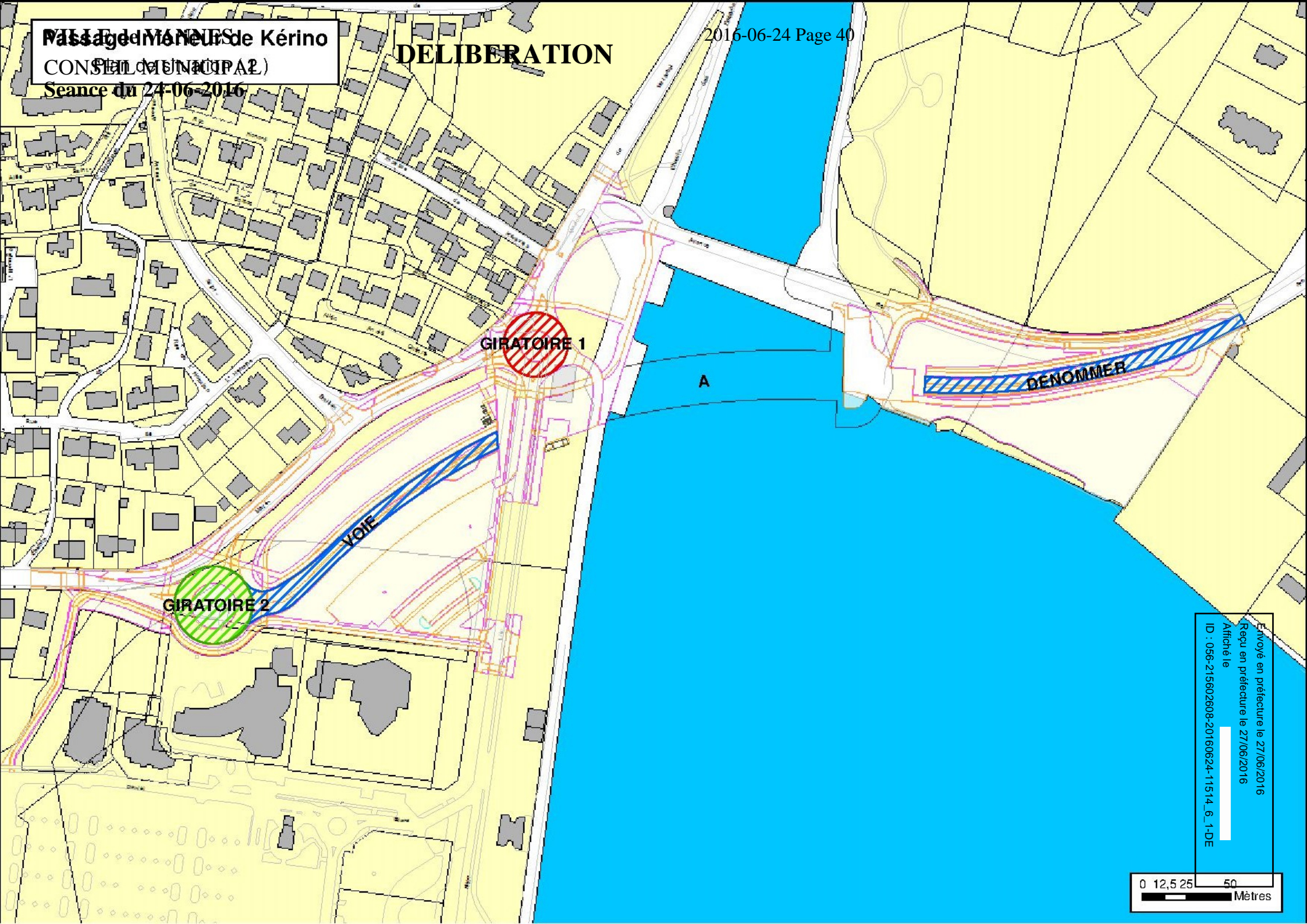
Vu l'avis des Commissions :

Aménagement Urbain, Environnement, Patrimoine et Politique énergétique
Culture, Communication, Tourisme, Événementiel
Espaces publics, Déplacements, Sécurité

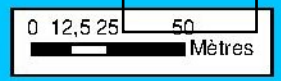
Je vous propose :

- de dénommer le giratoire situé sur l'avenue du Maréchal Juin, Jean Maurel (1960 – 2012), navigateur français,
- de dénommer le giratoire d'accès au passage inférieur Florence Arthaud (1957-2015), navigatrice française,
- de dénommer la voie d'accès au passage inférieur avenue René de Kerviler.

ADOPTE A L'UNANIMITE



Envoyé en préfecture le 27/06/2016
Reçu en préfecture le 27/06/2016
Affiché le _____
ID : 056-215602608-20160624-11514_6_1-DE



Point n° : 7

AFFAIRES FONCIERES

Urbanisation du Boisy - Création d'une voie - Cession de terrain

Mme Chrystel DELATTRE présente le rapport suivant

Pour assurer la desserte d'un projet d'habitations à l'arrière du manoir du Boisy, il est proposé de céder à la Société ONIXEA une emprise d'environ 265 m² nécessaire à la création d'une voie.

Cette cession interviendra au prix de 60 €/m² hors TVA sur la marge, conforme à l'évaluation de France Domaine. La modification des branchements aux réseaux sera à la charge de l'aménageur.

Vu l'avis des Commissions :

Aménagement Urbain, Environnement, Patrimoine et Politique énergétique
Finances, Economie, Commerce, Artisanat

Je vous propose de :

- céder à la Société ONIXEA ou à toute personne physique ou morale qui lui serait substituée ce terrain d'une superficie de l'ordre de 265 m² à prélever sur la parcelle n° 139 de la section EI, en vue de la création d'une voie de desserte dans le cadre de l'urbanisation du Boisy,
- décider que cette cession interviendra sur la base de 60 € net vendeur, majorée de la TVA sur la marge,
- décider que les travaux de raccordement et de branchement des deux lots modifiés aux divers réseaux, de modification et de reconstitution des accès aux deux lots modifiés, de la pose du grillage sont à la charge de l'acquéreur,
- décider que les frais afférents à cette cession, frais et taxes dus au Notaire rédacteur de l'acte, frais de bornage et d'établissement du document d'arpentage seront à la charge de l'acquéreur,
- donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tout document et accomplir toute formalité nécessaire au règlement du dossier.

M. POIRIER

Nous nous étions déjà exprimés sur ce projet de lotissement à l'arrière du manoir du Boisy lors du conseil municipal du 12 décembre 2014. Nous avons alors souligné que

les flux de mobilité avaient été bien mal anticipés dans la conception des zones de Laroiseau et Laroiseau 2.

18 mois plus tard, nous n'avons pas connaissance de projet qui permettrait d'améliorer la desserte et la fluidité du trafic sur ce secteur, mais en 18 mois, le nombre d'usagers de la zone a sensiblement augmenté avec le transfert à Laroiseau 2 de la Direction Générale des Interventions Sanitaires et Sociales du Morbihan et, ce n'est pas fini, puisque 10 000 m² de bureaux sont en cours de construction pour le futur bâtiment de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie du Morbihan (CNAM). La saturation de la zone ne peut donc que s'intensifier et la situation risque de devenir insupportable aussi bien pour les salariés des entreprises, les clients des commerces que les habitants de la zone.

Ce n'est pas parce que la desserte de la zone a très mal été anticipée à la création de la zone d'activités qu'il faudrait maintenant ne rien faire. Nous avons bien vu l'annonce d'une ligne de bus entre la gare SNCF et Laroiseau, mais à défaut de voirie adaptée, de couloir de bus, nous ne voyons pas bien comment un bus pourra améliorer la desserte de cette zone en restant englué dans la circulation et bloqué dans les embouteillages.

Alors, oui nous sommes favorables à la cession d'un terrain pour créer une voie à partir de la rue Anita Conti, mais nous aimerions aussi connaître ce que vous comptez faire pour améliorer les accès et mobilités sur la zone de Laroiseau. Ce n'est pas parce qu'aujourd'hui nous avons achevé un premier tunnel que je vais vous suggérer d'en faire un autre sous l'A 82.

M. ROBO

J'espérais pourtant M. Poirier.

M. LE QUINTREC

C'est une question. Cela a peut-être été abordé en commission qui gère ce dossier-là. Concernant Boisy, secteur archéologique important, je voulais savoir si les mesures avaient été prises ou si cela affectait le site ou pas.

M. ROBO

M. Thépaut va faire une réponse groupée.

M. THEPAUT

Concernant les recherches archéologiques, les fouilles ont eu lieu sur le secteur. Aujourd'hui, tout a été fouillé avant les travaux de construction du lotissement.

M. Poirier, tout d'abord vous généralisez une situation qui ne concerne que quelques minutes, en prenant large une heure par jour. Vous savez très bien que je suis usager de cette zone et en dehors des heures d'entrée et de sortie des bureaux, il n'y a aucun problème de circulation. Les bus circulent normalement, les allers/retours

d'entreprises aussi et en plus aujourd'hui il y a un chantier en cours qui génère du trafic. D'autre part, la future implantation de la CPAM - j'en ai eu l'assurance avec M. Mohamed AZGAG, Directeur - énormément de salariés ne travaillent que trois ou quatre jours par semaine grâce au télétravail. Il se fait le chantre du déplacement doux et il y encouragera. Il y aura des parkings de déplacements doux sur le futur site de la CPAM.

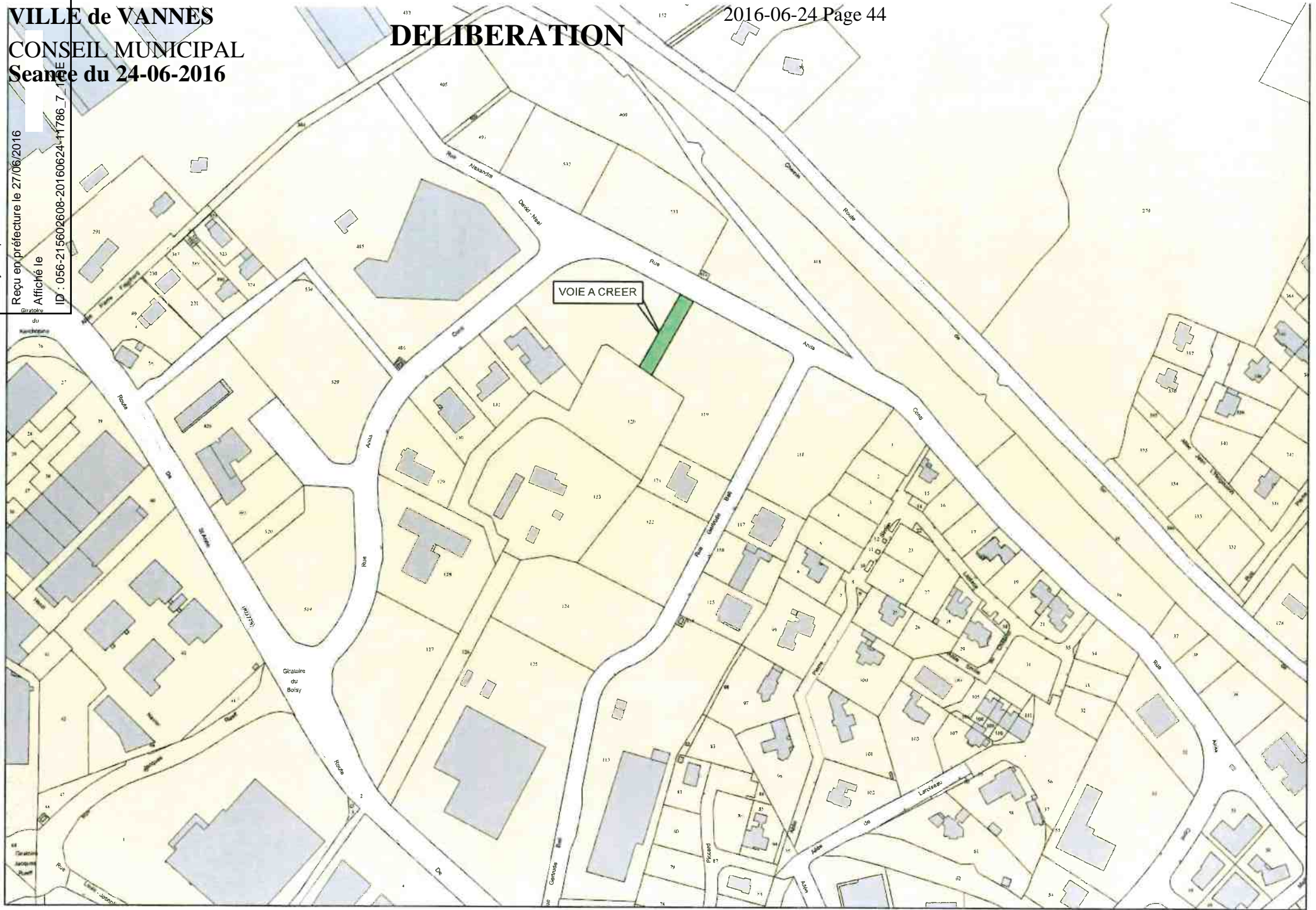
Ne vous inquiétez pas du développement de l'emploi sur la zone. Comme on dit, tout le monde embauche et débauche en même temps, c'est désolant mais c'est comme cela. Je me souviens d'une vieille idée qu'avait votre ami, Jean-Pierre Mousset, de créer - ce que vous appelez un « bureau des temps » pour que les gens soient décalés dans leur embauche et débauche. Ce serait effectivement une bonne solution.

M. ROBO

Un temps que les moins de 20 ans n'ont pas connu.

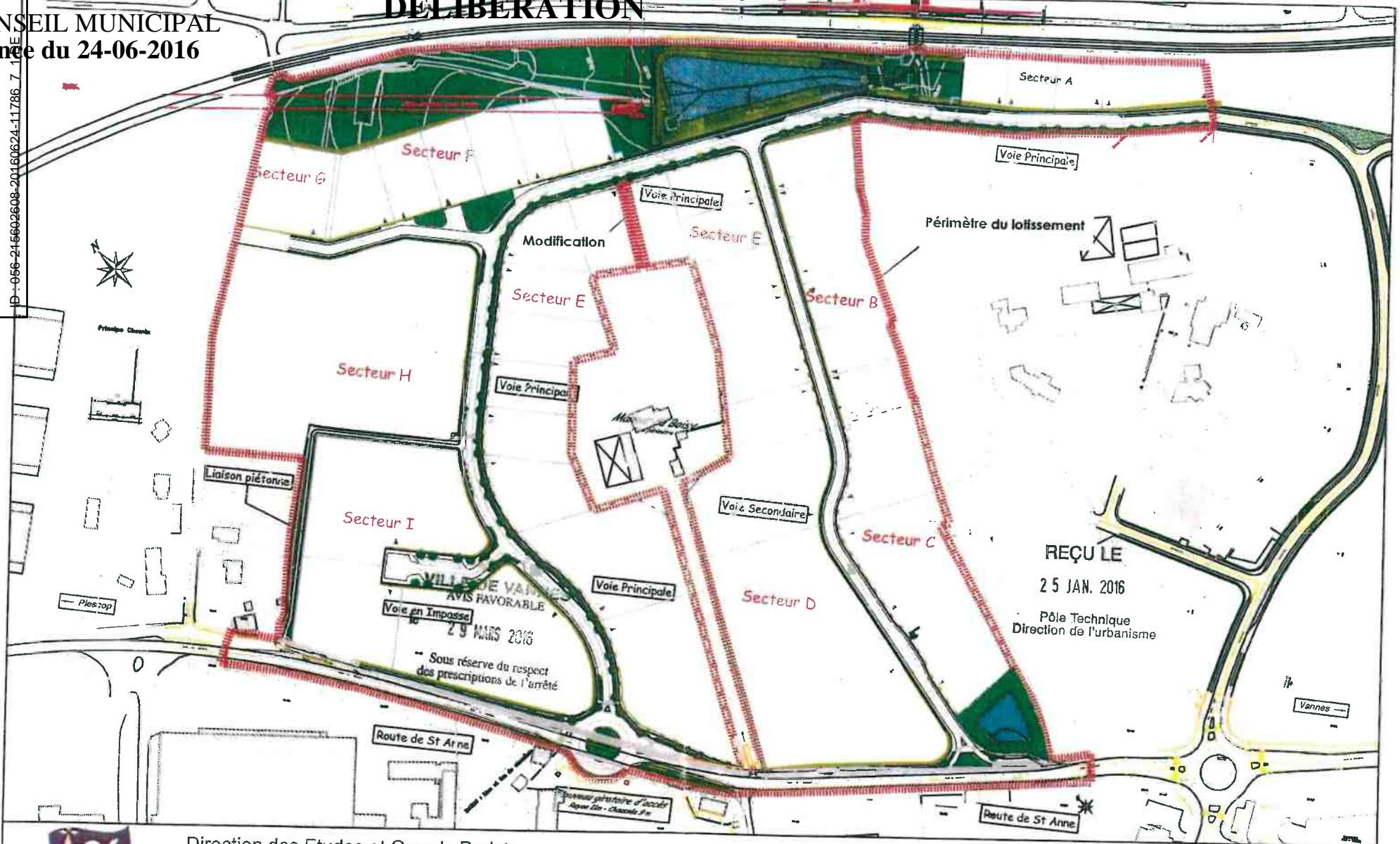
ADOPTE A L'UNANIMITE

Envoyé en préfecture le 27/06/2016
Reçu en préfecture le 27/06/2016
Affiché le
ID : 056-215602608-20160624-11786_7



DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 27/06/2016
Reçu en préfecture le 27/06/2016
Affiché le
ID : 056-215602608-20160624-11786_7



Direction des Etudes et Grands Projets
Direction générale des services techniques

Parc Tertiaire de Laroiseau 2
Plan de Composition





DIRECTION GENERALE
DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES FINANCES PUBLIQUES
DU MORBIHAN
35, boulevard de la Paix
56020 VANNES
Téléphone : 02-97-68-42-90
Télécopie : 02-97-68-42-99
Courriel : ddfip56.pgp.domaine@dgfip.finances.gouv.fr

AVIS DU DOMAINE

(Valeur vénale)
(Décret n° 86-455 du 14 mars 1986 modifié)
Articles L1211-1 et L1211-2 du Code générale de la
propriété des personnes publiques

Enquêteur : Michèle Bellego
Courriel : michele.bellego1@dgfip.finances.gouv.fr
Téléphone : 02-97-68-42-97
Réception sur rendez-vous

N° 2016 – 260 V 0640

1. **Service consultant** : Mairie de Vannes
2. **Date de la consultation** : Reçue le 25/05/2016
3. **Opération soumise au contrôle (objet et but)** : Estimation parcellaire
4. **Propriétaire(s) présumé(s)** : Ville de Vannes
5. **Description sommaire de l'immeuble compris dans l'opération** :

Commune : VANNES

Dans le cadre de la réalisation d'un lotissement de 8 lots à usage d'habitations sur une emprise foncière de 7 619 m² sise à l'arrière du Manoir du Boisy :
- projet de cession à la Sté ONIXEA d'un terrain de 265 m² (à prélever sur EI 139 sise dans le P.A. Laroiseau II) nécessaire à la création de la voie de sortie de cette opération sur la rue Anita Conti.

5a. Urbanisme - Situation au plan d'aménagement - Zone de plan - C.O.S. - Servitudes - Etat du sous-sol - Eléments particuliers de plus-value et de moins-value - Voies et réseaux divers :

PLU : 1 AUia

6. **Indication sommaire de la situation locative** : n.c

7. Détermination de la valeur vénale estimative et indicative actuelle :
Vu l'avis FD 56 2013 260 V 0848, et en l'état de la requête : 15 900 €

8. Observations particulières :

L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai d'un an environ ou si un changement dans les conditions de faits ou de droits survient depuis la date de la requête ou du présent avis.

Elle n'est au surplus valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions de droit privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Comptabilité Publique.

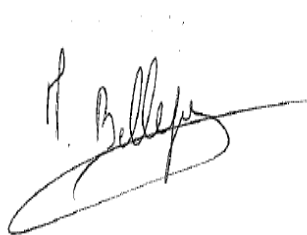
En outre, il vous appartient d'en informer le(s) propriétaire(s) concerné(s).

VANNES, le 31/05/2016

Pour le Directeur départemental des finances publiques

L'Inspecteur de France Domaine

Michèle BELLEGO



AFFAIRES FONCIERES

Petit Tohannic - Cession de terrain

M. Olivier LE BRUN présente le rapport suivant

La commune est propriétaire d'un délaissé de terrain de l'ordre de 1 985 m² situé à l'extrémité Sud-Est du giratoire de l'évêché dans le quartier de Tohannic.

DARYS HABITAT, promoteur et constructeur de la région nantaise sollicite l'acquisition de cette emprise pour y réaliser un programme de 13 logements intermédiaires présentant un gabarit de type pavillonnaire s'insérant parfaitement dans l'environnement immédiat. Ce projet permettrait de poursuivre l'urbanisation de ce quartier en accueillant notamment de jeunes familles.

Le prix d'acquisition proposé pour la cession de cette emprise s'élève à 350 000 € net vendeur, prix conforme à l'avis de France Domaine.

Vu l'avis des Commissions :

Aménagement Urbain, Environnement, Patrimoine et Politique énergétique
Finances, Economie, Commerce, Artisanat

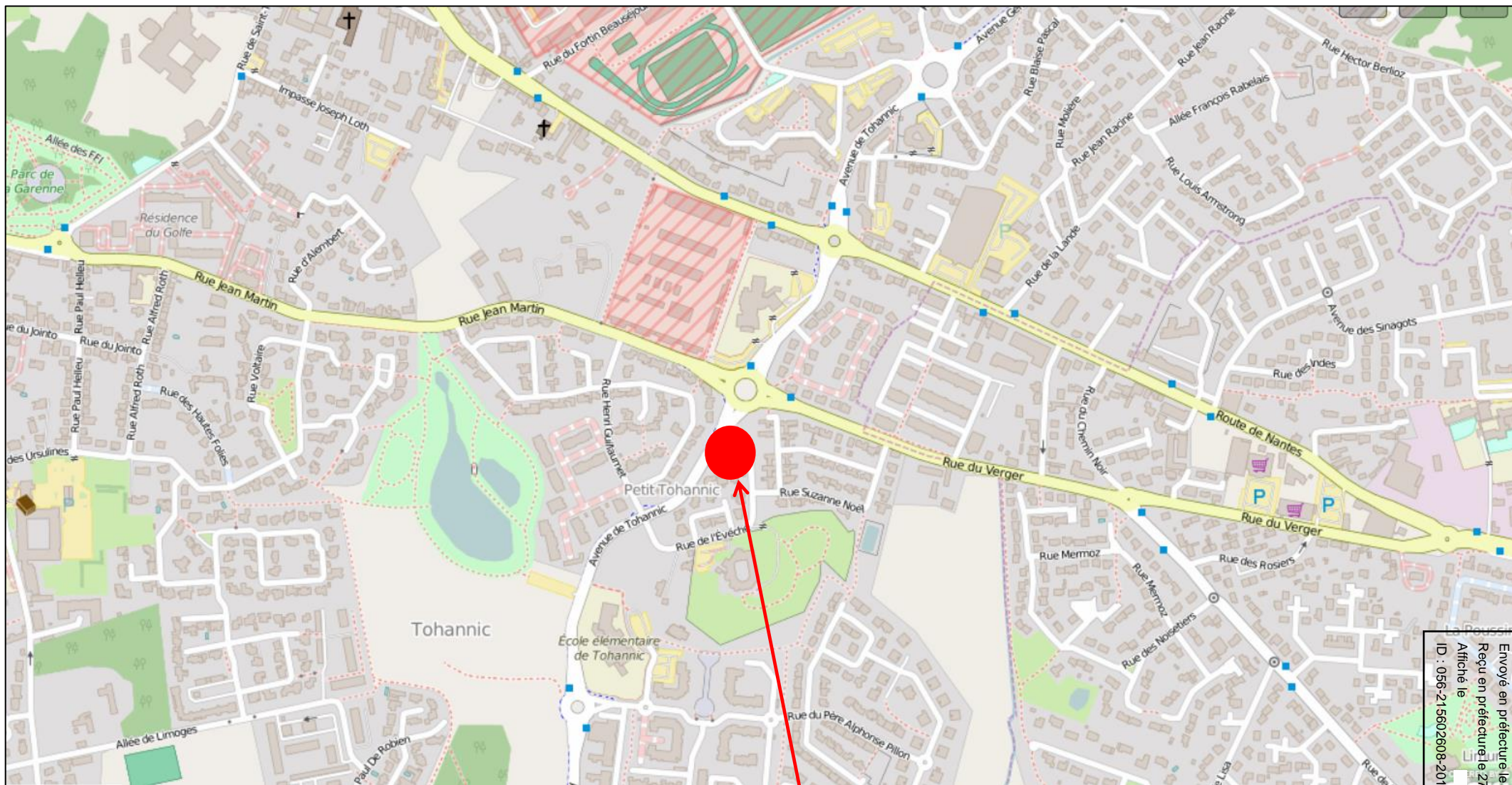
Je vous propose :

- de céder à DARYS HABITAT, ou toute personne physique ou morale qui lui serait substituée, le terrain d'environ 1 985 m² à prélever sur les parcelles 17, 18 et 19 de la section ED au prix net vendeur de 350 000 €,
- de décider que l'ensemble des frais afférent à cette cession, y compris ceux relatifs au bornage du terrain et à l'établissement du document d'arpentage, sera à la charge de l'acquéreur,
- de confier la rédaction de l'acte devant authentifier cette mutation au notaire désigné par la commune,
- de décider que cette mutation sera réalisée dans un délai d'un an à compter de la date de la présente délibération, à défaut, la commune retrouvera la libre disposition du terrain,
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous actes et documents, accomplir toutes formalités qui s'avèreraient nécessaires à la régularisation du dossier.

M. UZENAT

Je suis suffisamment intervenu avec mes collègues depuis le début de ce mandat pour critiquer votre politique en matière de foncier et de logements, pour cette fois-ci saluer ce bordereau des deux mains. C'est une excellente décision. On a eu quelques précisions en commission parce que mon interrogation portait notamment sur la possibilité d'avoir des grands logements, parce que nous restons sur des T2, T3. Visiblement les bâtiments ont été conçus pour permettre des fusions en cas de besoin, c'est aussi une très bonne chose. L'intégration paysagère semble très réussie quand on connaît le quartier. A tout point de vue, s'il y avait une seule petite remarque, c'est que comme France Domaines laissait une latitude de plus ou moins 15 %, en descendant à 15 % on aurait pu vendre la parcelle à 340 000 euros mais c'est vraiment pour « chipoter » parce que sur la philosophie et ce que l'on attend de la Ville en matière de logements et d'habitat pour la mixité sociale et générationnelle, cela va parfaitement dans le bon sens. Nous l'approuvons avec grand plaisir.

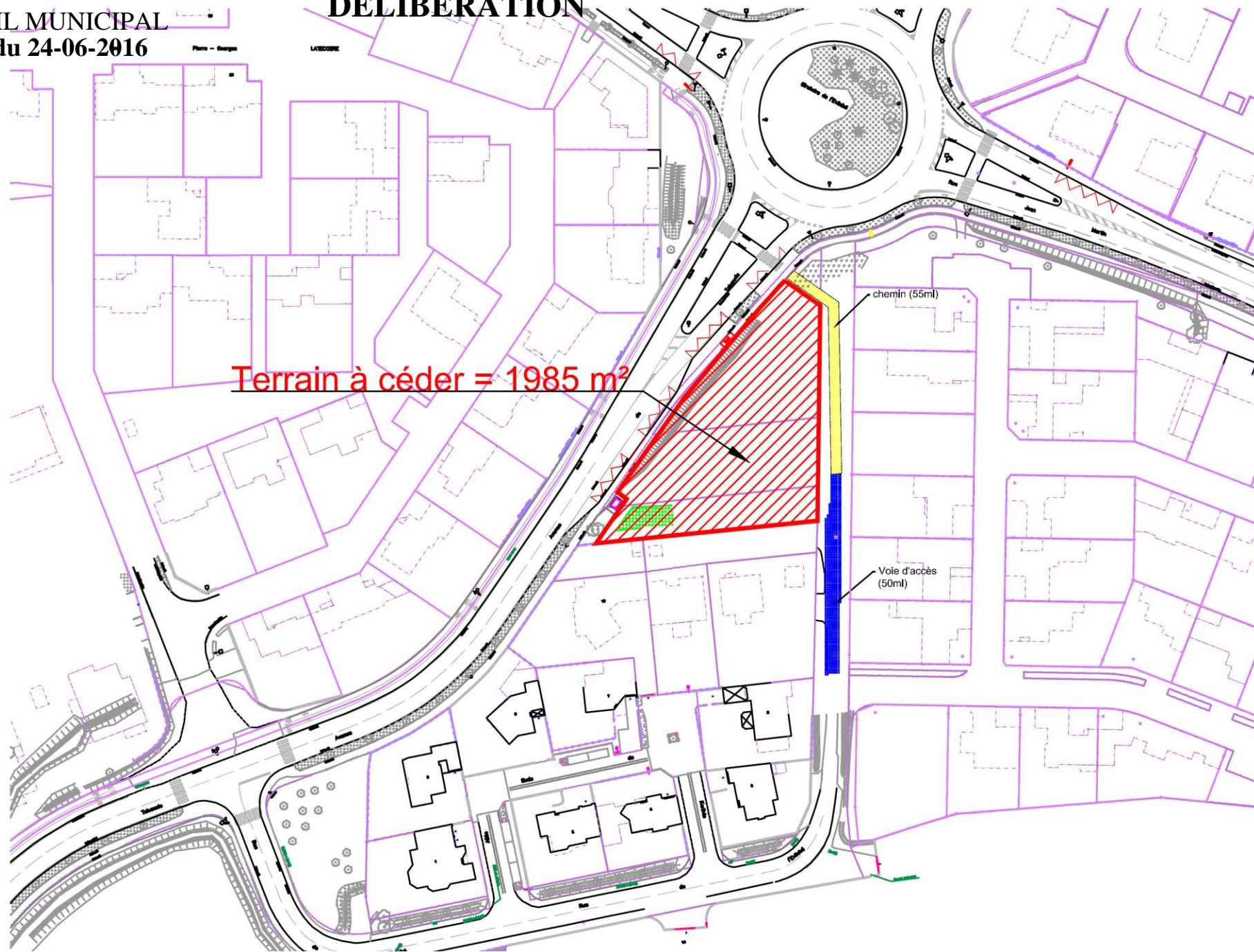
ADOPTE A L'UNANIMITE



Terrain à céder = 1 985 m²

Envoyé en préfecture le 27/06/2016
Reçu en préfecture le 27/06/2016
Affiché le
ID : 056-215602608-20160624-11792_8_1-DE

DELIBERATION



Envoyé en préfecture le 27/06/2016
Reçu en préfecture le 27/06/2016
Affiché le
ID : 056-215602608-20160624-11792_8_1-DE



**DIRECTION GENERALE
DES FINANCES PUBLIQUES**
DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES FINANCES PUBLIQUES
DU MORBIHAN
35, boulevard de la Paix
56020 VANNES
Téléphone : 02-97-68-42-90
Télécopie : 02-97-68-42-99
Courriel : ddfip56.pgp.domaine@dgfip.finances.gouv.fr

AVIS DU DOMAINE

(Valeur vénale)
(Décret n° 86-455 du 14 mars 1986 modifié)
Articles L1211-1 et L1211-2 du Code générale de la
propriété des personnes publiques

Enquêteur : Michèle Bellego
Courriel : michele.bellego1@dgfip.finances.gouv.fr
Téléphone : 02-97-68-42-97
Réception sur rendez-vous

N° 2015– 260 V 1773

1. **Service consultant** : Mairie de Vannes
2. **Date de la consultation** : Reçue le 21/09/2015
3. **Opération soumise au contrôle (objet et but)** : Estimation parcellaire
4. **Propriétaire(s) présumé(s)** : Ville de Vannes
5. **Description sommaire de l'immeuble compris dans l'opération** :

Commune : VANNES

Projet de cession d'une emprise parcellaire de l'ordre de 1 985 m² prise sur les parcelles ED 17, 18 et 19 d'une superficie globale de 2 133 m² aux abords de l'avenue de Tohannic.

5a. Urbanisme - Situation au plan d'aménagement - Zone de plan - C.O.S. - Servitudes - Etat du sous-sol - Eléments particuliers de plus-value et de moins-value - Voies et réseaux divers :

PLU : 1 AUba, sachant que l'emprise considérée est incluse dans le périmètre du PAE de Tohannic dont l'abrogation est prévue au C.M du 25/09/2015 pour une clôture au 31/12/2015.

La requête signale que ce terrain n'est pas susceptible de recevoir une affectation communale particulière en lien avec l'organisation du secteur sauf à extraire de la partie cessible précitée le chemin piétonnier naturellement créé par les riverains.

7. Détermination de la valeur vénale estimative et indicative actuelle :

En l'état de la requête, 400 000 (+/- 15%)

8. Observations particulières :

L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai d'un an environ ou si un changement dans les conditions de faits ou de droits survient depuis la date de la requête ou du présent avis.

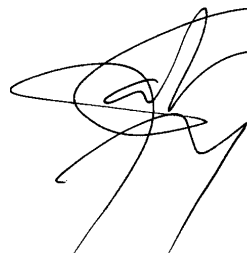
Elle n'est au surplus valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions de droit privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Comptabilité Publique.

En outre, il vous appartient d'en informer le(s) propriétaire(s) concerné(s).

A VANNES, le 27/10/2015

Pour le Directeur départemental des finances publiques
L'inspecteur principal de France Domaine



Georges GAUTIER

ENVIRONNEMENT

Rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement - Présentation

Mme Jeanine LE BERRIGAUD présente le rapport suivant

Conformément aux dispositions de l'article L2224-5 du code général des collectivités territoriales, le Maire présente au conseil municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.

Le rapport qui vous est présenté, d'une part, retrace l'organisation générale des services d'eau potable et d'assainissement, tous deux gérés en régie, et d'autre part, comporte des indicateurs de performance permettant de les évaluer dans une perspective de développement durable selon trois axes :

- la qualité de service à l'utilisateur,
- la gestion financière et patrimoniale,
- les performances environnementales.

Vu l'avis des Commissions :

Espaces publics, Déplacements, Sécurité
Finances, Economie, Commerce, Artisanat
Aménagement Urbain, Environnement, Patrimoine et Politique énergétique

Je vous propose :

- de prendre acte des éléments détaillés du rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement pour l'année 2015.

M. UZENAT

Avant toute chose, nous le faisons chaque année, mais c'est évidemment important dans le contexte, nous tenons à saluer le travail et le souci de la qualité de service des agents de l'eau et de l'assainissement malgré un contexte managérial rendu compliqué par l'absence de directeur. J'ai posé la question en commission, mais peut-être aurez-vous des informations à nous communiquer sur l'avancement ?

M. ROBO

Effectivement, j'ai reçu deux candidats. J'ai choisi un candidat qui a décliné le poste pour des raisons familiales. Le deuxième candidat réclamait un salaire qui était bien

au-delà de ce qui se pratique dans cette collectivité. Je n'ai pas voulu céder. Je crois que je vois un candidat dans les jours qui viennent.

M. UZENAT

Ce rapport annuel appelle plusieurs remarques et questions. Un premier point, une nouvelle fois soulevé à plusieurs reprises en Commission consultative des services publics locaux (CCSPL). Il est regrettable que toutes les analyses n'aient pas pu être transmises aux membres de la CCSPL. A chaque fois, il y a du retard, ce n'est absolument pas la Ville, mais c'est chaque année la même intervention, M. Jaffré était là, il l'a entendue comme moi.

Par ailleurs, ce n'était pas dans les documents qui nous avaient été présentés, mais quand on se livre à une comparaison avec le rapport 2014, on constate que le linéaire de réseaux a augmenté de 30 km par rapport à l'année dernière, c'est quasiment 10 %. Je voulais savoir s'il s'agissait d'une erreur, cela me semblait très important.

M. ROBO

C'est une coquille.

M. UZENAT

D'accord. Parce que cela passe de 302 à 332.

Quand on constate le taux de renouvellement des réseaux, il a chuté, quant à lui, de 37 %. Le changement des branchements en plomb de 87 %, alors même que nous accusons un retard par rapport à la directive européenne qui fixait la date d'échéance sur ces opérations à fin 2013. Le rendement du réseau a, quant à lui, baissé de 3 % et les pertes en réseaux ont bondi de 22 %, les deux événements sont sans doute liés, on sait qu'il y a une grande fuite – cela nous a été dit en commission – qu'il a fallu du temps pour la repérer mais en 2014 nous étions déjà au-dessus de la moyenne avec ce type d'évènement qui n'existait pas.

Concernant l'assainissement, le taux moyen a chuté de 12% par rapport à 2014 alors que nous étions, en 2014, à un niveau trois fois inférieur à la moyenne nationale. J'ai bien entendu ce qui nous a été dit en commission : le retard pris en 2015 pourra être rattrapé au cours des prochaines années avec un effort d'investissement, mais c'est quand même étonnant et regrettable. Pour relever la barre, il va falloir « cravacher ».

Autant d'indicateurs de notre point de vue qui ne sont pas liés qu'à l'absence de directeur et qui justifient une vigilance accrue pour, à la fois, protéger la ressource et la santé publique (on pense au plomb) dans les trois années qui viennent, puisqu'à partir de 2020 ce sera de compétence Agglomération. Ces investissements sont possibles, et cela nous a été rappelé en commission, l'endettement est très faible, nous sommes sur une capacité de désendettement inférieure à un an, notamment pour l'eau. Nous devrions pouvoir fournir cet effort. Le transfert du Schéma Directeur d'Assainissement (SDA), qui arrive à échéance en 2021, juste au moment où nous aurons passé le relais à l'Agglomération, impose que dans les trois prochaines années

DELIBERATION

l'effort soit important. Peut-être avez-vous déjà commencé les discussions sur une clé de répartition des charges financières, on sait très bien qu'il y a certains équipements gérés et payés par la Ville et qui bénéficient à d'autres habitants. Quand on regarde les exportations d'eau sur Vannes-Ouest ou sur la presqu'île de Rhuys qui ont progressé de 4 %, alors qu'elles avaient baissé de 7 % en 2014, qui bénéficient aux habitants de la future agglomération, il ne paraîtrait pas saugrenu qu'il y ait une participation aux efforts financiers, que ce ne soit pas la Ville, seule, qui supporte cela.

Je terminerai mon propos en abordant la question des abandons de créances. Nous nous sommes 6 fois au-dessus de la moyenne nationale, c'est extrêmement élevé. De l'avis même de vos techniciens (la question a été posée en commission), il n'y a pas que des problèmes de compatibilité informatique, la trésorière principale au passage lors de son audition l'année dernière, avait relativisé le problème, mais il semble se confirmer. Il y aurait du retard dans la gestion des actualisations, notamment avec les départs/arrivées sur la Ville de Vannes, retard qui daterait de 2008. Peut-être est-ce lié à une insuffisance de personnel, en tous cas dans le budget supplémentaire on a approvisionné - M. Jaffré pourra le confirmer - 200.000 euros en dépenses imprévues (100 000 euros sur le budget de l'eau, 100 000 euros sur le budget assainissement), espérons que cette somme ne sera pas à consommer, mais c'est conséquent. Il nous paraît important de réagir au plus vite pour limiter non pas les pertes d'eau cette fois-ci mais les pertes financières.

M. ROBO

L'effort va être fait sur 2017 et 2018. Effectivement, nous avons pris un peu de retard comme vous l'avez souligné M. Uzenat.

Le transfert, la compétence Eau-Assainissement à la future Agglomération, à l'orée de 2020, va être un chantier énorme. L'état du réseau, l'âge du réseau, les investissements qui ont été faits par les collectivités soit communs, soit en régie, soit en délégation depuis des années. Il va falloir que nous nous y prenions très tôt parce que c'est un chantier des plus délicats effectivement (arrêter des clés de répartition notamment) et ceux qui seront à la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) risquent d'y passer beaucoup de temps.

En ce qui concerne les créances des factures d'eau, les services me disent qu'ils attendent des éléments de la trésorerie depuis le mois de septembre.

M. JAFFRE

Comme je vous l'ai dit en commission, nous avons eu depuis quelques mois de nombreuses réunions avec la Trésorière Principale. Les uns et les autres, nous travaillons pour faire au mieux. Il se trouve qu'il y a eu beaucoup de retard et ces retards sont antérieurs à l'arrivée de Mme Garnier. Nous avons rencontré des dysfonctionnements pour non compatibilité informatique. C'est toujours facile de se réfugier derrière, de donner un exemple qui peut-être n'est pas cru par tout le monde, mais c'est exact. Aujourd'hui, nous travaillons ensemble. Je ne vous cache

pas que des non-valeurs, nous allons en avoir, peut-être que les 100 000 euros provisionnés ne suffiront pas. Je ne peux pas vous garantir.

M. IRAGNE

Vous parlez de 2017/2018, mais nous savons qu'à partir du 1^{er} janvier 2017 et avec la Loi NOTRe, le service des Eaux va obligatoirement être transféré au niveau des agglomérations, des intercommunalités. Nous avons entendu dire en commission que le prix de l'eau sur Vannes, si cela passait en régie ou directement géré par l'Agglomération elle-même, augmenterait de 30 %. Pouvez-vous nous en dire plus ?

M. ROBO

Pas le 1^{er} janvier 2017, M. Iragne, ce sera le 1^{er} janvier 2020. Je ne suis pas au centime d'euros près, aujourd'hui nous avons un mètre cube à Vannes qui est à 3,02 ou 3,03 € alors que la moyenne départementale se situe à 4,82 €. Nous avons une des eaux les moins chères de France entre Dunkerque et Biarritz. Ceci est dû à la qualité des services depuis des années, aux investissements que nous avons pu faire, grâce aussi aux communes périphériques. Je rappelle que l'eau vient de Noyal, de Meucon. Quel sera le prix de l'eau après 2020 ? Ce sera discuté dans la future Agglomération. Est-ce qu'un lissage du prix de l'eau est possible ou pas ? Je pense que la jurisprudence évoluera d'ici là.

M. LE QUINTREC

J'avais deux remarques. Concernant la protection de la ressource en eau et particulièrement le périmètre de la protection du Liziec. Je relève - peut-être à tort - une contradiction. Dans le milieu du rapport on nous dit que c'est toujours en cours et page 86 c'est signalé que c'est fait. Je voulais savoir où cela en était par rapport à cet enjeu, sachant que l'année 2015 a été marquée par une forte production..

M. ROBO

Le périmètre de protection a été adopté mais il n'est pas suffisant. Nous travaillons avec la commune de St Avé et les services de l'Etat pour l'étendre. Il n'y a pas de contradiction, mais il y aura une évolution de ce périmètre.

M. LE QUINTREC

Page 86, nous trouvons un document de l'Agence Régionale de Santé (ARS). D'habitude, nous avons plus d'éléments détaillés concernant les analyses. Est-ce qu'on les aura a posteriori ?

M. ROBO

On vous les communiquera.

M. UZENAT

Sur le prix de l'eau. Nous avons eu ce débat à plusieurs reprises depuis le début de ce mandat, d'autres dispositifs pourront être envisagés. Aujourd'hui, nous sommes sur des barèmes avec des tranches très larges, une dégressivité à partir de 6 000 m³. Nous pourrions très bien envisager (ce qui se fait dans d'autres collectivités) une tarification plus sociale sur les consommations les plus essentielles. Même si le coût de l'eau devait être renchéri pour limiter l'impact sur les Vannetais, sans compter qu'à partir du moment où notre collectivité aura assumé l'essentiel des charges du service, il paraît logique que demain l'Agglomération en tienne compte dans le cadre du pacte financier fiscal qui sera mis en place.

M. ROBO

Je l'espère.

PREND ACTE

ENVIRONNEMENT

Réhabilitation de la filière boues du système d'assainissement

Mme Jeanine LE BERRIGAUD présente le rapport suivant

Par délibération du 20 juin 2014, nous avons approuvé le projet de réhabilitation de la filière boues des stations d'épuration de Tohannic et du Prat pour un montant prévisionnel de 3 550 000 € HT, subventionné à 40 % par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

Depuis cette date, plusieurs éléments sont intervenus contraignant la commune à revoir son projet initial :

- L'arrêté du 21 juillet 2015 impose désormais une capacité minimale de stockage des boues de 6 mois de production répartis en lots identifiés, ce qui entraîne l'abandon des silos actuels qui ne répondent plus aux normes,
- L'adaptation du tracé de 3 400 m du fait de contraintes de traversée de la commune de Séné.

Afin de tenir compte de ces paramètres, un nouveau projet a donc été établi qui prévoit :

- La construction d'un bâtiment couvert, ventilé et désodorisé de 2 400 m²,
- Un cloisonnement pour la gestion des lots de boues,
- Un dispositif de convoyage et une répartition de boue dans les alvéoles,
- Une déshydratation par filtre-presses,
- Un tracé adapté de canalisation de refoulement des boues entre les deux stations d'épuration.

Le coût total de cette opération est estimé à 6 000 000 € HT, maîtrise d'œuvre comprise et peut être financée par une subvention à hauteur de 60 % par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

Vu l'avis des Commissions :

Aménagement Urbain, Environnement, Patrimoine et Politique énergétique
Espaces publics, Déplacements, Sécurité
Finances, Economie, Commerce, Artisanat

Je vous propose :

- d'approuver le projet de réhabilitation de la filière boues des stations d'épuration de Tohannic et du Prat, tel qu'exposé ci-dessus, pour un montant total estimé à 6 000 000 € HT,
- de solliciter une participation financière auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne,
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tout document et accomplir toute formalité nécessaire au règlement de ce dossier.

ADOpte A L'UNANIMITE

Point n° : 11

SERVICES PUBLICS COMMUNAUX

Révision des tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure

M. Frank D'ABOVILLE présente le rapport suivant

Par délibération du 17 octobre 2008, la Ville de Vannes a instauré la taxe locale sur la publicité extérieure. Cette taxe concerne les dispositifs publicitaires, les enseignes et les pré-enseignes.

Sont exonérés :

- Les dispositifs exclusivement dédiés à l'affichage de publicités à visée non commerciale ou concernant des spectacles,
- Les enseignes, si la somme de leurs superficies est égale au plus à 7 m²,
- Les dispositifs dépendant des concessions municipales d'affichage, jusqu'à l'échéance des contrats,
- Les dispositifs apposés sur des mobiliers urbains, jusqu'à l'échéance du contrat.

Le tarif de référence de droit commun fixé à 15 €/m²/an au 1^{er} janvier 2009 a évolué de façon linéaire annuellement jusqu'en 2013 pour atteindre 20 €/m²/an au 1^{er} janvier 2014.

Vu l'avis de la Commission :

Finances, Economie, Commerce, Artisanat

Je vous propose :

- de fixer, à compter du 1^{er} janvier 2017, la base tarifaire de cette taxe à 20,50 €/m²/an,
- de maintenir les exonérations à cette taxe, telles que mentionnées ci-dessus,
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tout document et accomplir toute formalité nécessaire au règlement de ce dossier.

ADOPTE A L'UNANIMITE

CONSEIL MUNICIPAL JEUNES

CMJ : Renouvellement 2016 - 2018

Mme Christine PENHOUËT présente le rapport suivant

Le Conseil Municipal Jeunes (CMJ) a été créé en 2000. Le mandat de l'actuel CMJ, installé en octobre 2014, dont vous trouverez le bilan en annexe, arrive à son terme.

Dès lors, il convient de prévoir les modalités de renouvellement de cette instance.

Le CMJ dispose, pour ses deux années de mandat, d'un budget de fonctionnement global de 24 000 €, non compris le montant de l'adhésion à l'Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes (ANACEJ). Ce budget se répartit pour 40 % en 2017 et 60% en 2018.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé de procéder au renouvellement du Conseil Municipal Jeunes, selon les modalités jointes en annexe.

Vu l'avis des Commissions :

Affaires sociales, Famille, Jeunesse, Education
Finances, Economie, Commerce, Artisanat

Je vous propose :

- de renouveler le Conseil Municipal Jeunes dans les conditions ci-annexées,
- de renouveler l'adhésion de la ville à l'ANACEJ (Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes) pour la durée du CMJ,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

M. FAUVIN

Vous proposez de reconduire l'installation du Conseil Municipal Jeunes (CMJ) pour 2016-2018.

Nous savons que leurs actions sont nombreuses, presque une chaque mois : Charlie en mars 2015, commémorations de la guerre 1914-1918 en mai et novembre 2015, Soutien aux activités sportives, ou solidaires comme le nettoyage de plages.

A ce sujet, je souhaite mentionner l'engagement et la forte détermination des adultes impliqués dans la conduite au quotidien du CMJ. Déjà pour motiver chacun en phase

d'installation, puis en cours de mandat, pour relancer régulièrement les jeunes élus afin que les groupes fonctionnent en effectif suffisant.

Mais nous savons aussi, et j'y ai été associé lorsque j'étais encore au collège Saint Exupéry de 2005 à 2013, que les équipes de 40 jeunes sont parfois difficiles à installer.

Parfois, pas assez de candidats, et lorsque l'équipe est en place, il est des fois difficile d'obtenir une participation suffisante au bon fonctionnement des groupes.

Alors, il faut envoyer aux jeunes une autre image et le mode d'accès au CMJ doit permettre, dès cette étape, l'apprentissage de la démocratie et l'expression de tous.

Le schéma actuel, avec une candidature suivie d'une audition par un "jury", délivre un message qui, selon nous, n'est pas porteur.

En effet, quelle image renvoie-t-on aux jeunes avec :

- le fait d'être choisi ou désigné par des adultes,
- avec une admission en forme de cooptation (parce que les jeunes élus qui prolongent en troisième année, sont associés au jury),
- et sur le fait de priver ainsi les jeunes électeurs d'un droit de choisir leurs représentants, en les court-circuitant ; or, en collège, ils sont habitués régulièrement à s'exprimer et à voter.

Donc, une véritable élection au sein de chaque collège et associations, est nécessaire et possible.

Une élection structurée, comme dans le monde des adultes, avec acte de candidature, affichage des noms des candidats, campagne électorale et des bureaux de vote organisés selon les formes républicaines (cela se fait ailleurs) : une date fixée, des urnes, des isolements, et une remontée en mairie avec proclamation des résultats.

Les candidats, les parents, le public et la presse pouvant être invités à la mairie pour ces soirs-là. L'effet levier est important tant pour les jeunes élus que pour tous ceux qui les ont élus.

Par ailleurs, d'autres ouvertures sont nécessaires :

- Associer systématiquement les jeunes conseillers à la vie de leur quartier, par leur participation à un conseil de quartier, dont ils devraient par ailleurs être membres de droit,
- Réfléchir aux symboles républicains, et là aussi cela se fait ailleurs avec succès, tels que leur proposer de porter une écharpe tricolore lorsqu'ils sont en représentation auprès d'un adulte déjà élu,
- Et bien sûr, nous sommes favorables à l'installation d'un Conseil Municipal des Enfants, comme mentionné dans le Projet Educatif de Territoire (PEDT), l'axe 1, page 5.

Vous savez qu'il existe déjà en collèges, des formes variées de représentation et d'élection des élèves, pour leur classe, au conseil d'administration, et selon les établissements, au foyer, au conseil de vie des collèges. Si je dis cela, ce n'est pas neutre, c'est pour que des liens soient entretenus entre ces instances et les jeunes conseillers municipaux.

Avant de terminer, je voulais poser une question. Je n'ai pas compris pourquoi vous voulez fêter les 20 ans des CMJ en 2017, alors que le conseil a été installé en 2000. Alors quel anniversaire préparez-vous ?

Pour conclure, nous demandons que le nouveau CMJ soit composé suite à de véritables élections et si vous décidiez de maintenir le mode actuel, qui ne nous paraît pas du tout adapté, nous nous abstiendrons sur ce bordereau.

M. ROBO

Juste avant de donner la parole à Mme Penhouët, M. Fauvin, l'humaniste que je suis ne souhaite pas affliger la douleur d'une défaite à nos enfants.

Mme PENHOUE

M. Fauvin, effectivement il s'agit de 1997 donc cela fera 20 ans en 2017, il y a une erreur sur le bordereau, c'est le seul point sur lequel je vous rejoins.

Par ailleurs, l'expérience du vote démocratique comme vous l'évoquez a été faite auprès des jeunes et a montré que cela ne marchait pas parce qu'en fait ce sont des jeunes capables de susciter une forme de fédération autour d'eux, qui avaient des voix et qui ne s'engageaient pas dans la notion de service et de CMJ, cela a été prouvé.

Aujourd'hui, le dispositif me convient parfaitement. Tous les jeunes peuvent venir, demander à participer au CMJ. Nous sommes très attentifs, vous le savez M. Fauvin parce que nous nous arrangeons aussi pour aller chercher des jeunes qui jamais ne seraient venus et n'auraient jamais été élus. Je peux vous assurer que la transformation de ces jeunes est remarquable, impressionnante et c'est aussi le grand succès du CMJ. Je souhaite le poursuivre en allant chercher dans tous les quartiers, dans tous les collèges, tous les jeunes grands, forts, confiants, pas confiants pour qu'ensemble ils construisent le CMJ, c'est cela que nous voulons, que nous avons construits et que nous continuons.

M. LE GUERNEVE

J'informe que les CMJ sont en train d'investir les missions que nous leur avons confiées. J'étais cet après-midi avec les services de l'Education Nationale, avec l'association de l'Ordre National du Mérite, où justement le prix individuel de

l'éducation citoyenne a été remis à une jeune conseillère municipale jeunes de Vannes.

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Pour :40, Abstentions :5,

DELIBERATION

Bilan des actions du Conseil Municipal Jeunes 2014 - 2016

Octobre 2014	Séance plénière d'installation
Novembre 2014	Week-end d'intégration à Larmor Baden ; Gala de danse caritatif
Janvier 2015	Découverte des services municipaux
Février 2015	Rencontre avec les élus de la commission Affaires Sociales, Famille, Jeunesse et Education
Mars 2015	Création exposition citoyenne « Charlie »
Mai 2015	Commémorations 14/18
Juin 2015	Séance plénière
Septembre 2015	Animation familiale milieu marin à Larmor Baden
Octobre 2015	Animation intergénérationnelle « échangeons nos savoirs » ; Visite Sénat & Assemblée nationale
Novembre 2015	Commémorations 14/18 ; Gala de danse caritatif
Janvier 2016	Séance Plénière
Avril 2016	Quizz intergénérationnel « quand j'étais jeune » ; Tremplin musical
Mai et juin 2016	Participation à l'animation de la coupe du monde militaire de foot féminin ; Nettoyage plage de la pointe de Rosvellec ; Participation au Salon du livre ; Création du nouveau logo ; Séance plénière de clôture

Conditions de renouvellement et de fonctionnement

1. Objectifs

- Favoriser la participation des jeunes à la vie locale
- Accompagner les jeunes dans la définition de projets et leur mise en œuvre
- Sensibiliser un public jeune à la gestion de la vie locale
- Favoriser le dialogue entre les jeunes et les élus
- Permettre aux jeunes de donner leur avis et d'influencer les projets de la collectivité qui les concernent.
- Favoriser l'engagement des jeunes tout en les accompagnant dans leur prise d'autonomie
- Développer le lien intergénérationnel
- Favoriser l'adhésion aux valeurs démocratiques et républicaines
- Permettre la découverte des organes démocratiques

2. Composition

- 40 jeunes vannetais (maximum) scolarisés à Vannes et hors Vannes, en classes de 4^{ème} et 3^{ème},
- il est proposé à un maximum de 8 conseillers actuels (après qu'ils en aient fait la demande par lettre motivée) de prolonger d'un an leur engagement pour parrainer les nouveaux conseillers, afin de permettre une transition, un partage d'expérience, un accompagnement des nouveaux conseillers par leurs aînés et de favoriser la continuité des projets.
- Le principe de parité sera également recherché.
- La durée du mandat est de deux années scolaires.
- Pendant toute la durée du mandat des conseillers et, dans la période de reconduction d'un an, les jeunes doivent être âgés de moins de 18 ans.

3. Renouvellement

- dès septembre, un appel à candidatures est effectué dans les établissements scolaires vannetais concernés, dans les structures de quartier et auprès des associations et mouvements de jeunes.
- les jeunes font connaître leur candidature par lettre de motivation adressée à Monsieur le Maire.
- Ils sont ensuite auditionnés par un jury composé de la Maire-Adjointe chargée de la famille, de la jeunesse, de l'éducation, des solidarités et de la santé, et de la Maire-Adjointe chargée de la communication, des système d'information et du développement numérique, de professionnels des services et d'anciens conseillers municipaux jeunes.

4. Fonctionnement

- Les conseillers du CMJ se réunissent régulièrement en commissions de travail puis en assemblée plénière en présence de Monsieur le Maire ou de son représentant.
- La première année du mandat sera dédiée à la cohésion de groupe, à l'apprentissage de la méthodologie de projet, à la découverte des organes démocratiques et à la mise en place de projets.
- La seconde année sera consacrée à la mise en œuvre des projets issus de la réflexion des conseillers.

Conseil Municipal Jeunes aura également en charge l'organisation et l'animation des 20 ans du CMJ (temps fort consacré d'une part au rassemblement de tous les anciens conseillers du CMJ et d'autre part à des rencontres entre les différents conseils municipaux d'enfants et de jeunes du Morbihan).

- Les conseillers, ainsi que leurs tuteurs légaux, seront amenés à signer une charte de bonne conduite garante de leur engagement et de leur assiduité à l'ensemble des rassemblements et actions menés par le Conseil Municipal Jeunes sur la totalité du mandat.
- Un certificat « Conseil Municipal Jeunes 2016/2018 » sera remis à chaque conseiller à l'issue de son mandat, sous réserve d'avoir bien respecté la charte de bonne conduite.

ENFANCE - EDUCATION

Projet Educatif de Territoire 2016 - 2018 (PEDT) - Adoption

Mme Christine PENHOUËT présente le rapport suivant

Par délibération en date du 26 juin 2015, vous avez adopté le diagnostic de territoire préalable à l'élaboration du PEDT.

Suite à la validation de ce projet par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, la Direction Départementale des Services de l'Education Nationale et la Caisse d'Allocations Familiales, la Ville de Vannes a engagé une concertation des acteurs éducatifs de territoire, qui a permis d'identifier les principaux axes du nouveau Projet Educatif de Territoire.

Vu l'avis des Commissions :

Affaires sociales, Famille, Jeunesse, Education
Finances, Economie, Commerce, Artisanat

Je vous propose :

- d'adopter le PEDT joint en annexe pour une durée de 3 ans,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire.

M. LE MOIGNE

Deux points rapidement. L'aire de jeux de Cliscouët est fermée depuis février. C'est la question d'un citoyen que nous remontons.

M. ROBO

Je vous réponds tout de suite. Le sol est non conforme. Nous avons commandé les nouveaux matériaux que nous attendons.

M. LE MOIGNE

D'accord. Vous pourriez mettre dans ce cas-là un panneau d'information.

M. ROBO

Ce n'est pas février, M. Le Moigne.

M. LE MOIGNE

C'est ce que l'on m'a rapporté parce que je ne pratique plus les jeux pour enfants. Je n'ai pas été vérifier si les toboggans étaient dangereux ou pas.

Par contre, nous avons découvert que la Ville de Vannes a décidé depuis une nouvelle organisation assez récente, semble-t-il, de ne plus payer les animateurs de centres de vacances stagiaires, c'est-à-dire de distinguer ceux qui ont le brevet de ceux qui ne l'ont pas. Or, pour valider le brevet (le BAFA) il faut être en situation de responsabilité. Une copie d'un SMS envoyé à une volontaire par un responsable de la Ville de Vannes où il est très clairement dit que vous pouvez faire votre stage pratique pendant trois semaines, non rémunéré. C'est cela ou rien. Cela se pratique de ne pas payer les animateurs BAFA au prétexte qu'ils ne seraient pas titulaires, sauf que justement le BAFA, pour le valider il faut exercer la responsabilité pleine et entière. On fait appel à des gens qui travaillent pendant trois semaines au même titre que ceux qui sont payés à côté, ils font exactement le même travail. Si vous infirmez, on en reste là, si vous confirmez ce serait un très mauvais message envoyé à la jeunesse de ne pas la payer.

M. ROBO

Premièrement, je ne connais pas la réponse. Deuxièmement, les services me font signe que c'est faux.

M. LE MOIGNE

J'ai le SMS.

M. ROBO

Nous sommes en conseil municipal, M. Le Moigne. Vous parlez d'un SMS que vous avez reçu de « Pierre, Paul ou Jacques ». Soyez sérieux, M. Le Moigne.

M. LE MOIGNE

D'un de vos directeurs.

M. ROBO

Qui vous a écrit ?

M. LE MOIGNE

Qui a écrit à une stagiaire qui demandait à être rémunérée et il lui a dit « vous ne serez pas rémunérée ». Ce n'est pas normal.

M. ROBO

Soyons sérieux. On ne parle pas de SMS reçu et transféré d'un téléphone à un autre.

M. LE MOIGNE

Je suis très sérieux. Je vous le transférerai et vous pourrez vérifier.

M. ROBO

En tous cas, si c'était le cas et a priori cela ne l'est pas, ce n'est pas normal. Les services m'auraient mis au courant.

Mme RAKOTONIRINA

Le Projet Educatif de Territoire est un engagement de la collectivité pour trois ans. Il a pour but de fédérer et de coordonner les actions de tous acteurs et partenaires, qu'ils soient institutionnels ou non, autour d'une même ambition : la réussite éducative et l'estime de soi, pour les enfants, l'égalité des chances et l'éducation des jeunes à la vie citoyenne pour favoriser le vivre-ensemble dans la cité. Voici un an, nous nous étions abstenus, tant sur la forme du projet que sur le fond (rythme, modalités de concertation et de pilotage, place des parents), absence d'un projet ambitieux autour des forces du territoire (Parc Naturel Régional, Nouvelles Technologies, etc). Mme Penhouët nous avait assurés que de nouvelles pages s'écriraient sous forme de temps forts qui regrouperaient tous les acteurs et la mise en place de groupes de travail. Que d'espoir ! Dans les faits, une demi-journée en janvier a permis de dégager les axes qui nous sont proposés, unique épisode trop court eu égard aux enjeux, au nombre et à la variété des acteurs, aux besoins du territoire. Trois heures pour trois ans, c'est un peu court, les Assises du Sports ont fait mieux en termes de durée de réflexion.

Aujourd'hui, nous sommes tentés de poser la question. S'agit-il d'un rapport d'étape ou du document finalisé. Nous avons une liste très importante d'actions, un peu à la Prévert. Il nous a été difficile de les étudier parce qu'en commission Education, je ne sais pas quelle urgence avait fait que nous sommes allés très vite, elle a été écourtée, des documents n'étaient pas présents, nous a-t-on dit. Nous constatons toujours des absences, notamment aucune réflexion sur le PNR alors que c'est une occasion de faire travailler les enfants sur des problématiques importantes (écologie, citoyenneté, respect des uns et des autres) et c'est un outil pédagogique qui peut être excellent. Ce n'est pas là-dessus que nous justifierons notre position. Nous avons quand même regardé de manière détaillée ce que vous proposez. Nous avons noté avec intérêt le fait de vouloir faire rencontrer les différentes cultures dans la ville ; C'est très important. Nous insistons sur le fait que cela ne doit pas toujours se faire dans un sens, c'est-à-dire que l'on amène les gens de certains quartiers pour découvrir ce qui se passe en centre-ville, il faut aussi que les échanges soient bilatéraux, nous insistons là-dessus.

Sur la continuité éducative entre les temps et espace de l'enfant, nous notons plus de volonté de concertation. Le renforcement des métiers, M. Hollande en a parlé, est effectivement important quand on sait les difficultés de l'éducation des enfants pour les confier à des gens qui manquent de professionnalisation, on aurait une suggestion pour les BAFA d'ailleurs, pourquoi ne pas s'engager sur une bourse au BAFA ?

Mme PENHOUE

Elle existe. Nous l'avons mise en place depuis six ou sept ans.

Mme RAKOTONIRINA

Je ne l'ai pas vue. J'ai vu pour les sportifs.

Mme PENHOUE

Nous avons mis le PSC1, le PSC2, BAFA, PNSSA.

Mme RAKOTONIRINA

Je retire.

Sur la santé, nous sommes tout à fait d'accord. Sur les inégalités de territoire, par contre, il y a une phrase qui nous a fait tousser. Quand vous affirmez qu'il existe des besoins spécifiques des enfants des quartiers prioritaires, nous estimons que ce n'est pas la localisation géographique qui crée des besoins spécifiques – vous me direz que je « mégote » sur la formule, mais pour moi c'est très important parce que derrière nous pouvons voir certaines choses – je pense qu'il s'agit seulement d'une maladresse. Ce sont des familles qui sont en situation particulière de difficultés, eu égard à la langue, à la situation sociale et autres, qu'il faut aider, pas les enfants des quartiers es qualité.

En ce qui concerne l'évaluation. Elle reste essentiellement une auto-évaluation par les services chargés de la mise en œuvre. C'est ce que j'ai compris, essentiellement, puisqu'ils sont au centre du dispositif d'évaluation continue, ce qui s'explique quelque part quand même. N'était-il pas possible de poursuivre la concertation pour définir un certain nombre d'indicateurs formalisés qui figuraient au PEDT, notamment des indicateurs quantitatifs que nous aurions pu mettre en annexe du document ? Je pense que ce serait intéressant. Sur cette évaluation, on pourrait faire comme on pratique au centre communal d'action sociale. Vous avez mis en place une évaluation interne par période. Je pense qu'il aurait été bon d'avoir une évaluation externe avec un organisme tiers pour disposer d'une vision de la réalité, parce qu'il est difficile pour des responsables de services de conclure à un manque sur leur propre travail.

M. LE QUINTREC

Sur l'égalité des chances on passe par ces ateliers péri-scolaires, ils sont d'ailleurs complémentaires au programme d'enseignement, nous sommes tous d'accord là-dessus.

J'ai pris avec beaucoup d'intérêt ce document qui présente des objectifs très instructifs. Certes, je ne suis pas dans toutes les commissions, peut-être cela a-t-il été abordé. Je voulais soulever un point que j'avais évoqué l'an dernier. Si ces ateliers sont intéressants, il n'en demeure pas moins qu'il existe aussi des pratiques et des

méthodes pédagogiques qui permettent d'aller plus loin sur certains aspects, notamment ce que j'avais appelé « hors les murs », c'est-à-dire aller en dehors des lieux institutionnalisés que sont l'école, les centres de loisirs ou les maisons de quartier pour aller au-devant de ces jeunes qui décrochent de l'école, qui ne fréquentent pas ou très peu les structures de proximité et essayer d'agir pour ces jeunes qui, notamment, se désocialisent pour certains.

Si nous devons nous donner les moyens d'aller vers eux, d'aller chercher, de travailler avec eux quel que soit leur lieu, que ce soit la rue, la cave ou tout espace urbain dans le groupe de pairs, puisque certains parlaient des différents temps de l'enfant - ce qui est une vérité - je pense que nous devons développer un certain nombre d'actions qui sont en dehors de ce qui est institutionnalisé, que ce soit à travers d'associations, de clubs ou d'écoles. Là, je n'ai pas vraiment retrouvé cet objectif dans l'axe 3. Je serais intéressé que vous puissiez approfondir avec les acteurs de terrains ce sujet, qui sont en minorité et souvent un peu oubliés. Je ne juge personne et ne vise personne quand je dis cela.

J'ai relevé avec intérêt la formation d'animateurs face à des situations complexes, je trouve cela intéressant. Je ne sais pas ce que vous mettez derrière, cela mériterait d'être soulevé en commission, mais cela a peut-être été fait.

Par contre, l'évaluation, je l'avais déjà dit, porte essentiellement sur le dispositif et l'action. J'attendais des éléments concernant l'évaluation des enfants puisque les enfants sont l'objet de la loi et ont été aussi l'objet de la polémique à l'époque.

Une question que nous avons soulevée, qui semblait vous inquiéter M. le Maire l'an dernier, c'est celle de la fréquentation. L'an passé, elle était descendue à 78 %. Je sais qu'il est toujours difficile de mobiliser des enfants toute l'année sur des activités, je voulais savoir où cela en était, si nous avons réussi à redynamiser ce point.

Concernant la participation. J'ai regardé le rapport national qui démontre que les inquiétudes des enseignants, des parents, des élus, s'estompent en fin de compte quand il y a une véritable concertation et une mise en commun des moyens. Je ne sais pas ce qu'il en est à Vannes puisque je ne suis pas membre de cette commission-là, mais il serait intéressant en tant qu'élus sur ce document ou peut-être sur un bilan intermédiaire de pouvoir apprécier qualitativement cette pratique.

Concernant le point que j'appelle « les hors les murs » (ce pourrait être un autre terme) nous ne pourrions pas développer d'actions qui vont en dehors des choses organisées, structurées, notamment pour aller là où nous retrouvons un certain nombre d'enfants dans leur propre espace ou dans le propre groupe de pairs.

M. ROBO

Mme Penhouët, une réponse globale à Mme Rakotonirina et à M. Le Quintrec.

Mme PENHOUET

En termes de méthodologie, le projet éducatif de territoire s'écrit en plusieurs phases.

La première, c'est le diagnostic. Nous l'avons validé l'année dernière au mois de mai. Ensuite, nous avons travaillé sur les axes. Nous les avons élaborés à partir d'une concertation avec élus, professionnels, parents, du péri-scolaire, du scolaire, associatif qui nous accompagnent sur des projets, ainsi que l'UNICEF.

Les axes sont présentés ici et s'ensuivent des actions concrètes – parce que cela a été court Micheline Rakotonirina mais cela a été très riche – et en fait nous avons de quoi travailler pendant au moins trois ans avec tout ce qui a été proposé. Il faut juste maintenant décliner les actions. Nous le ferons de façon participative avec quelques groupes de travail. D'autres, sinon, seront présentés en commission parce que c'est si clair qu'il ne faut juste qu'une heure.

Les professionnels. A chaque fois, nous mettons des professionnels, une expertise, autour des enfants et qui sont – puisque nous nous sommes engagés avec un PEDT en lien avec la direction de la Cohésion Sociale. Nous assurons une sécurité.

Concernant la fréquence, M. Le Quintrec. En maternelle, nous sommes à 75 % de présence sur nos Temps d'Activités Périscolaires (TAP) et 85 % minimum pour les élémentaires, en sachant que l'après-midi le taux pour les maternelles est un peu plus faible parce que les parents gardent les enfants à dormir. Une école surtout est à 63 % parce que le message était très clairement passé auprès des parents de dire « n'amenez pas vos enfants ». Autrement en maternelle ce serait supérieur. Les gens sont satisfaits.

M. ROBO

Je ne sais pas ce que décidera le prochain gouvernement en mai 2017, poursuite ou pas des TAPS. S'il y avait une poursuite, je pense qu'il faudra le réadapter pour les maternelles, cela ne fonctionne pas pour les petites et moyennes sections.

M. LE QUINTREC

Nous pourrions demander au prochain gouvernement quel qu'il soit d'adopter, pourquoi pas, un milliard d'euros pour d'autres professions éducatives que l'enseignement, parce que ce sont souvent ces professions-là qui prennent en charge les enfants les plus en difficulté, ceux qui décrochent. C'est une proposition, ce pourrait être une résolution présentée par la Ville de Vannes.

M. ROBO

Je ne vais pas me servir de vos intérêts personnels, M. Le Quintrec.

ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Pour :40, Abstentions :5,

Point n° : 14

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Projet de rénovation urbaine du quartier de Ménimur - Modification de l'avenant numéro 2 à la convention pluriannuelle du 22 octobre 2009

M. Lucien JAFFRE présente le rapport suivant

Par délibération du Conseil Municipal en date du 29 janvier 2016, il a été décidé de modifier la convention de rénovation urbaine du quartier de Ménimur. La Société Espacil Habitat nous ayant depuis fait savoir que le transfert des contreparties Foncière Logement bénéficierait à Espacil Résidence, un avenant modifié est nécessaire.

Vu l'avis des Commissions :

Associations, Sports, Politique de la Ville et Vie des quartiers
Finances, Economie, Commerce, Artisanat
Aménagement Urbain, Environnement, Patrimoine et Politique énergétique

Je vous propose :

- de valider le projet d'avenant numéro 2 à la convention de rénovation urbaine
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes ou documents et à accomplir toutes formalités permettant la finalisation de la mise en œuvre de ce projet.

M. UZENAT

En cohérence avec notre vote lors du conseil municipal du mois de janvier, nous nous abstiendrons sur ce bordereau.

ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Pour :40, Abstentions :5,

**Projet de rénovation urbaine
du quartier Ménimur**

**à
VANNES**



**Avenant n°2
à la convention pluriannuelle du 22 octobre 2009**



PREAMBULE

Exposé des motifs et objet du présent avenant simplifié :

Les contreparties cédées à Foncière Logement sont un élément indissociable du projet de rénovation urbaine et constituent un des moyens dont disposent les partenaires du programme pour atteindre l'objectif de diversification de l'offre de logements.

Les contreparties proposées à Foncière Logement dans le cadre de la convention de rénovation urbaine signée en 2009 étaient localisées en cœur de quartier sur deux terrains et représentaient environ 2 800 m² de terrain soit environ 4 840 m² de S.H.O.N. (surface hors œuvre nette) pour un potentiel de 50 à 60 logements au total.

L'évolution du contexte législatif et financier (vote de la Loi n°2009-323 du 25 mars 2009 dite de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion et signature en novembre 2012 d'une lettre d'engagement mutuel entre l'Etat et les partenaires sociaux pour la période 2013-2015) a modifié profondément le régime de participation des employeurs à l'effort de construction ainsi que le financement de Foncière Logement.

Ainsi par courrier en date du 17 septembre 2013, Foncière Logement :

- ✓ Informait la ville qu'au vu de la baisse de ses dotations elle ne pourrait pas effectuer les investissements nécessaires à la réalisation des deux opérations prévues initialement à Ménimur ;
- ✓ Que sous l'égide de M. Le Préfet, et après concertation avec le délégué territorial de l'UESL (Union des Entreprises et des Salariés pour le Logement), un opérateur du réseau Action Logement se substituera prioritairement à Foncière Logement pour préciser le programme de diversification envisageable

Par suite, la société ESPACIL HABITAT, dans un courrier du 28 mars 2014, a indiqué qu'elle souhaitait exercer son droit de priorité sur les terrains laissés par Foncière Logement afin d'y réaliser deux opérations de logements d'une trentaine d'appartements chacune. Pour mémoire, le groupe ESPACIL a assuré la promotion de l'opération de logements de la résidence Patio Verde.

En outre, lors des échanges qui se sont déroulés entre la ville, le groupe ESPACIL et les services de l'Etat, il est apparu que le regroupement des « contreparties » au sein de l'îlot 4 serait de nature à faciliter la conception d'ensemble et la mise en œuvre des opérations de construction et de diversification.

Le comité de pilotage du projet a validé ces orientations lors de son assemblée du 09 février 2015.

Le présent avenant a pour objectif de valider et de formaliser le transfert de ces contreparties à la société ESPACIL RESIDENCES, opérateur d'Action Logement, et leur regroupement au sein de l'îlot 4 localisé en cœur de quartier.

Article 1 : Parties à l'avenant

Ce sont :

L'Agence nationale pour la rénovation urbaine, établissement public industriel et commercial de l'Etat, immatriculé au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le n° 453 678 252 , dont le siège est à Paris (6e), 69 bis rue de Vaugirard, 75 006 Paris, ci- après dénommée l'ANRU ou l'Agence, représentée par M. Raymond LE DEUN préfet du Morbihan, son délégué territorial,

et

La commune de Vannes représentée par son maire, ci-après dénommé le porteur de projet,

et

L'association Foncière Logement, représentée par son président,

et

La société Espacil Résidences , entreprise sociale pour l'habitat, dont le siège est situé 1 rue du Scorff à Rennes, représentée par son directeur général

Les parties ont convenu de ce qui suit :

Article 2 : Identification de la convention initiale

Le présent avenant vient modifier la convention pluriannuelle relative à la rénovation urbaine du quartier Ménimur à Vannes, signée le 22 octobre 2009 à Vannes.

Article 3 : Modifications successives

La convention initiale a connu précédemment une seule modification par l'avenant numéro 1 du 20 octobre 2014.

N° de l'avenant	Date de signature	Nature de l'avenant	Nature des modifications
1	20 octobre 2014	Avenant	<ul style="list-style-type: none">▪ Création de 2 opérations de diversification de l'habitat▪ Gestion d'économies constatées et de fongibilités▪ Modification de l'échéancier de réalisation

Article 4 : Objet de l'avenant

Outil majeur de la diversification de l'offre logement dans les quartiers éligibles à l'intervention de l'ANRU, les contreparties cédées à Foncière logement et sur lesquelles elle réalise des logements locatifs libres constituent un élément indissociable du projet de rénovation urbaine : elles contribuent de fait à la nécessaire diversification sociale de ces quartiers.

Le présent avenant a pour objet de traduire la modification des programmes du cœur de quartier, de formaliser le transfert à la société Espace Résidences des contreparties initialement dévolues à l'Association Foncière Logement et de regrouper à droit constant et dans le respect des fondamentaux de la convention initiale ces contreparties sur un site unique 1'.

Article 5 : Modifications de la convention initiale

La convention mentionnée à l'article 2 du présent avenant, révisée par l'avenant n° 1 signalé à l'article 3, est modifiée dans les conditions ci- après.

5.1. Rappels des engagements initiaux (2009) :

Les contreparties étaient définies et décrites de la façon suivante :

	Site 1	Site 2
Destinataire	Foncière Logement	Foncière Logement
Adresse	Angle allée des Glaïeuls et avenue Degas	Nouveau centre de quartier
Situation en ZUS ? (oui/non)	OUI	OUI
Propriétaire(s) du terrain	Ville de Vannes Vannes Golfe Habitat	Copropriété du centre commercial Les Vénètes
Utilisation actuelle du terrain	Equipement public voirie	Centre commercial
Surface du terrain (m²)	1 400 m2 environ	1 400 m2 environ
SHON (m²)	2 420 m2 environ	2 420 m2 environ
Date prévisionnelle de transfert de propriété (mois/année)	1 ^{er} semestre 2013	1 ^{er} semestre 2013
Références cadastrales	Ville :AR 0090 et AR 238 Bailleur : AR 0091 pour partie	Copropriété : AR 174 pour partie
Eléments prévisionnels relatif au type d'habitat (1) *Nombre de logements individuels *Nombre de logements collectifs	25 à 30 logements collectifs	25 à 30 logements collectifs sur rez-de- chaussée locaux tertiaires

(1) Ces éléments sont donnés ici à titre indicatif. Des études plus précises permettront de définir le nombre des logements à réaliser et leur typologie.

L'avenant n° 1 signé le 20 octobre 2014 reportait les dates prévisionnelles de transfert de propriété à mars 2015 pour le site 1 et à mars 2017 pour le site 2.

5.2. Modifications apportées à l'article 5 « Les contreparties cédées à Foncière Logement » de la convention d'octobre 2009 :

Les parties conviennent que les contreparties Foncière Logement :

- ✓ soient transférées à la société ESPACIL RESIDENCES, opérateur d'Action Logement ;
- ✓ soient regroupées en cœur de quartier au sein de l'îlot 4 ;

	Site 1' (site unique résultant du regroupement des sites 1 et 2)
Destinataire	Société Espacil Résidences
Adresse	Ilot 4 Cœur de quartier
Situation en QPV ? (oui/non)	OUI
Propriétaire du terrain	Ville de Vannes Copropriété du centre commercial Les Vénètes
Utilisation actuelle du terrain	Commerces Parkings/Voirie
Surface du terrain (m ²)	2 800 m ² environ
Surface Hors Œuvre Nette (SHON m ²)	4 840 m ² environ
Date prévisionnelle de transfert de propriété (mois/année)	Fin 2016
Références cadastrales	AR 291 et AR 174 pour partie principalement
Devenir de la contrepartie	Terrain retenu par Espacil Résidences pour réaliser au moins 60 logements collectifs en plusieurs phases(1)

(1) Ces éléments sont donnés ici à titre indicatif. Des études plus précises permettront de définir le nombre des logements à réaliser et leur typologie.

Article 5.3 - Condition de dévolution des terrains à Foncière logement : Sans objet

Article 5.4 - Condition de dévolution des terrains à la société Espacil Résidences :

Les contreparties sont constituées d'un terrain, selon détail figurant dans l'annexe n° 2 (caractéristiques et plan). Cette annexe précise également les conditions de cession et de réalisation des contreparties.

Au total, les contreparties cédées représentent 20 % des m² SHON créés par le projet de rénovation urbaine sur le site du projet.

Les cessions de terrains sont envisagées en 2016. Les caractéristiques des terrains cédés seront fournies ultérieurement (références cadastrales, plan au 1/1000ème).

Espacil Résidences s'engage à mettre en œuvre le programme de diversification selon les principes suivants qui seront précisés en concertation avec le porteur de projet :

- ✓ Construction d'au moins 60 logements en trois phases d'environ 20 logements chacune ;
- ✓ Proposition à la vente de logements « TVA ANRU » et « accession libre » ;

- ✓ Sur la base d'une cession de terrains envisagée fin 2016, les constructions pourraient débuter, pour la première phase, et selon le rythme de commercialisation, dans les 12 mois suivant le transfert de propriété.

La non cession des contreparties à Espacil Résidences pourra conduire à la suspension des engagements de l'Agence (cf VI-16).

Les cessions des contreparties, quel que soit leur propriétaire actuel, sont réalisées à titre gratuit et interviendront par le biais de cessions à l'euro symbolique. Les actes seront reçus par le notaire de l'opérateur.

Il est par ailleurs précisé que le transfert de propriété est effectué sous la condition suspensive et résolutoire que :

- le terrain cédé soit libre de toute construction en superstructures et en infrastructures, dépollué, constructible ;
- le terrain cédé soit viabilisé, c'est-à-dire desservi par une ou plusieurs voies publiques existantes ou à créer par la collectivité ou son aménageur. Ces voies devront être équipées des réseaux EP/EU/EV/Télécom/EDF/Gaz suffisamment dimensionnés pour assurer le bon fonctionnement du programme projeté sans qu'il soit nécessaire que l'opérateur réalise ou finance des renforcements de réseaux. Elles seront configurées de telle manière qu'elles permettent des accès (entrées et sorties) en quantité suffisante pour l'opération projetée et que seuls les travaux de branchement par maison ou par immeuble suivant le programme envisagé en limite de propriété restent à la charge de l'opérateur ;
- il n'y ait aucun réseau aérien ou enterré qui soit de nature à gêner la réalisation du projet de l'opérateur ;
- le permis de construire définitif soit obtenu, délai de recours des tiers et de retrait administratif purgés.

Les propriétaires des terrains, signataires de la présente convention, autorisent dès la signature du présent avenant à la convention pluriannuelle l'opérateur à faire réaliser les études géotechniques, hydrogéologiques, de pollution et toute autre étude qui lui sembleraient nécessaires, avant transfert de propriété. Dans le cas où les études des sols et des sous-sols feraient apparaître une pollution du site concerné, les frais de réalisation des travaux de dépollution seront à la charge exclusive du cédant.

De même, si le terrain est situé dans un périmètre de recherche d'archéologie préventive, Foncière logement se réserve le droit, pour le cas où l'économie du projet serait remise en cause, de demander une substitution du terrain.

Les participations financières à la réalisation des équipements publics (redevance de ZAC, PAE ...) ne seront pas prises en charge par l'opérateur ni par son mandataire pétitionnaire de la demande de permis de construire.

Dans le cas où l'une ou plusieurs des conditions suspensives s'avèreraient impossibles à lever, les cédants et l'opérateur pourront convenir de substituer ou de modifier les contreparties initialement prévues. Ces modifications seront portées à connaissance du directeur général de l'ANRU qui saisira le comité d'engagement pour avis et, si nécessaire, le conseil d'administration.

En matière de construction, il est précisé que l'opérateur fera réaliser des études de faisabilité qui permettront notamment de définir, en concertation avec la Ville, le programme à réaliser. Dans ce cadre, les documents suivants devront être transmis :

- ✓ un relevé planimétrique et topographique des terrains ainsi que des abords immédiats ; sur ce relevé devra figurer l'ensemble des informations nécessaires à la parfaite connaissance du site et de ses contraintes : servitudes, voiries existantes ou programmées, réseaux sous domaine public, sur site ou à proximité, implantation des constructions existantes, etc ...
- ✓ si nécessaire, une note relative aux modalités de remblaiement des excavations générées par les démolitions des ouvrages en infrastructure (sous-sols, fondations, cuves ...).
- ✓ le bornage du terrain préalablement à l'acte authentique.

Sur la base de cette étude, à la fois dans le respect du cahier des charges techniques déterminé en concertation avec les partenaires locaux du projet et dans le respect de la cohérence du projet de rénovation urbaine, les logements réalisés répondront aux objectifs de l'opérateur qui se réserve le choix des opérateurs publics ou privés et des maîtres d'œuvre chargés de leur réalisation.

Article 6 : Dispositions diverses

La ville de Vannes, porteur de projet, propriétaire actuelle de l'îlot 2 situé à l'angle « allée des Glaïeuls et avenue Degas », site précédemment réservé à Foncière Logement et de l'îlot 3, s'engage à en assurer la gestion et à réserver ces terrains pour des projets favorisant la diversité résidentielle. Elle informera l'ANRU lorsqu'un projet sera connu.

Article 7 : Date d'effet

Le présent avenant prend effet à compter de la date apposée ci-après par le préfet, délégué territorial de l'agence.

Les clauses de la convention non modifiées par l'avenant demeurent inchangées et applicables.

Le présent avenant est établi en 4 exemplaires originaux.

Article 8 : Annexes

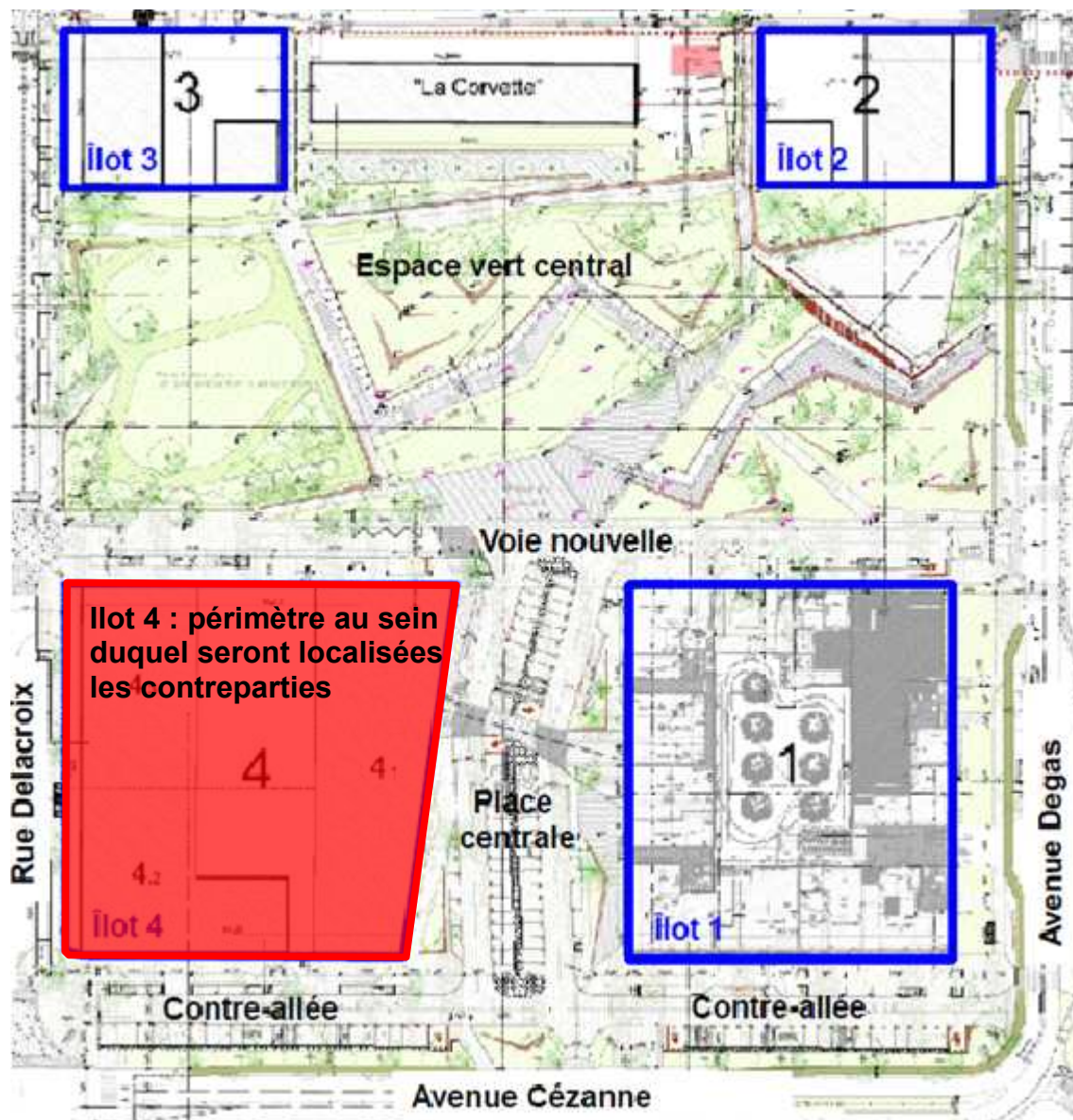
- annexe 1 : plan masse du cœur de quartier
- annexe 2 : plan de localisation des contreparties (îlot 4 en cœur de quartier)

Signé à Vannes, le

Pour l'Etat et l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine		Pour la Ville de Vannes
Le Préfet du Morbihan, délégué territorial de l'ANRU		Le Maire

Pour Foncière Logement		Pour Espacil Résidences
Le Président		Le Directeur général

ANNEXE 2 : Localisation des contreparties Foncière Logement transférées à ESPACIL RESIDENCES



DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN

Contrat de Ville - Programme d'actions 2016

Mme Latifa BAKHTOUS présente le rapport suivant

Le Contrat de Ville de Vannes 2015-2020 a pour objectif de réduire les écarts de développement entre les quartiers prioritaires de Kercado et de Ménimur, et le reste du territoire.

Le programme d'actions 2016 s'articule autour des trois piliers suivants :

- l'emploi et le développement économique,
- la cohésion sociale,
- le cadre de vie et la tranquillité publique.

Ce programme, d'un montant estimatif de 3 028 407 €, avec un coût prévisionnel de 808 191 € à la charge de la Ville, compte 84 actions dont 25 nouvelles.

Vu l'avis des Commissions :

Associations, Sports, Politique de la Ville et Vie des quartiers
Finances, Economie, Commerce, Artisanat

Je vous propose :

- d'approuver le projet de programme 2016 des actions du Contrat de Ville, détaillé en annexe,
- de prévoir l'inscription des crédits nécessaires au budget,
- de solliciter l'Etat, le Conseil Départemental, la Caisse d'Allocations Familiales et autres partenaires potentiels pour un concours au taux le plus élevé possible,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ce programme.

Mme BAKHTOUS

Le document comporte 117 pages que je ne vous lirai pas, mais je reprendrai quelques éléments, avec votre permission. Notre politique en faveur de l'emploi et du développement économique s'exprime à travers un soutien permanent d'un public éloigné de l'emploi et qui réside à Kercado et à Ménimur, et au-delà des quartiers prioritaires. Je précise que ce pilier « emploi » est constitué à lui seul d'une vingtaine d'actions, dont sept nouvelles. Des actions menées d'une part par des acteurs locaux de l'insertion sociale et professionnelle : la mission locale, l'AMISEP, Laser Emploi, des associations. D'autre part, nous y trouvons des actions pilotées par

DELIBERATION

le Développement Social Urbain, donc par la Ville, via les Ateliers d'Aide à la Recherche d'Emploi. Sept actions nouvelles dont je rappelle rapidement, les thèmes :

- L'organisation de réunions d'information sur l'offre du droit commun, sur l'existence. C'est l'occasion de rencontrer nos partenaires : Pôle Emploi, la Région et autres,
- Le DSU porte une action « pacte de la deuxième chance » pour un public 18/25 ans qui n'a ni formation ni diplôme, pour proposer un suivi individualisé avec un système de parrainage,
- Pour un travail sur l'emploi et habilité - très important - porté par des associations comme les « Artisans filmeurs » mais aussi par Laser Emploi,
- Une autre action nouvelle : coopérative d'activités. Une association qui propose de prendre en charge un groupe de 10 habitants pendant trois mois pour les accompagner à créer, à gérer des entreprises coopératives,
- Et la dernière action : soutien à la création d'activités. Celle-ci pour accompagner les entreprises qui s'installent dans les quartiers prioritaires.

Concernant le deuxième pilier : la cohésion sociale. Nous avons mis en valeur la réussite éducative, l'éducation, la parentalité, le lien social, la santé, le sport et la culture. Un programme riche. La cohésion sociale tout est dit dans le titre, avec des actions qui nous tiennent à cœur : le programme réussite éducative qui répond à une vraie demande, qui apporte des résultats reconnus par les partenaires, par les familles, les habitants. Quelques exemples : 301 enfants bénéficient de l'accompagnement à la scolarité grâce à 150 bénévoles. 45 enfants ont pu bénéficier d'un coup de pouce « lecture-écriture » une action vraiment attendue. 65 jeunes accompagnés individuellement par des étudiants, l'occasion de travailler avec l'Association Pupilles Etudiants pour la Ville (APEV), voilà des actions où la place des parents est très importante, où pour nous la parentalité est aussi importante, les parents prenant leur place pleinement dans ces dispositifs. Des actions complémentaires, des actions où chacun trouve sa place.

Le dernier pilier : le cadre de vie et tranquillité publique avec des actions portées par l'AMISEP, la Maison du Droit, l'Association d'Aide aux Victimes d'Infractions Pénales (ADAVI), le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF). Un programme riche. Nous n'avons pas l'habitude de faire de l'autosatisfaction mais ce soir j'en envie de dire « ne comptez pas sur moi pour tomber dans la fausse modestie ». 84 actions, dont 25 nouvelles. Un gros travail de partenariat que je salue, qui a mobilisé l'Etat, la Caisse d'Allocations Familiales, la Région, le Département, des acteurs du terrain, les associations de parents, les conseils citoyens. Les élus ont participé, chacun dans leur délégation, les services également (éducation, sports, culture, citoyenneté, environnement).

M. IRAGNE

Nous ne pourrions voter en l'état ce bordereau. Aussi, nous vous demandons de reporter des crédits que vous avez alloués à l'intégration des populations non francophones et à l'accompagnement social en faveur des publics d'origine étrangère à d'autres programmes qui sont l'aide des femmes victimes de violence et santé jeunes.

M. ROBO

Je ne retirerai rien, bien sûr, M. Iragne et je suis fier de proposer cette délibération et ces subventions pour ces associations, pour ces publics.

M. UZENAT

Le programme d'actions 2016 propose de nombreuses actions, nouvelles ou pas, qui présentent d'indiscutables qualités, en matière d'emploi et de développement économique. Je vais insister sur quelques mesures qui me semblent particulièrement importantes : la coopérative d'activités qui a déjà été expérimentée à Saint-Avé, le diagnostic sur les discriminations, en matière de sport avec le soutien au football féminin, en matière de lien social avec les conseils citoyens voulus par l'État ou encore en matière de tranquillité publique avec les marches exploratoires, une déclinaison locale d'un très intéressant dispositif national pour lutter contre les insécurités quotidiennes qui touchent les femmes sur la voie publique. Je profite de ce bordereau pour vous interroger une nouvelle fois sur l'avenir de la maison de quartier de Kercado et de l'ancien centre médico-social : quelles vocations entendez-vous leur donner ? Je parle de la maison de quartier, même si j'entends bien que certaines associations y sont parfois présentes. Le sentiment très largement partagé depuis le départ de l'agent municipal qui y travaillait est que la structure est quand même la plupart du temps fermée. N'y-aurait-il pas la possibilité de la réinvestir ? Quant au centre médico-social, qui paiera les travaux de remise en état et sous quel délai pourra-t-il à nouveau être utile aux habitants de Kercado ? J'ai cru comprendre, lors du dernier conseil, que vous évoquiez la possibilité d'y loger le développement social urbain et peut-être les ateliers d'aide au retour à l'emploi ou d'autres structures. Est-ce que vous avez un calendrier en tête ?

Ce programme 2016 appelle cependant plusieurs remarques. J'avais déjà eu l'occasion de le dire lors de précédents conseils, certains dispositifs bénéficient à des Vannetais qui ne résident pas dans l'un des deux quartiers prioritaires. Ce n'est évidemment pas un problème en soi mais cela justifierait, de notre point de vue, une présentation comptable proportionnelle et affinée afin d'évaluer précisément les crédits alloués au contrat de ville. Je pense notamment à Kercado, où les jeunes issus de Kercado ou Ménimur sont minoritaires, ou à l'aide aux femmes victimes de violences dont les femmes de Kercado et Ménimur ne représentent que 20% des femmes bénéficiaires. Mon intervention, que l'on soit bien clair, ce n'est pas pour critiquer cette proportion, c'est simplement pour dire qu'il faudrait flécher les montants en proportion et peut être faire comme d'autres collectivités, à l'instar de la ville de Nantes, proposer chaque année un rapport sur les engagements financiers déployés dans nos deux quartiers prioritaires (Ménimur et Kercado) et qui permettrait notamment d'expliquer l'aide versée par l'Etat au titre de la dotation de solidarité urbaine. Parce que tout cela reste très flou. Cela avait été l'un des sujets du début de votre mandat et même si ce n'est spécifiquement fléché sur le contrat de ville, leur vocation première est d'aider les habitants de ces quartiers.

Nous regrettons, par ailleurs, la faiblesse des moyens, financiers et stratégiques, réservés à la tranquillité publique alors que les besoins sont immenses. Pas d'action

DELIBERATION

en lien avec la police municipale mais l'insuffisance des effectifs en est sans doute la principale raison. Une question toutefois : pourquoi les deux éducateurs supplémentaires que vous nous aviez annoncés lors du dernier conseil ne figurent-ils pas dans ce programme ? Parce que les deux éducateurs de rue dont il est question, c'est simplement une reconduction d'un dispositif existant. Est-ce un oubli ou est-ce que ce sera ajouté par la suite ? Et enfin, nous devons vous faire part de nos plus grandes réserves sur la cellule restreinte du Conseil local de Sécurité dans la mesure où le contrat local de sécurité, censé guider toutes ces actions, est obsolète depuis 2009. Nous vous demandons depuis le début de mandat, à chaque conseil, de lancer une vaste concertation pour le réactualiser dans les meilleurs délais mais vous nous opposez systématiquement une fin de non-recevoir. Nous pensons au contraire que les évolutions du contexte local, à Kercado mais pas seulement, rendent plus que jamais urgente une mise à jour, une redéfinition des priorités et une remobilisation de tous les acteurs sur le terrain.

Enfin, alors que nous avons insisté sur ce point lors de la création des conseils citoyens sur demande de l'État pour réclamer leur pleine association à l'élaboration du contrat de ville, leur absence de participation à cette programmation 2016 n'est pas acceptable. Cela nous a été confirmé en commission. J'ai posé très clairement la question. On nous a expliqué, pour différentes raisons, que cela n'avait pas été possible. Pour nous, ce n'est absolument pas normal parce qu'ils sont concernés au premier chef par la politique de la ville. Ils doivent être au cœur, ces conseils citoyens, des dispositifs de décision, pas à côté ou a posteriori. C'est l'esprit même de la loi.

Pour toutes ces raisons, malgré d'incontestables points positifs que nous ne nions pas, et en introduction j'en ai rappelé un certain nombre, nous nous abstiendrons sur ce bordereau.

M. LE QUINTREC

La programmation est intéressante. J'ai bien retenu les 25 nouvelles actions mais je voudrais simplement - sans ignorer la richesse de cette programmation et les autres besoins et attentes, cela touche tous les domaines possibles - renouveler ce qui me semble trois priorités qu'il faut encore et encore renforcer :

- La prévention et médiations sociales et urbaines,
- La sécurité
- L'insertion socio-économique soulevée tout à l'heure.
-

Je crois que ce sont trois actions essentielles dans le cadre des contrats de ville au regard des quartiers ciblés, je ne cite pas de nom de quartier, M. le Maire, cette fois-ci. Je pense que ces trois priorités, en tous cas à mes yeux, doivent être renforcées, je ne doute pas que cela viendra avec les futures conventions d'application. J'ai cru comprendre qu'elles seraient mises en action, en tous cas étoffées, à la rentrée prochaine.

Mme BAKHTOUS

Je ne vais pas pouvoir répondre à tout.

La maison de quartier de Kercado est régulièrement occupée par l'accompagnement à la scolarité, par une dizaine d'associations, je ne vais pas toutes les nommer mais vous les connaissez : CCK Informatique, Guitare et Musique, Amigos de Espana, Eau et couleurs, etc. Non seulement ils sont présents mais ils organisent des stages au mois de juillet, donc je ne comprends pas le sens de votre inquiétude. Cette maison est très bien gérée à distance et ouverte.

Concernant les éducateurs : ils n'apparaissent pas dans ce contrat de ville parce que nous nous sommes rapprochés du Conseil Départemental et nous travaillons sur un projet non seulement du maintien des deux éducateurs mais aussi sur la présence de quatre éducateurs sur les deux quartiers.

Quant au centre médico-social, je dirais presque la même chose. Nous sommes en train de travailler, M. le Maire l'a annoncé au dernier conseil, pour non seulement une réouverture mais nous serons présents en tant que développement social urbain, en tant qu'ateliers d'aide à la recherche d'emploi et d'autres partenaires.

M. UZENAT

Une précision : il nous a été dit en commission qu'il n'y aurait pas de convention d'application. J'avais posé la question au précédent conseil, vous m'aviez dit « c'est reporté » - cela devait être en décembre. C'est la dernière information que j'avais. C'était simplement pour que nous soyons tous au clair.

M. ROBO

Nous voyons les services de l'Etat après l'été.

Mme BAKHTOUS

L'Etat ne nous demande plus les conventions d'application, il n'y a plus de signature. En revanche, nous vous présenterons un rapport sur la politique de la ville qui va intégrer bien entendu les grands enjeux et les grandes déclinaisons.

M. UZENAT

Sur le centre médico-social, pas de réponse à ma question sur le paiement des travaux qui seront extrêmement importants. Qui les prendra en charge ? Le Conseil Départemental, la Ville ou un assureur ? Je ne sais pas. La question se pose parce que cela se chiffre, à mon avis, en dizaines de milliers d'euros. Vous n'apportez pas de réponse sur le calendrier. Concernant les éducateurs, comme vous l'aviez annoncé la dernière fois, c'est une bonne nouvelle dans l'absolu, mais quel calendrier ? Vous êtes en discussions avec le Département nous l'avons bien compris, mais est-ce que vous avez une idée un peu plus précise ?

M. ROBO

J'avais dit au dernier conseil municipal que j'étais en négociations avec le Conseil Départemental pour disposer de deux éducateurs supplémentaires, j'ai bien dit en négociations, je n'ai pas l'accord du Département. Si je l'obtiens, nous pouvons envisager une mise en application sans doute au 1^{er} janvier 2017.

ADOPTE A LA MAJORITE

Pour :38, Contre :2, Abstentions :5,

POLE ANIMATION

DIRECTION CULTURE

Conservatoire à Rayonnement Départemental et Ateliers Artistiques -
Rémunération des enseignants et des intervenants extérieurs et grille
tarifaire 2016-2017

M. Gabriel SAUVET présente le rapport suivant

Il vous est proposé d'arrêter les montants suivants :

I - Rémunérations des enseignants et des artistes extérieurs :

1. En formation orchestrale (Ensemble Instrumental de Vannes)	
Tout musicien	1 service à 65 € brut (3 heures)
Chef d'orchestre	Forfait à 650 € brut
Cachet soliste	Forfait à 400 € brut

2. Musique de chambre	
Solo et duo	Forfait à 400 € brut par concert
Du trio au quintette	Forfait à 320 € brut par concert

3. Concerts scolaires	
Musicien d'orchestre (maxi 1h30)	33 € brut par artiste et par concert
Musique de chambre (maxi 1h30)	1 service à 65 € brut par artiste et par concert
Chef d'orchestre	Pas de rémunération

4. Concerts en série	
Musicien d'orchestre	1 service supplémentaire (65 €) par concert supplémentaire
Musique de chambre	50 % du forfait par concert supplémentaire
Chef d'orchestre	1 service (65 €) par concert supplémentaire

5. Conférences	180 € brut par intervention
----------------	-----------------------------

6. Master class, stage, projet pédagogique	
Intervention d'une demi-journée	100 € brut
Intervention d'une journée	180 € brut
7. Jurys (vacation de 3 heures)	
	70 € brut

II- Adaptation de la grille tarifaire .

1- Tarifs d'inscription pour les élèves

- Suppression du tarif « musiciens participant à l'harmonie »
- Suppression de la tarification unique pour les parcours ateliers musique
- Suppression du tarif « module 10 cours arts plastiques »

2- Tarifs de location de l'auditorium des Carmes, du Conservatoire et des ateliers artistiques

- Tarifs soumis au cadre général

3- Création d'une grille tarifaire pour les prêts d'instruments

- Prêt clavecin et orgue : 100 € / jour
- Prêt matériel de percussion : grosse caisse de concert 50€ / jour et Timbales, clavier et batterie 100€ / jour.

Vu l'avis des Commissions :

Culture, Communication, Tourisme, Événementiel
Finances, Economie, Commerce, Artisanat

Je vous propose :

- d'adopter les montants de rémunération des artistes enseignants du Conservatoire à Rayonnement Départemental, des Ateliers Artistiques et des intervenants extérieurs et la grille tarifaire,
- de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout acte ou document afférent à ce dossier.

M. UZENAT

Il semble qu'il y ait une harmonisation en cours actuellement entre les communes de Séné et Saint-Avé sur ces mêmes intervenants. Disposez-vous de cette information ? Est-il prévu, même si les choses ne sont pas encore avancées au niveau de l'Agglomération, de proposer à termes une grille qui serait partagée parce que nous savons très bien que ce sont souvent les mêmes intervenants qui peuvent être sollicités.

M. SAUVET

C'est exactement notre propos sur la réflexion que nous avons avec le CRD en lien avec les différents territoires auprès desquels nous allons nous rapprocher très bientôt.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Point n° : 17

POLE ANIMATION

DIRECTION CULTURE

Conservatoire à Rayonnement Départemental - Création d'une classe à horaires aménagés théâtre (CHAT) au collège St-Exupéry - Demande de concours financier

M. Gabriel SAUVET présente le rapport suivant

A l'instar de la filière CHAM créée en 2010, une classe à horaires aménagés théâtre (CHAT) sera mise en place à la rentrée 2016 au collège St Exupéry selon le dispositif suivant :

- accueil de 28 élèves maximum en 2016/2017 (6^{ème}/5^{ème}) et 56 élèves en 2017/2018 (4^{ème} et 3^{ème} en plus),
- les cours seront gratuits pour tous les élèves de la CHAT,
- une convention sera établie avec les différents partenaires du programme (l'Etat par l'intermédiaire du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, le Conseil Départemental, le Collège St Exupéry et le Théâtre Anne de Bretagne (programmation culturelle)).

Vu l'avis des Commissions :

Culture, Communication, Tourisme, Événementiel
Finances, Economie, Commerce, Artisanat

Je vous propose :

- d'approuver le principe de création d'une CHAT au collège St Exupéry à compter de la rentrée 2016/2017,
- de solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès du Conseil Départemental dans le cadre du schéma départemental des enseignements artistiques,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Mme RAKOTONIRINA

Nous voterons bien sûr ce bordereau.

Il s'inscrit dans la continuité du confortement de l'offre éducative de qualité dans l'enseignement public de notre cité, enseignement menacé par des fermetures de classes et d'établissement tant dans le primaire que dans le secondaire.

DELIBERATION

Sans doute la réussite de la CHAM, dont la qualité et l'implication de l'équipe pédagogique a su assurer la reconnaissance, est un vif encouragement à poursuivre ces actions. Elles sont indispensables pour une plus grande mixité sociale au sein des établissements, la gratuité de l'accès à ces classes aménagées va dans le même sens.

La CHAM s'insère dans un parcours culturel des enfants sensibles à la musique depuis l'école de Kerniol où l'on éveille les enfants à la musique jusqu'au lycée Charles de Gaulle, pôle d'excellence musical. Nous avons donc là l'illustration d'une des volontés du PEDT : un véritable parcours culturel.

Ce que nous initions aujourd'hui pour la Classe Théâtre (CHAT) trouvera son sens si l'ensemble des acteurs sait se mobiliser ensuite pour permettre un tel parcours en amont et en aval. Ce sera un gage de meilleure pérennité. Développons aussi des tarifs privilégiés pour les collégiens dans cette structure pour l'accès aux manifestations théâtrales (scènes du golfe, notamment), j'ai vu qu'il y avait des avancées dans ce domaine-là.

A propos des partenaires, nous constatons avec plaisir que le Département qui n'avait pas financé la CHAM, se mobilise sur ce projet. Notons au passage que la participation de l'Etat ne se limite pas au Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) puisqu'il intervient via l'Education Nationale par une dotation globale horaire qui rémunérera les enseignants, je crois que c'est 4 heures/professeur/niveau.

Un seul regret : nous aimerions avoir en commission la future convention de partenariat et le projet pédagogique de la formation.

M. SAUVET

Tout ceci est inscrit dans un processus déjà ancien, entre les deux CHAM, une vocale et une instrumentale, une classe à horaires aménagés dense à Sarzeau. En plus, je rappelle que le Conseil Général, devenu Conseil Départemental, nous aide de l'ordre de 105 000 euros par an dans le cadre de l'ensemble des présentations et des mobilisations sur l'achat du matériel particulièrement et même du transport.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Point n° : 18

POLE ANIMATION

Equipements sportifs municipaux mis à disposition des lycées -
Participation pour frais de fonctionnement - Année 2015/2016

M. Michel GILLET présente le rapport suivant

Pour la présente année scolaire 2015/2016, le Conseil régional a fixé, lors de la Commission permanente du 4 avril dernier, le montant des dotations ainsi qu'il suit :

Equipement	2014/2015	2015/2016
Salle de sport Participation/heure/équipement	13,39 €	13,43 €
Terrain de sport Participation/heure/équipement	9,96 €	9,99 €
Piscine Participation/heure/équipement	37,56 €	37,67 €

Sur la base de ces dotations, la participation que nous pourrions percevoir auprès des lycées publics et privés devrait être de l'ordre de 123 000 €.

Vu l'avis des Commissions :

Associations, Sports, Politique de la Ville et Vie des quartiers
Finances, Economie, Commerce, Artisanat

Je vous propose :

- pour l'année scolaire 2015/2016, de fixer la participation des lycées aux frais de fonctionnement des équipements sportifs municipaux mis à disposition, sur les mêmes bases que le Conseil Régional de Bretagne,
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous documents relatifs à ce dossier.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Point n° : 19

POLE ANIMATION

Equipements sportifs municipaux mis à disposition des collèges -
Participation pour frais de fonctionnement - Année 2015/2016

M. Michel GILLET présente le rapport suivant

Pour l'année scolaire 2015/2016, le conseil Départemental du Morbihan a reconduit les mêmes dotations horaires que l'année passée, à savoir :

Equipement	Collèges publics et privés 2015/2016
Salle de sport Tarif/heure/classe	5,03 €
Terrain Tarif/heure/classe	1,70 €
Piscine Tarif/heure/classe	20,64 €

Sur la base de ces dotations horaires, la participation que nous pourrions percevoir auprès des collèges publics et privés serait de l'ordre de 39 000 €.

Vu l'avis des Commissions :

Associations, Sports, Politique de la Ville et Vie des quartiers
Finances, Economie, Commerce, Artisanat

Je vous propose :

- pour l'année scolaire 2015/2016 de fixer la participation des collèges aux frais de fonctionnement des équipements sportifs mis à disposition, à hauteur des dotations horaires accordées par le Conseil Départemental du Morbihan,
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous documents relatifs à ce dossier.

ADOPTE A L'UNANIMITE

POLE ANIMATION

EVENEMENTIEL

Tarifs de la billetterie

M. Gabriel SAUVET présente le rapport suivant

Le Festival Celti Vannes, manifestation gérée par la direction Evènementiel de la Ville de Vannes se déroule cette année, du 23 septembre 2016 au 1^{er} octobre 2016. Dans le cadre de la gestion future de la billetterie Celti Vannes par l'EPCC « Scènes du Golfe » et afin de garantir une tarification adaptée au public présent sur la programmation des concerts et spectacles, une tarification par évènement est proposée selon le barème suivant :

BILLETTERIE CELTI VANNES
 DU 23 SEPTEMBRE AU 1ER OCTOBRE 2016

SPECTACLES	Type de tarif	Vente sur place le soir du spectacle	Tarif Brut sans commission réseau	commission FNAC/France Billet/Ticketnet	Prévente FNAC/France Billet/Ticketnet	commission Digitick	prévente Digitick	
vendredi 23 septembre 2016 - 20h30 - Colline Hill + Celtic Social Club	Plein Tarif	15 €	12 €	1,80 €	13,80 €	1,80 €	13,80 €	
	samedi 24 septembre 2016 - 20h30 - Danse [entre]Temps	Tarif Jeune / Groupe / chômeurs	10 €	7 €	1,80 €	8,80 €	1,00 €	8,00 €
		samedi 1er octobre - 20h30 " Les Paiens"						
samedi 24 septembre 2016 - 21h30 - Fest Noz	Tarif unique	5 €						
jeudi 29 septembre 2016 - 9h30 - 11h - 14h - Kontadenn Luduennig / scolaire	Tarif unique	3,50 €						

Vu l'avis des Commissions :

Culture, Communication, Tourisme, Evènementiel
 Finances, Economie, Commerce, Artisanat

Je vous propose :

- de donner votre accord pour adopter à partir de 2016 la grille tarifaire ci-dessus pour la billetterie du festival Celti Vannes.
- de donner tout pouvoir au maire pour arrêter les tarifs dans ce cadre.

ADOpte A L'UNANIMITE

Point n° : 21

FINANCES

Approbation du compte de gestion du Trésorier Principal - Exercice 2015

M. Lucien JAFFRE présente le rapport suivant

Le compte de gestion 2015 établi par le Trésorier principal dont les résultats d'exécution figurent en annexe présente les mêmes résultats que le compte administratif que nous allons examiner lors du bordereau suivant.

Vu l'avis de la Commission :

Finances, Economie, Commerce, Artisanat

Je vous propose :

- d'approuver le compte de gestion du Trésorier Principal pour l'exercice 2015.

056019
 TRES. VANNES MUNICIPALE



GED

Etat II-2
 Exercice 2015

03200 -VANNES BUDGET PRINCIPAL

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT: 2014	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT: EXERCICE 2015	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2015	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2015
I - Budget principal					
Investissement	-5 554 511,97	0,00	-92 546,00	0,00	-5 647 057,97
Fonctionnement	5 695 302,81	5 200 000,00	8 784 323,41	0,00	9 279 626,22
TOTAL I	140 790,84	5 200 000,00	8 691 777,41	0,00	3 632 568,25
II - Budgets des services à caractère administratif					
RESTAURANTS MUNICIPAUX VANNES					
Investissement	63 191,44	0,00	-85 400,31	0,00	-22 208,87
Fonctionnement	-16,32	0,00	0,00	0,00	-16,32
Sous-Total	63 175,12	0,00	-85 400,31	0,00	-22 225,19
LOT CAUX HABITATION VANNES					
Investissement	-187 840,09	0,00	57 508,80	0,00	-130 331,29
Fonctionnement	0,00	0,00	-396,30	0,00	-396,30
Sous-Total	-187 840,09	0,00	57 112,50	0,00	-130 727,59
LOT ZA PRAT VANNES					

056019
 TRES. VANNES MUNICIPALE



GED

Etat II-2
 Exercice 2015

03200 -VANNES BUDGET PRINCIPAL

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT: 2014	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT: EXERCICE 2015	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2015	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2015
Investissement	128 568,45	0,00	-108 773,06	0,00	19 795,39
Fonctionnement	704 541,23	0,00	64 759,22	0,00	769 300,45
Sous-Total	833 109,68	0,00	-44 013,84	0,00	789 095,84
TOTAL II	708 444,71	0,00	-72 301,65	0,00	636 143,06
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
.					
PARKING DES ARTS VANNES					
Investissement	136 067,80	0,00	66 550,46	0,00	202 618,26
Fonctionnement	19 735,24	0,00	-2 791,29	0,00	16 943,95
Sous-Total	155 803,04	0,00	63 759,17	0,00	219 562,21
.					
PORT DE PLAISANCE VANNES					
Investissement	195 940,07	0,00	-27 017,50	0,00	168 922,57
Fonctionnement	67 340,82	0,00	43 435,88	0,00	110 776,70

056019
 TRES. VANNES MUNICIPALE



GED

Etat II-2
 Exercice 2015

03200 -VANNES BUDGET PRINCIPAL

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT: 2014	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT: EXERCICE 2015	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2015	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2015
Sous-Total	263 280,89	0,00	16 418,38	0,00	279 699,27
EAU VANNES					
Investissement	1 592 256,10	0,00	1 228 679,87	0,00	2 820 935,97
Fonctionnement	1 269 301,23	1 269 301,23	1 317 235,22	0,00	1 317 235,22
Sous-Total	2 861 557,33	1 269 301,23	2 545 915,09	0,00	4 138 171,19
ASST VANNES					
Investissement	405 691,63	0,00	1 157 669,58	0,00	1 563 361,21
Fonctionnement	616 554,49	588 009,11	704 288,75	0,00	732 834,13
Sous-Total	1 022 246,12	588 009,11	1 861 958,33	0,00	2 296 195,34
TOTAL III	4 302 887,38	1 857 310,34	4 488 050,97	0,00	6 933 628,01
TOTAL I + II + III	5 152 122,93	7 057 310,34	13 107 526,73	0,00	11 202 339,32

ADOpte A L'UNANIMITE

FINANCES

Compte Administratif 2015

M. Lucien JAFFRE présente le rapport suivant

Le Compte Administratif 2015 présente les résultats suivants, identiques à ceux du Compte de Gestion que nous venons d'approuver :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	déficits (1)	excédents (1)	déficits (1)	excédents (1)	déficits (1)	excédents (1)
BUDGET PRINCIPAL (M14)						
Résultats reportés	5 554 511.97			495 302.81	5 059 209.16	
Opérations de l'exercice	34 708 680.10	34 616 134.10	71 795 215.08	80 579 538.49	106 503 895.18	115 195 672.59
TOTAUX	40 263 192.07	34 616 134.10	71 795 215.08	81 074 841.30	111 563 104.34	115 195 672.59
Résultats de clôture	5 647 057.97			9 279 626.22		3 632 568.25
Restes à réaliser	-	-				
TOTAUX CUMULES	5 647 057.97			9 279 626.22		3 632 568.25
RESULTATS DEFINITIFS	5 647 057.97			9 279 626.22		3 632 568.25
BUDGET ANNEXE : EAU (M49)						
Résultats reportés		1 592 256.10				1 592 256.10
Opérations de l'exercice	1 339 054.49	2 567 734.36	4 693 353.14	6 010 588.36	6 032 407.63	8 578 322.72
TOTAUX	1 339 054.49	4 159 990.46	4 693 353.14	6 010 588.36	6 032 407.63	10 170 578.82
Résultats de clôture		2 820 935.97		1 317 235.22		4 138 171.19
Restes à réaliser	-	-				
TOTAUX CUMULES		2 820 935.97		1 317 235.22		4 138 171.19
RESULTATS DEFINITIFS		2 820 935.97		1 317 235.22		4 138 171.19
BUDGET ANNEXE : ASSAINISSEMENT (M49)						
Résultats reportés		405 691.63		28 545.38		434 237.01
Opérations de l'exercice	950 496.65	2 108 166.23	3 818 785.51	4 523 074.26	4 769 282.16	6 631 240.49
TOTAUX	950 496.65	2 513 857.86	3 818 785.51	4 551 619.64	4 769 282.16	7 065 477.50
Résultats de clôture		1 563 361.21		732 834.13		2 296 195.34
Restes à réaliser	-	-				
TOTAUX CUMULES		1 563 361.21		732 834.13		2 296 195.34
RESULTATS DEFINITIFS		1 563 361.21		732 834.13		2 296 195.34

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	déficits (1)	excédents (1)	déficits (1)	excédents (1)	déficits (1)	excédents (1)
BUDGET ANNEXE : PORT DE PLAISANCE (M4)						
Résultats reportés		195 940.07		67 340.82		263 280.89
Opérations de l'exercice	335 241.53	308 224.03	736 289.71	779 725.59	1 071 531.24	1 087 949.62
TOTAUX	335 241.53	504 164.10	736 289.71	847 066.41	1 071 531.24	1 351 230.51
Résultats de clôture		168 922.57		110 776.70		279 699.27
Restes à réaliser	-	-				
TOTAUX CUMULES		168 922.57		110 776.70		279 699.27
RESULTATS DEFINITIFS		168 922.57		110 776.70		279 699.27
BUDGET ANNEXE: PARCS DE STATIONNEMENT (M4)						
Résultats reportés		136 067.80		19 735.24		155 803.04
Opérations de l'exercice	193 166.56	259 717.02	471 798.79	469 007.50	664 965.35	728 724.52
TOTAUX	193 166.56	395 784.82	471 798.79	488 742.74	664 965.35	884 527.56
Résultats de clôture		202 618.26		16 943.95		219 562.21
Restes à réaliser	-	-				
TOTAUX CUMULES		202 618.26		16 943.95		219 562.21
RESULTATS DEFINITIFS		202 618.26		16 943.95		219 562.21
BUDGET ANNEXE: RESTAURANTS MUNICIPAUX (M14)						
Résultats reportés		63 191.44	16.32			63 175.12
Opérations de l'exercice	211 895.06	126 494.75	1 661 059.82	1 661 059.82	1 872 954.88	1 787 554.57
TOTAUX	211 895.06	189 686.19	1 661 076.14	1 661 059.82	1 872 954.88	1 850 729.69
Résultats de clôture	22 208.87		16.32		22 225.19	
Restes à réaliser	-	-				
TOTAUX CUMULES	22 208.87		16.32		22 225.19	
RESULTATS DEFINITIFS	22 208.87		16.32		22 225.19	
BUDGET ANNEXE: LES LOTISSEMENTS D'HABITATION (M14)						
Résultats reportés	187 840.09				187 840.09	
Opérations de l'exercice	10 765 944.98	10 823 453.78	10 103 790.91	10 103 394.61	20 869 735.89	20 926 848.39
TOTAUX	10 953 785.07	10 823 453.78	10 103 790.91	10 103 394.61	21 057 575.98	20 926 848.39
Résultats de clôture	130 331.29		396.30		130 727.59	
Restes à réaliser	-	-				
TOTAUX CUMULES	130 331.29		396.30		130 727.59	
RESULTATS DEFINITIFS	130 331.29		396.30		130 727.59	
BUDGET ANNEXE: LES LOTISSEMENTS D'ACTIVITES (M14)						
Résultats reportés		128 568.45		704 541.23		833 109.68
Opérations de l'exercice	1 798 250.37	1 689 477.31	2 646 507.51	2 711 266.73	4 444 757.88	4 400 744.04
TOTAUX	1 798 250.37	1 818 045.76	2 646 507.51	3 415 807.96	4 444 757.88	5 233 853.72
Résultats de clôture		19 795.39		769 300.45		789 095.84
Restes à réaliser	-	-				
TOTAUX CUMULES		19 795.39		769 300.45		789 095.84
RESULTATS DEFINITIFS		19 795.39		769 300.45		789 095.84

(1) Les "dépenses" et les "recettes" doivent être inscrites sur les lignes "opérations de l'exercice" et "restes à réaliser".
Les "déficits" et les "excédents" doivent être inscrits sur les lignes "résultats reportés", "résultats de clôture" et "résultats définitifs".

Vu l'avis de la Commission :
Finances, Economie, Commerce, Artisanat

Je vous propose :

- d'adopter le Compte Administratif de l'exercice 2015.

M. ROBO

Je vous propose d'élire à main levée le Président de la séance pour l'examen de ce bordereau.

Je vous propose M. Jaffré comme Président de séance.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. JAFFRE

Pour ce faire et synthétiser ce compte administratif que nous avons vu en détail lors de la commission des Finances, je vous propose un petit diaporama comme chaque année en essayant de faire au mieux pour que tout le monde puisse comprendre, y compris les personnes qui sont dans le public, c'est aussi un peu fait pour eux.

Les résultats de ce compte administratif : Concernant le budget principal et la section de fonctionnement, les dépenses s'élèvent pour les dépenses réelles à 67 395 000 euros, pour les dépenses d'ordre 4 400 000 euros. Soit un total de dépenses de fonctionnement de 71 795 000 euros.

Les recettes réelles : 79 351 000 euros, les recettes d'ordre : 1 227 000 euros, soit un total de recettes de 80 579 000 euros. Soit un résultat excédentaire de fonctionnement de l'année - ce qui est tout à fait normal bien entendu - de 8 784 000 euros. A cela s'ajoute, l'excédent reporté des années antérieures pour disposer d'un résultat cumulé 2015 en fonctionnement de 9 279 000 euros. Nous aurons besoin de ce résultat tout à l'heure pour l'affectation que nous allons faire.

En ce qui concerne la section d'investissement, les dépenses réelles sont de 32 430 000 euros. Elles comportent aussi les subventions que nous avons encaissées, notamment pour le tunnel de Kérino de la part de nos co-financeurs et nous les reversons bien entendu aux « pépéistes ». Dans ces 32 millions sont comprises ces subventions.

Les dépenses d'ordre s'élèvent à 2 278 000 euros, soit un total de dépenses de 34 708 000 euros.

Les recettes réelles : 29 165 000 euros, les recettes d'ordre : 5 450 000 euros, soit un total de 34 616 000 euros et un résultat déficitaire d'investissement de 92 000 euros.

Le déficit reporté des années antérieures s'élève à 5 554 000 euros, soit un total - il n'y a plus de solde de report autrefois nous travaillions avec les restes à réaliser maintenant nous avons adopté la méthode des Autorisations de Programmes et Crédits de Paiement (AP CP). Nous avons donc un besoin de financement de 5 647 000 euros. Pour mémoire, vous vous souvenez que nous avons vu que nous avons un disponible d'un peu plus de 9 millions, donc on peut dire que nous aurons la possibilité de financer ce besoin, nous le verrons plus tard.

Les dépenses réelles de fonctionnement par nature. Ces dépenses réelles sont d'une manière importante des dépenses de personnel. Pour le budget principal, ces dépenses de personnel sont de l'ordre de 40 millions d'euros, soit 59 % des dépenses. A cela s'ajoutent les dépenses de personnel des budgets annexes prises sur le budget principal mais refacturées aux budgets annexes après pour un peu plus de 3 millions d'euros, soit 5 %.

Les autres dépenses sont les charges à caractère général : 12 720 000 euros représentant 19 %, que nous avons très largement maîtrisées en 2015 grâce aux efforts effectués, par les services notamment sous la conduite de chacun des élus responsables. Vous savez que nous avons budgété un peu plus de 14 millions en 2015 et nous constatons 12 720 000 euros. C'est une très bonne année pour la maîtrise des frais généraux, nous n'avons pas le choix d'ailleurs, il faut les diminuer.

Les autres charges courantes sont ici matérialisées en vert. Ce sont toutes les subventions versées au centre communal d'action sociale pour 2 millions, aux associations pour 1 600 000 euros, aux écoles privées pour 1 600 000 euros également et puis quelques autres subventions versées par la Ville représentant en tout 12 %.

Les charges financières : 2 %. Charges financières de la dette classique, ces charges financières sont en net recul par rapport aux années précédentes puisque nous avons renégocié les emprunts et nous bénéficions de cette diminution de charges financières à partir de cette année 2015. Nous le retrouverons évidemment en 2016.

Enfin, quelques charges exceptionnelles, notamment des subventions à caractère exceptionnel pour les associations et ce que l'on verse au titre des délégations, notamment le versement de Vélocéa pour 300 000 euros.

Les dépenses réelles de fonctionnement, les mêmes mais par destination : rapidement l'Aménagement Urbain, Voirie représentent 17 % ; les moyens généraux 26 % tout ce qui est centre technique, informatique, finances ; la culture 14 % : sports/jeunesse 12 % : social/santé/famille 12 % également ; enseignement 11 % ; sécurité 2 %.

Les recettes de fonctionnement par nature 79 millions, les grosses recettes vous les voyez en violet, ce sont les recettes fiscales propres de la Ville, cette partie (taxe d'habitation, taxe sur le foncier) représente 37 % et près de 30 millions, le retour communautaire un peu plus de 16 millions et puis les autres contributions indirectes représentent plus de 7 millions (taxe sur l'électricité, droits de mutation, etc.).

Dotations et participations, notamment les dotations d'Etat représentant 13 millions, mais dans ces 13 millions il y a 7,7 millions de dotations d'Etat et puis les autres recettes.

Je vais les citer : les produits des services représentent 6 %, c'est-à-dire ce que l'on demande aux utilisateurs des services (piscine, palais des arts, petite enfance).

Enfin, le remboursement des frais par les budgets annexes représentant 6 %.

Investissement : 25 540 000 euros répartis en 18 230 000 euros en dépenses d'équipement et 7 310 000 euros pour le remboursement du capital de la dette. Nous n'avons pas indiqué ici les dépenses d'investissement correspondants à des encaissements, que nous avons reversés - comme je vous l'ai dit - les subventions qui nous viennent des co-financeurs et que nous reversons ne sont pas dans ce tableau.

Voilà le détail des opérations d'équipement. Vous voyez qu'elles se répartissent de manière très équilibrée. Une part pour tout ce qui est dépenses récurrentes, d'une année sur l'autre, on retrouve à peu près la même chose (voirie, matériel et mobilier, les équipements sportifs, etc) et les nouveaux programmes qui peuvent être d'ailleurs des achèvements de programmes. Cela a été le cas en 2015 notamment pour la maison des associations, le multi-accueil des Vénètes, etc.

Les recettes d'investissement, presque 28 millions. Emprunts : 11 660 000 euros. Sur ces 11 660 000 euros, un peu plus de 2 millions proviennent de la petite enfance que nous avons reprise en 2015 avec les emprunts correspondants.

Ensuite, nous avons réalisé des emprunts spécifiques pour le PRU de Ménimur de 2 240 000 euros, pour le Tunnel de Kérino un peu plus de 2 millions et l'emprunt classique au titre de l'année 2015 un peu inférieur à 5 millions d'euros, alors qu'en 2015 sur ces emprunts classiques nous avons remboursé plus de 7 millions d'euros. Sur cette partie d'emprunts, nous avons réussi à nous désendetter.

L'affectation du résultat de fonctionnement de l'année précédente, les dotations aux amortissements, les cessions immobilisations, les subventions reçues ainsi que le FCTVA, la taxe locale d'équipement et la taxe d'aménagement.

Voilà quelle est l'origine des recettes.

Rapidement, le résultat par budget. Le budget principal, un résultat global de 3 632 000 euros, c'est-à-dire résultats prenant à la fois le résultat positif de fonctionnement et le résultat déficitaire d'investissement.

Le budget principal est endetté à hauteur d'un peu plus de 69 millions d'euros au 31 décembre 2015.

Le budget annexe de l'eau. Un résultat positif de 4 138 000 euros, l'endettement 1 171 000 euros. Comme nous l'avons dit tout à l'heure, les budgets de l'eau et de l'assainissement sont très peu endettés. Le budget de l'assainissement 2 296 000 euros de résultat, 1 294 000 euros d'endettement.

Le port de plaisance : 279 000 euros positifs, 1 412 000 euros d'endettement.

Les parcs de stationnement : 219 000 euros de résultat positif, 1 571 000 euros d'endettement.

Les restaurants municipaux. Un résultat global de moins 22 000 euros, normalement il devrait être de 0 puisque le budget principal alimente automatiquement le budget des restaurants municipaux. C'est le résultat d'investissement qui crée ce résultat et un endettement de 1 256 000 euros.

Les lotissements d'habitation. Un résultat négatif de moins 130 000 euros, un endettement de 5 774 000 euros. Il s'agit essentiellement du lotissement de Beaupré Lalande et cet endettement pourra être remboursé lorsque nous arriverons à faire les premières cessions dans les mois à venir.

Enfin, les lotissements des zones d'activités. Un résultat de plus 789 000 euros que nous ramènerons vers le budget général tout à l'heure dans l'affectation de résultats et un endettement d'1 331 000 euros.

Je rappelle que chaque budget annexe se gère par lui-même et que les endettements de chacun sont évidemment remboursés par les facturations qui sont leurs produits.

Voilà pour le compte administratif. Nous pouvons maintenant lancer le débat.

M. UZENAT

M. le Premier Adjoint, cher (e) collègue. Ce compte administratif confirme bien les tendances à l'œuvre depuis le début de ce mandat.

Il faut tout d'abord noter le dynamisme des recettes propres de la collectivité. Contrairement à ce qui nous a été présenté en commission, les recettes n'ont pas été exécutées, je cite « légèrement au-dessus des prévisions » : elles les dépassent de plus de 2 millions d'euros, soit une progression de 3%. La seule fiscalité locale est en hausse de 1,7 million d'euros par rapport au compte administratif 2014, soit + 6 %, c'est-à-dire que même sans la première hausse d'impôts que vous avez votée en 2014, appliquée l'année dernière, les recettes fiscales auraient augmenté de 700 000 euros, ce qui n'est pas une petite somme vous en conviendrez.

La reprise des mutations mérite également d'être soulignée mais je voudrais m'arrêter un instant sur la taxe de séjour. Avec deux chiffres édifiants : d'un côté 73 000 euros et de l'autre côté 467 000 euros. Je sais que cela vous agace. Produits perçus par la Ville, l'un en 2014, l'autre en 2015. En l'espace d'un an, ce sont donc près de 400 000 euros supplémentaires pour la Ville sans ponctionner les Vannetais. Ce sont les touristes qui acquittent la taxe de séjour rappelons-le. Votre négligence aura eu un coût élevé pour notre Ville qui a ainsi laissé partir des millions de recettes potentielles durant les années passées. D'autres villes ont fait autrement, je suis désolé de le dire, cela constituait pour elles des rentrées très appréciables.

La maîtrise des dépenses doit, quant à elle, être relativisée dans la mesure où la programmation budgétaire initiale, de l'avis même des élus présents en commission, a volontairement surestimé les frais généraux. La baisse des taux d'intérêt a été rendue possible grâce à un marché porteur et il était normal que Vannes en bénéficie pour ses emprunts. La réduction de la voilure des subventions aux associations d'un peu plus de 200 000 euros est, quant à elle, surtout liée à l'arrêt malheureux du Vannes Volley. Enfin, la cession des Grandes Murailles, non inscrite au budget primitif, permet à la Ville de récupérer plus 900 000 euros qui étaient logiquement attendus.

Vous disposiez donc de tous les leviers pour assurer l'équilibre des finances municipales sans recourir aux hausses d'impôts, comme vous l'avez pourtant fait en 2014 puis en 2015. Mais comme nous n'avons cessé de le dire, vos erreurs de gestion et l'endettement dont vous portez la responsabilité vous ont conduit à recourir au levier fiscal, reniant votre principale promesse phare de campagne. En réalité, vous

DELIBERATION

mettez les Vannetais à contribution pour boucher les trous que vous avez creusés : vos deux augmentations d'impôts successives, soit deux millions d'euros, à partir de cette année, que vous prélèverez en plus chez les contribuables de notre ville, ne servent qu'à contenir et tenter de faire refluer le stock de dettes qui s'est accumulé depuis votre arrivée aux affaires, dette qui s'est encore aggravée en 2015. L'exposé de M. Jaffré le démontre bien.

L'emprunt annuel 11,5 millions, le remboursement de capital 7,3 millions, c'est-à-dire que la dette s'est creusée en 2015 de 4,2 millions d'euros, on l'a reconnu en commission. Même s'il ne comprend pas encore le coût de Kérino, l'encours de la dette rapporté aux recettes réelles de fonctionnement dépasse la moyenne de la strate, confirmant toutes nos inquiétudes, sans compter le ratio par habitant qui nous paraît incorrect car sous-estimé.

Par rapport au compte administratif, la dette du budget principal augmente de près de 9 % en 2015 après 16 % en 2014. La dette consolidée, avec l'ensemble des budgets annexes, s'élève à plus de 83 millions d'euros en 2015, en hausse de seulement 5% serait-on tenté de dire, mais grâce à une réduction drastique des investissements des budgets annexes dont on mesure les conséquences s'agissant notamment de l'eau et de l'assainissement ainsi que nous l'avons évoqué dans un précédent bordereau. Des dépenses d'investissement également comprimées dans le budget principal qui voit plus de 25% des crédits pour les dépenses d'équipement subir une annulation pure et simple.

Et entre le reversement des subventions accordées par l'Etat, la Région et le Département et les sommes directement payées par la Ville, que vous avez rappelé dans votre présentation, le tunnel de Kérino représente à lui seul près de 25% des dépenses d'investissement, une proportion très lourde qui relativise largement vos efforts en matière d'investissement.

Pour toutes ces raisons, nous nous abstiendrons sur ce bordereau et le suivant.

M. LE QUINTREC

Sur les investissements. Tout d'abord sur l'affectation du résultat qui permet de réduire le recours à l'emprunt d'environ 40 %. Cela contribue, il est vrai, à la réduction de la dette. Sur ce point, nous sommes d'accord.

Mais cette option s'accompagne également d'une réduction de l'effort en investissement puisqu'une nouvelle fois le taux de réalisation des dépenses d'équipement est inférieur de 27 % aux prévisions. Je fais les comparaisons uniquement sur le budget principal, pas sur le compte administratif 2014 parce qu'il y a des données qu'il faudrait déduire. Les dépenses réelles confirment d'ailleurs cet écart. Je le dis souvent, nous pourrions avoir une autre lecture en disant que les annonces budgétaires adoptées lors du vote du budget primitif sont surestimées. Je l'ai souvent dit ici et j'ai souvent estimé que cette pratique, quand elle se répète chaque année, était tendancieuse. Cela peut s'accepter sur quelques années mais pas quand c'est répété.

DELIBERATION

Il faut que je réétudie la question des reports et des restes à réaliser, l'évolution sur les AP CP. Pour l'instant, c'est l'écart d'investissement pour les dépenses d'équipement et ce qui est annoncé en budget, régulièrement autour des 30 % d'écart. Je l'ai redit en début d'année, les recettes d'équipement sont en recul (42 %). On peut l'entendre parce que le taux de réalisation est lui-même en recul.

Ceci étant, l'année 2015 reste à mon sens une mauvaise année pour l'investissement, notamment en faveur de l'économie locale, ce n'est pas une bonne annonce.

Concernant le fonctionnement.

Au vu des contraintes budgétaires imposées entre autre par le désengagement de l'Etat dans beaucoup de domaines, vous avez recherché des gains de productivité en compressant les dépenses. De mémoire, j'ai cru comprendre que c'était entre 5 et 7 % qui avaient été annoncés lors des budgets primitifs.

En réalité, cet objectif a été plus important, puisque les dépenses réelles de fonctionnement sont inférieures de 3,3 millions d'euros au prévisionnel, donc c'est encore 4 % de moins demandé aux services. J'avais ciblé trois secteurs qui étaient le plus impactés : les services généraux, la culture et les sports.

Ce que je voulais soulever, c'est que les orientations 2016 confirment ce choix, cette stratégie de gains de productivité sur la compression des dépenses. A ce rythme-là, nous allons « taper dans le dur », c'est-à-dire remettre en cause l'existence même de certains services et/ou de certains emplois parce que nous ne pourrons pas indéfiniment - vous l'avez plus ou moins reconnu en commission - gratter sur la crête des dépenses.

L'évolution des recettes est certes intéressante. Elle permet de dégager un résultat pour compenser le désendettement. En même temps, il faudra que nous nous posions la question de nouvelles recettes. Je maintiens ce point de vue de trouver de nouvelles recettes parce qu'il faudra aussi satisfaire les besoins actuels et futurs sans affecter davantage l'investissement.

C'est un propos qui revient souvent. Dit comme cela, c'est peut-être un peu « brut de pomme » parce que je ne vais pas rentrer dans le détail de l'analyse que nous avons l'habitude de faire en commission, mais c'est à mon avis la question centrale à terme de nouvelles recettes pour couvrir de ces besoins sans toucher à la capacité d'autofinancement, notamment pour l'investissement qu'il faudra un jour ou l'autre redresser. Il s'agit quand même, je le rappelle, d'un des moteurs principaux de l'économie locale.

M. JAFFRE

Merci pour ces interventions. Je ne vais pas forcément répondre à tout.

M. Uzenat, que vous ne soyez pas d'accord avec notre gestion, je peux le comprendre. J'estime que nous avons une gestion, au contraire, très régulière, très saine, malgré les difficultés financières qui sont celles des collectivités aujourd'hui.

Nous arrivons à dégager un autofinancement, comme vous l'avez vu, que nous allons d'ailleurs utiliser pour réduire l'emprunt. Cet autofinancement est relativement conséquent sur 2015.

Les années à venir ne vont pas être aussi simples, c'est évident. Je rappelle qu'en l'espace de trois ans, nous avons perdu pratiquement 4 millions d'euros de dotations d'Etat : 1,5 million en 2015, puis 1,5 en 2016 également perdu en 2014, ce qui équivaut au total au financement de 130 emplois, soit 10 % de l'effectif. Evidemment, nous n'allons pas licencier 10 % de l'effectif, mais c'est bien le chiffre 4 millions d'euros. Ce sont 130 emplois à la Ville, si vous le mesurez comme cela, vous voyez l'importance.

Concernant la taxe de séjour, je ne vais pas y revenir. Effectivement, la loi de 2014 nous a permis de la rééquilibrer, nous en avons profité. En fait, très peu de communes utilisaient, en tous cas dans notre environnement ici, la taxe de séjour, y compris les communes de Vannes Agglomération. Aujourd'hui, nous avons mis en place cette taxe de séjour et nous constatons une recette supplémentaire dont nous pouvons nous réjouir dans le contexte financier qui est celui-ci.

Concernant l'investissement, M. Le Quintrec. Vous indiquez qu'il y a une diminution de l'investissement mais c'est quelque chose que nous avons annoncé depuis le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) 2015, même en 2014. Nous ne ferons pas sur la mandature, jusqu'en 2020, autant d'investissements que ceux nous avons faits par le passé. Parce que l'autofinancement est en recul, nous ne voulons pas endetter davantage la Ville. La plupart des collectivités, des communes annonce une diminution de 20 à 30 % de leurs investissements. Vous le voyez dans la presse, vous l'entendez à la radio et à la télévision, il n'y a pas de raison qu'à la Ville de Vannes nous ne soyons pas dans ce même cas de figure.

73 % par contre de réalisations en 2015, je trouve que c'est un taux honorable, on peut faire mieux. Nous avons fait vraiment beaucoup d'efforts en 2015 pour atteindre ce taux.

M. UZENAT

Quelques précisions. J'invite les gens qui ne l'ont pas fait à lire attentivement le compte administratif et les annexes parce que quand on dit que la dette a diminué en 2015, c'est faux. Budget Principal 2014 : 63,7 millions d'euros de dettes ; 2015 : 69,4 millions d'euros, budget consolidé avec les budgets annexes, on passe de 79 à 83 millions d'euros. Ceux qui disent que la dette a reflué c'est faux, c'est dans le document qui nous est transmis.

Sur les 73 %, j'ai bien dit que Kérino jouait un rôle important parce que vous intégrez là-dedans le reversement des subventions, donc cela fausse un peu les proportions.

Enfin, sur la taxe de séjour. Vous dites que c'est la loi qui a tout changé. C'est faux. Il y avait d'autres collectivités, en Bretagne notamment, qui percevaient des sommes autrement plus importantes que Vannes. Vannes était donc en capacité d'aller chercher des recettes avant cette loi.

DELIBERATION

Sur les difficultés des collectivités, je pense qu'il faut être un peu prudent par rapport à des collectivités urbaines ou rurales qui rencontrent d'autres difficultés que les nôtres, notamment en matière de recettes. Nous devons être modestes sur la matière et quand nous parlons des baisses de dotations, d'impact sur l'investissement, c'est vrai, je n'ai jamais contesté cela. Vous l'avez annoncé. Avec moins, on ne peut pas demander de faire plus, en toute logique. Cette baisse, à partir du moment où elle est maîtrisée et qu'on privilégie les investissements essentiels, ce n'est pas un problème. En revanche, après le discours sur la baisse des dotations, je serai très curieux de vous entendre, les grandes manœuvres vont commencer pour les primaires, visiblement notre ville a accueilli l'actuel favori et toutes ces personnalités qui se présentent à ces primaires pour le mois de novembre, tiennent un discours très différent du votre sur la baisse des dotations. Non seulement, le gouvernement pour elle ne va pas assez loin, mais il faudrait amplifier ce mouvement. Je vois bien, si jamais c'est votre favori qui est élu, nous expliquer comment d'un côté vous allez critiquer le gouvernement qui a demandé un effort, mais un effort proportionné, et de l'autre côté assumer des promesses de campagne qui expliqueront aux Français qu'on va couper dans les recettes des collectivités encore de façon aggravée dans les cinq ans qui viendront.

M. ROBO

Nous n'avons pas tous les mêmes favoris, M. Uzenat.

M. LE QUINTREC

Concernant les investissements, M. Jaffré, je précise que je vous ai bien entendu sur la question du niveau d'investissement de la mandature par rapport à la précédente. C'est pour cela que j'ai fait la comparaison sur les dépenses d'équipement du compte administratif actuel au regard du budget primitif qui ne correspond pas de compte administratif à compte administratif. C'est bien au regard de l'annonce qui est faite chaque année lors du budget primitif d'afficher un taux d'investissement aux alentours de 20 millions ou plus parfois et en fin de compte la réalité chaque année, même sous cette mandature, d'arriver à un pourcentage d'écart qui frôle à chaque fois les 30 %. Ce n'est pas de mandature à mandature. Cela je l'avais bien entendu, M. Jaffré. Je veux bien qu'il y ait un écart mais pas systématique et pas à chaque fois à ce niveau-là ou alors je maintiens qu'on gonfle l'annonce, surtout si vous me dites que nous procédons en AP CP et non plus en restes à réaliser, il n'y a pas de raison que chaque année on soit à 30 % d'écart.

M. JAFFRE

M. le Maire, pouvez-vous sortir pour le vote du compte administratif ?

Sortie de M. le Maire

M. JAFFRE

Si vous voulez bien, je vais vous proposer budget par budget, le vote s'effectuant de cette manière.

En ce qui concerne le Budget Principal, en résultats définitifs cumulés (Investissements-Fonctionnement) 3 632 568,25 €.

Pour : 37

Abstentions : 8

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Budget Annexe de l'eau. Résultats : 4 138 171,19 €

Pour : 37

Abstentions : 8

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Budget Annexe de l'Assainissement. Résultats 2 296 195,34 €

Pour : 37

Abstentions : 8

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Budget Annexe du Port de Plaisance. Résultats : 279 699,27 €

Pour : 37

Abstentions : 8

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Budget Annexe des Parcs de stationnement. Résultats : 219 562,21 €

Pour : 37

Abstentions : 8

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Budget Annexe des Restaurants Municipaux. Résultats : un déficit de 22 225,19 €

Pour : 37

Abstentions : 8

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Budget Annexe des Lotissements d'Habitation. Résultats : un déficit de 130 727,59 €

Pour : 37

Abstentions : 8

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Budget Annexe des Lotissements d'Activités. Résultats positifs : 789 095,84 €

Pour : 37

Abstentions : 8

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

M. le Maire rentre à nouveau dans la salle

M. JAFFRE

M. le Maire, le compte administratif a été adopté.

M. ROBO

Merci cher (e) collègue (s).

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Pour :37, Abstentions :8,

Point n° : 23

FINANCES

Affectation des résultats budget principal et budgets annexes

M. Lucien JAFFRE présente le rapport suivant

Les instructions comptables que nous appliquons nous font obligation d'affecter, par une délibération particulière, le résultat de la section d'exploitation.

Vu l'avis de la Commission :

Finances, Economie, Commerce, Artisanat

Je vous propose, en conséquence, de décider l'affectation des résultats 2015 de la manière suivante :

1. Budget Principal :

Résultat excédentaire : 9 279 626,22 €

Affectation :

- Financement de la section d'investissement (Compte 1068) 9 279 626,22 €

2. Budget du Service d'Eau :

Résultat excédentaire : 1 317 235,22 €

Affectation :

- Financement des dépenses d'investissement 517 235,22 €

- Réserves réglementées (Compte 1064) 5 980,00 €

- Réserves facultatives (Compte 1068) 511 255,22 €

- Report à nouveau (crédit au chapitre 002) 800 000,00 €

3. Budget du Service de l'Assainissement :

Résultat excédentaire : 732 834,13 €

Affectation :

- Financement des dépenses d'investissement	132 834,13€
- Réserves réglementées (Compte 1064)	6 141,67 €
- Réserves facultatives (Compte 1068)	126 692,46 €
- Report à nouveau (crédit au chapitre 002)	600 000,00 €

4. Budget du Port de Plaisance :

Résultat excédentaire : 110 776,70 €

Affectation : Pas d'affectation en Investissement

- Report à nouveau (crédit au chapitre 002)	110 776,70 €
---	--------------

5. – Budget des Parcs de stationnement

Résultat excédentaire: 16 943,95 €

Affectation : pas d'affection en Investissement

- Report à nouveau (crédit au chapitre 002)	16 943,95 €
---	-------------

6. – Budget des Restaurants

Résultat déficitaire: 16,32 €

Affectation :

- Report à nouveau (débit au chapitre 002)	16,32 €
--	---------

7. - Budget des Lotissements d'Habitations

Résultat déficitaire: 396,30 €

Affectation :

- Report à nouveau (débit au chapitre 002) 396,30 €

8. - Budget des Lotissements d'Activités

Résultat excédentaire: 769 300,45 €

Affectation :

- Report à nouveau (chapitre 002) 769 300,45 €

M. JAFFRE

Comme vous l'avez vu le résultat cumulé de fonctionnement est à hauteur de 9 279 626,22 € pour le budget principal. Le besoin de financement de la section d'investissement étant de 5 647 000 €, l'affectation à l'investissement au budget supplémentaire se fera pour 3 632 000 €. Nous le verrons tout à l'heure.

Pour les budgets annexes. L'eau, résultats cumulés 1 317 235,22 € en fonctionnement, 800 000 € repris en fonctionnement et 517 000 € repris à l'investissement. Ces 800 000 € sont repris, vous allez le voir, également sur l'assainissement. Dans les années à venir nous allons avoir des investissements importants à effectuer sur ces deux budgets annexes. Ces 800 000 € contribueront au financement de ces investissements, ce sont des reports à nouveau créditeurs, c'est-à-dire des réserves qui vont nous permettre de moins emprunter pour l'avenir.

Concernant le budget annexe de l'assainissement, nous vous proposons également 600 000 € en fonctionnement dans le même cadre, en prévision des investissements à faire sur les années à venir.

Le budget du port de plaisance. Le résultat cumulé en fonctionnement est remis donc en fonctionnement, même chose pour les parcs de stationnement et pour les restaurants municipaux qui auraient dû avoir un résultat de fonctionnement égal à zéro.

Lotissements d'habitation. Résultat cumulé qui aurait dû être également à zéro pour le fonctionnement et puis les lotissements d'activités qui signent un résultat positif que nous allons par le budget supplémentaire transférer au budget principal.

Voilà pour la proposition d'affectation de résultats.

ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Pour :37, Abstentions :8,

Point n° : 24

FINANCES

Budget supplémentaire 2016 - Budget principal et budgets annexes

M. Lucien JAFFRE présente le rapport suivant

Le Budget supplémentaire qui vous est proposé comporte d'une part les résultats de clôture 2015, et d'autre part, des recettes et des dépenses nouvelles par rapport au budget primitif 2016.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu les nomenclatures comptable M14, M4 et M49,

Vu l'avis de la Commission :
Finances, Economie, Commerce, Artisanat

Je vous propose donc les inscriptions de recettes et dépenses suivantes :

Le budget supplémentaire s'équilibre pour le budget principal à hauteur de 769 330 € en fonctionnement et à hauteur de 6 639 890 € en section d'investissement.

Vous trouverez ci-après le tableau d'équilibre du budget supplémentaire du budget principal :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses BS	392 423.00	992 832.03
Reprise déficit		5 647 057.97
Reprise restes à réaliser		
Virement à la section d'invest.	376 907.00	
Total Dépenses	769 330.00	6 639 890.00
Recettes BS	769 330.00	- 3 016 643.22
Reprise restes à réaliser		
Reprise excédent		
Affectation du fonctionnement		9 279 626.22
Virement de la section de fonct.		376 907.00
Total Recettes	769 330.00	6 639 890.00

Les principales dépenses de fonctionnement correspondent à une annulation de titre sur exercice antérieur pour 382 648 € et au virement à la section d'investissement pour un montant de 376 907 €.

Par ailleurs, les recettes de fonctionnement sont constituées du reversement de l'excédent du budget annexe des zones d'activités pour un montant total de 769 330 € et de la baisse de la DGF notifiée, pour un montant de 178 000 € inférieur aux prévisions du budget primitif.

En ce qui concerne les dépenses d'investissement, outre des virements de crédits entre chapitre, les principales inscriptions correspondent à la reprise du déficit antérieur pour 5 647 057,97 € et à l'avance du budget principal vers le budget annexe des lotissements pour un montant de 913 332,03 €.

Ces dépenses d'investissement sont principalement financées par :

- L'affectation du résultat de fonctionnement à hauteur de 9 279 626,22 €
- Le virement de la section d'investissement à hauteur de 376 907 €
- La baisse de l'emprunt d'équilibre à hauteur de 3 105 918,22 €.

Les budgets annexes sont concernés principalement par la reprise des résultats issus du compte administratif 2015. Ils s'équilibrent ainsi :

	Fonctionnement	Investissement
Eau	800 000.00 €	3 161 022.00 €
dont Reprise des résultats	800 000.00 €	2 820 935.97 €
<i>Le budget supplémentaire comprend principalement la reprise des excédents de chaque section par un ajustement des crédits ainsi qu'une provision de 100 000€ pour des admissions en non valeur</i>		

	Fonctionnement	Investissement
Assainissement	600 000.00 €	1 162 796.00 €
dont Reprise des résultats	600 000.00 €	1 563 361.21 €
<i>Le budget supplémentaire comprend principalement la reprise des excédents de chaque section par un ajustement des crédits ainsi qu'une provision de 100 000€ pour des admissions en non valeur</i>		

	Fonctionnement	Investissement
Port de Plaisance	75 200.00 €	168 922.57 €
dont Reprise des résultats	110 776.70 €	168 922.57 €
<i>Le budget supplémentaire comprend uniquement la reprise des excédents de chaque section par un ajustement des crédits</i>		

	Fonctionnement	Investissement
Restaurants Municipaux	0.00 €	0.00 €
dont Reprise des résultats	- 16.32 €	- 22 208.87 €
<i>Le budget supplémentaire comprend uniquement la reprise des déficits de chaque section par un ajustement des crédits</i>		

	Fonctionnement	Investissement
Parcs de stationnement	1 943.95 €	202 618.26 €
dont Reprise des résultats	16 943.95 €	202 618.26 €
<i>Le budget supplémentaire comprend uniquement la reprise des excédents de chaque section par un ajustement des crédits</i>		

	Fonctionnement	Investissement
Zones d'activités	2 353 209.86 €	1 603 676.02 €
dont Reprise des résultats	769 300.45 €	19 795.39 €
<i>Les zones sont excédentaires pour un montant de 769 329,23€ reversés au budget principal</i>		

	Fonctionnement	Investissement
Lotissements	9 297 801.82 €	10 211 133.11 €
dont Reprise des résultats	- 396.30 €	- 130 331.29 €
<i>L'avance du budget principal est inscrite pour un montant de 826 000€ permettant d'équilibrer le financement des variations de stocks de ce budget inscrites parallèlement en section de fonctionnement et d'investissement</i>		

M. JAFFRE

Vous allez le découvrir à l'écran.

Budget principal, section de fonctionnement : le budget supplémentaire est extrêmement succinct. Nous avons une annulation de titres à hauteur de 382 000 €,

des ajustements de dépenses pour 9 775 000 €, des petites dépenses complémentaires mais c'est l'ensemble des dépenses complémentaires que nous faisons sur ce budget. Un virement à la section d'investissement de 376 000 €. En recettes, l'excédent du budget des zones d'activités dont je vous ai parlé tout à l'heure de 769 000 €. Un ajustement de dotation globale de fonctionnement (DGF) puisque nous avons budgété un peu de trop, à hauteur de 178 000 € en plus et enfin l'ajustement des droits de mutation pour compenser cette diminution de DGF.

En section d'investissement, la reprise du déficit d'investissement. Le déficit du budget de lotissement d'habitation et l'ajustement de dépenses avec quelques dépenses complémentaires programmées que nous avons à faire, notamment dans les écoles.

Affectation du résultat. C'est le résultat de fonctionnement dont nous avons parlé tout à l'heure. Baisse de l'emprunt pour 3 105 000 €. Il ne s'agit pas de remboursement, il s'agit tout simplement de diminuer l'emprunt d'équilibre que nous avons fixé aux alentours de 7 millions au budget primitif et qui, de ce fait, ne sera plus que de 4 millions sur l'année 2016 dans notre volonté de réduire l'endettement dans la dette classique. Et puis quelques recettes nouvelles pour cofinancer ces dépenses supplémentaires. Voilà pour ce qui concerne le budget supplémentaire de la section du budget principal. Pour les budgets annexes, le budget supplémentaire est extrêmement simple, puisqu'il n'y a pratiquement aucune dépense additionnelle.

M. UZENAT

Ce budget supplémentaire s'inscrit dans la droite lignée du budget primitif et du compte administratif que nous venons d'examiner.

Sur les recettes, lors du débat sur le budget primitif, nous avons exprimé une réserve quant à la sous-estimation des recettes liées aux droits de mutation alors que les dernières évolutions incitaient à davantage d'optimisme, comme l'a également confirmé le compte administratif 2015 voté. La hausse des droits de mutation, qui compense la baisse de la DGF, démontre encore une fois que notre ville, en dehors de vos choix de gestion hasardeux qui l'ont considérablement endettée, a les moyens de participer à l'effort de redressement solidaire des comptes publics.

Et alors que vous avez dégagé un important résultat de fonctionnement en 2015 en pressurant les services, les investissements et les Vannetais, aucune dépense supplémentaire pour le budget de fonctionnement 2016. Votre promesse, formulée encore lors du dernier conseil, de recruter deux policiers municipaux est donc passée à la trappe. On pourrait rire de ce nouveau reniement si les besoins n'étaient pas si grands en matière de sécurité. En réalité, comme nous l'avons démontré lors du budget primitif, les effectifs de la police municipale ne vont pas bouger, vous allez simplement remplacer des départs, parce qu'entre 2014 et 2016 au millier d'euros près c'est le même budget alloué aux charges de personnel pour la police municipale. Par ailleurs, le tableau des effectifs annexé au compte administratif 2015, confirme comme par hasard que deux postes de policiers municipaux ne sont pas pourvus. Ce ne sera pas le recrutement de deux policiers supplémentaires, non.

M. ROBO

Vous dites non. Vous avez dit juste avant « je décide ». Alors oui il y aura deux postes de policiers supplémentaires. Effectivement, deux postes sont non pourvus aujourd'hui, les recrutements sont en cours et en plus de ces deux recrutements de postes non pourvus il y aura deux recrutements supplémentaires.

M. UZENAT

Et budgétairement vous allez les payer comment ?

M. ROBO

C'est dans le budget.

M. UZENAT

Avec la même somme que l'année dernière ?

M. JAFFRE

C'est dans le budget primitif. Deuxièmement, nous avons passé la moitié de l'année, il nous reste encore la possibilité dans les deux conseils municipaux que nous allons avoir d'avoir des décisions modificatives.

M. UZENAT

On arrive déjà à la moitié de l'année. Quand on annonce des choses, il faut aussi se donner les moyens de les réaliser parce qu'on peut les faire avant le 31 décembre. Simplement ce que je constate, c'est qu'en 2015 il y avait 770 000 euros pour les charges de personnel de la police municipale et 771 500 euros en 2016. Je veux bien que l'on m'explique comment vous calez dans cette enveloppe-là deux emplois supplémentaires, mais pour moi le compte n'y est pas.

M. ROBO

Nous n'avons pas de chef de service actuellement, nous faisons une économie sur ce type de poste.

M. UZENAT

Cela veut dire que vous ne recruterez pas de chef de service.

M. ROBO

J'ai dit « actuellement » nous n'avons pas de chef de service. Ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit, M. Uzenat. Vous interprétez des propos, c'est de la mauvaise foi.

M. UZENAT

Cela vous arrive aussi.

M. ROBO

Non.

M. UZENAT

Je pense que beaucoup pourraient témoigner.

Plutôt que de répondre aux attentes et aux besoins réels de la population, vous avez donc choisi de donner la priorité à la correction de vos erreurs de gestion en consacrant près du tiers du résultat 2015 à contenir votre endettement avant l'intégration définitive des charges liées au tunnel. A nouveau, ce sont les efforts des services municipaux et des Vannetais à travers les hausses d'impôts qui servent à boucher les trous.

Et une nouvelle fois, nous ne pouvons que dénoncer votre opacité. Vous n'avez pas répondu tout à l'heure. Alors que le tunnel a ouvert aujourd'hui même, déclenchant en théorie l'imputation comptable des coûts pris en charge par la ville, rappelez-vous notre altercation assez vive ! Vous me disiez à l'époque que je racontais n'importe quoi quand je vous disais que les délais étaient liés à l'ouverture de l'équipement. Elle ne figure pas dans le document budgétaire alors même que cela va avoir un impact extrêmement lourd sur la dette. Je sais bien que vous allez nous tenir le discours de la dette classique, la dette liée au Partenariat Public-Privé (PPP), vous allez scinder au maximum les choses pour expliquer que la situation va mieux mais dans le stock global évidemment la situation va s'aggraver.

Nous avons pris connaissance par la bande, par ailleurs, du cahier des charges pour la rive gauche du port et vous avons adressé une lettre ouverte sur des questions importantes concernant notamment le nombre et la nature des logements envisagés ainsi que l'avenir du multi-accueil des Capucines, de l'école de la Rabine et des clubs d'aviron et de kayak. La question est évidemment en lien direct avec ce budget car vous évoquez le lancement, dans ce cahier des charges, d'un premier appel à projets pour la fin de cette année. Nous savons que vous cherchez à maximiser les recettes de la Ville pour vous désendetter en vendant, la plupart du temps. Nous avons eu un exemple depuis que le début de mandat avec le bordereau de tout à l'heure, mais en vendant la plupart du temps le foncier au prix le plus élevé possible cela se fera au détriment des équilibres sociaux et générationnels, en éloignant encore un peu plus les jeunes, les familles et les ménages modestes du cœur de notre ville. Nous ne pouvons pas nous résoudre à cette ségrégation spatiale et nous nous y opposerons autant que nécessaire.

Alors qu'aucune discussion n'a eu lieu en commission, nous avons également découvert un avis de marché concernant le diagnostic préalable au projet de restauration de la chapelle Saint-Yves dont la date limite de réception des offres est fixée au 4 juillet prochain. Ce sujet était évidemment paru dans la presse, j'étais avec

DELIBERATION

M. Thépaut à l'Assemblée Générale des Amis de Vannes, où ce point avait été évoqué. Mais là, on découvre par hasard sur internet cette étude et dans le règlement de la consultation, pour ce diagnostic, il est clairement dit, je cite : « que le diagnostic réalisé doit permettre de programmer les éventuels travaux nécessaires à sa réhabilitation », sous-entendu à la réhabilitation de la chapelle. Une réhabilitation pour faire quoi ? La rénovation de l'Hôtel de Limur à coup de millions d'euros pour des années après ne toujours pas en connaître sa destination ou la construction du kiosque culturel qui n'a trouvé sa vocation qu'après sa construction constituent de fâcheux précédents qui témoignent, de notre point de vue, une nouvelle fois d'une gestion très loin de la rationalité et de l'efficacité attendues. Nous espérons donc qu'à défaut d'information et de discussion en commission, au bénéfice des élus, vous pourrez apporter ce soir des réponses aux Vannetais sur ces différents sujets.

Pour toutes ces raisons, et en cohérence avec notre vote sur le budget primitif, nous voterons donc contre ce budget supplémentaire.

M. ROBO

Je ne vais pas répondre sur tout, M. Uzenat, puisque vous n'attendez pas de réponse de notre part. Vous avez un point de vue, c'est le bon auquel les Vannetais devraient adhérer majoritairement.

J'ai déjà eu l'occasion de saluer les Vannetais en mars 2014, je regrette ce soir qu'il n'y en ait pas plus dans la salle, parce que je suis fier de la gestion que nous menons, je pense réduire sa dette, toute famille le fait, tout bon père de famille le fait et je pense que ce que nous faisons est la bonne chose dans l'intérêt de Vannes, intérêt d'aujourd'hui mais surtout l'intérêt de demain. Là, deux conceptions, dispendieuse qui est la vôtre et économe, responsable qui est la nôtre.

En ce qui concerne la rive gauche du port, je peux comprendre que vous ayez besoin de polémiquer, pour attirer l'attention, lettre ouverte sur lettre ouverte, j'imagine votre plaisir le matin en lisant dans la presse, votre sourire que je vois au conseil municipal ! Ce projet, date de quelques années maintenant. En 2003, une exposition à laquelle ont été associés les Vannetais a été proposée. Vous avez rappelé à l'avant dernier conseil municipal qu'effectivement voici cinq ans vous n'aviez que 25 ans. En 2003 vous étiez à peine majeur, je ne sais donc pas si vous avez souvenir de cette exposition. Laissez dire ou écrire, c'est croire des choses, c'est faire naître la peur parce que nous introduisons une extension éventuelle du parking des Capucins, que nous allons fermer le multi-accueil des Capucines c'est mensonger, ce n'est pas du crédit auquel doit se confronter chaque responsable politique. Dire que puisque nous demandons l'étude d'impact sur la rive droite du port, le GRETA va sans doute être vendu par le Département et que nous allons fermer l'école de la Rabine, c'est mensonger et irresponsable de la part d'un élu de notre ville. Dire que parce que nous incluons dans le périmètre d'étude des maisons privées, nous allons exproprier, c'est irresponsable. Dire que nous allons déplacer la base nautique peut-être sous le belvédère actuel pour la même superficie, c'est irresponsable. A travers la peur et vos propos, je ne sais pas ce que vous recherchez M. Uzenat, mais c'est sans doute l'intérêt collectif.

M. IRAGNE

Au vu de tout ce dont vous êtes responsable, j'aimerais savoir si vous pouviez faire quelque chose pour faire baisser le prix des timbres ?

M. ROBO

Malheureusement non.

M. UZENAT

Sur la dette. Quand vous dites que nous avons une gestion dispendieuse, pour l'instant il n'y a pas eu de gestion. C'est la vôtre qui est examinée et au passage entre 2013 la dette à 57 millions d'euros et en 2016 avec l'intégration de Kérino elle dépassera les 90 millions d'euros. Ne faites pas croire aux Vannetais que la dette diminuera, elle a explosé.

Vous dites que nous avons besoin d'exister. Mais le problème c'est que vous avez besoin de cacher pour gouverner. Pourquoi ? Vous masquez les choses. Pourquoi ces sujets-là n'ont jamais été abordés en commission ? Sur la culture, à plusieurs reprises nous vous avons demandé (j'ai consulté les procès-verbaux) de débats sur la politique culturelle. Vous avez pris l'engagement, ici même en conseil, d'un débat. A ce jour, il n'y en a toujours pas. C'est en permanence sur ces sujets-là. Sur la Cohue, nous l'avons découvert aussi par la bande. Nous n'avions aucune information alors que des études étaient en cours et que la moindre des choses était de pouvoir échanger avec les élus qui se montrent constructifs.

M. ROBO

Nous ne sommes pas en co-gestion, M. Uzenat.

M. UZENAT

Ce n'est pas le problème.

M. ROBO

Si. A un moment, l'exécutif, la majorité municipale travaille sur des projets. Quand ils sont finalisés, ils sont présentés en commissions municipales puis en conseil municipal.

M. UZENAT

Ce que vous nous expliquez, c'est un peu ce que l'on ressent quand nous sommes en commission et en conseil municipal, c'est que nous sommes en chambre d'enregistrement. Vous avez étudié, vous avez finalisé tout, vous présentez en commission, tout est déjà acté. Nous faisons des remarques, des propositions qui ne sont à 99 % jamais entendues. En conseil municipal, nous faisons à nouveau des

remarques qui ne sont pas entendues. Vous dites « si vous n'êtes pas contents c'est pareil » c'est adopté, résultat des courses nous ne concevons pas notre rôle d'élu comme cela.

M. ROBO

Je ne dis pas « vous n'êtes pas contents, c'est adopté ». Il y a un vote, M. Uzenat. C'est la démocratie.

M. UZENAT

Ce que je note de votre côté, c'est deux choses. Quand vous faites référence aux élections municipales, c'est généralement que vous êtes mal à l'aise, vous avez besoin de cet acte d'autorité...

M. ROBO

Vous êtes psychologue aussi, M. Uzenat ?

M. UZENAT

La deuxième chose et là c'est plus grave. Je ne le prends pas pour moi, a priori il n'y a pas trop de jeunes dans la salle, mais les propos que vous avez tenus à mon endroit, sur mon âge, c'est inacceptable.

M. ROBO

C'est vous qui l'avez tenu à la précédente séance.

M. UZENAT

Ce n'est absolument pas cela. Nous parlions de l'inauguration du port et en l'occurrence c'était bien plus ancien. J'ai expliqué que je n'y étais pas. J'ai le droit de m'exprimer sur mon parcours. De porter un jugement tel que vous l'avez fait, je suis très surpris parce que cela ne vous ressemble pas, vous qui êtes si pointilleux sur les termes employés, de reléguer ainsi - j'avais beau avoir 25 ans à l'époque - à 25 ans on a le droit de vote depuis 7 ans, on est en capacité de se présenter à des élections. Le message que vous envoyez aux jeunes, qui aujourd'hui ont 25 ans, est parfaitement déplacé. Je le dis calmement mais c'est parfaitement déplacé.

Sur les trois points que vous avez soulevés en disant que nous tenions un discours irresponsable : quand on analyse précisément le document qui a été remis, quand on dit « la rive gauche doit faire face à des emprises concurrentes pour l'immobilier et que dans ces emprises concurrentes vous citez, vous délimitez précisément l'école de la Rabine » il ne faut pas être grand clerc pour se douter qu'à termes il y a des projets immobiliers.

M. ROBO

M. Uzenat, vous vous entendez ? Vous êtes en train de dire « il y a des projets immobiliers, M. Robo va fermer l'école de la Rabine ». Cela ne va pas.

M. UZENAT

Je vous signale que toutes les autres parcelles citées, la parcelle ICADE qui est en cours de construction, comme toutes les autres sont concernées par des projets de construction. Seule celle-là, comme par hasard, ne serait pas concernée à terme.

M. ROBO

Il n'y a pas de programme, pas de projet sur ce secteur-là.

M. UZENAT

Mais vous pouvez avoir des intentions. C'est à vous de nous éclairer sur vos intentions. Quand vous dites sur les expropriations, nous n'avons pas dit qu'il y avait forcément en avoir, nous vous posons la question. C'était sous forme interrogative, alors vous pouvez dire ce soir qu'il n'y aura pas d'expropriations, ce sera très bien.

Sur les Capucines. De la même façon, vous dites « ce parking a vocation à accueillir des stationnements en silos, c'est-à-dire à étages », cela peut se discuter pourquoi pas. Sauf que, et vous ne le précisez pas dans le cahier des charges, la parcelle n'intègre pas que l'actuel parking mais aussi le multi-accueil. Nous pouvons tout à fait penser - et comme il n'est pas écrit que le multi-accueil sera conservé - que le parking pour des raisons techniques, etc. s'étendra sur le multi-accueil. Ce sont simplement des questions. Vous n'avez pas voulu y répondre, ce n'est pas grave.

ADOPTE A LA MAJORITE

Pour :37, Contre :5, Abstentions :3,

Point n° : 25

FINANCES

Subventions aux associations

Mme Latifa BAKHTOUS présente le rapport suivant
 Après examen des demandes qui leur ont été soumises, nos commissions nous
 proposent d'allouer :

		Subventions BS 2016	
		ordinaires art. 6574	except. art. 6745
<u>Fonction 22.2 : Lycées</u>			
1 -	Lycée Professionnel Jean Guéhenno (<i>organisation des lycéatrales 2016</i>)		500.00
		0.00	500.00
<u>Fonction 253 : Sport Scolaire</u>			
1 -	Entente Morbihannaise du Sport Scolaire (<i>acquisition de matériel et soutien au fonctionnement</i>)		1 500.00
		0.00	1 500.00
<u>Fonction 30 : Affaires Culturelles</u>			
1 -	Attrape Rêves (<i>organisation de conférences le 9 juillet 2016</i>)		1 000.00
2 -	Cercle Celtique (<i>déplacement pour un spectacle jeunes</i>)		400.00
3 -	Compagnie Tanz (<i>aide au fonctionnement courant</i>)	1 500.00	
4 -	Confédération Kendalc'h (<i>organisation du Tradi Deiz</i>)		6 000.00
5 -	Contraste (<i>exposition bigotes du 25/07 au 29/08</i>)		600.00
6 -	In Visu (<i>exposition bigotes du 15/09 au 08/10</i>)		600.00
7 -	Les Ailes du ... (<i>exposition bigotes du 3/06 au 24/06</i>)		600.00
8 -	Les Amis du Musée (<i>exposition bigotes du 1/07 au 22/07</i>)		600.00
		1 500.00	9 800.00

		Subventions BS 2016	
		ordinaires art. 6574	except. art. 6745
<u>Fonction 40.2 : Encouragement aux Clubs et Associations Sportifs</u>			
1 -	ASPTT Vannes (<i>fête anniversaire des 30 ans de la section football</i>)		500.00
2 -	Grand Prix de Plumelec (<i>soutien à la classique Morbihan-Vannes-Plumelec</i>)		1 000.00
3 -	Neptune Club Vannetais (<i>remplacement du compresseur d'air</i>)		485.00
4 -	Vannes Cyclos Randonneurs (<i>participation à "toutes à vélo Strasbourg 2016"</i>)		500.00
		0.00	2 485.00
<u>Fonction 422.1 : Action Socio-Educative</u>			
1 -	PEEP Pays de Vannes (<i>Journées Mondiales de la Jeunesse à CRACOVIE</i>)		1 247.00
		0.00	1 247.00
<u>Fonction 521 : Services à Caractère Social</u>			
1 -	Association Valentin Haüy	50.00	
		50.00	0.00
<u>Fonction 63 : Aides à la Famille</u>			
1 -	Habitat et Humanisme (<i>élaboration pour projet de maison intergénérationnelle</i>)		10 000.00
2 -	Ligue contre la Violence Routière	75.00	
		75.00	10 000.00
<u>Fonction 94 : Action en faveur du Commerce</u>			
1 -	Association de la rue Emile Burgault de Vannes (AEBV)		350.00
2 -	Fédération du Commerce et de l'Artisanat de Vannes Centre (<i>financement manager</i>)		15 000.00
		0.00	15 350.00
		1 625.00	40 882.00
TOTAL		42 507.00	

Vu l'avis des commissions concernées,

Vu l'avis de la Commission :
 Finances, Economie, Commerce, Artisanat

Je vous propose :

- d'accorder aux associations précitées les subventions telles qu'indiquées ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE

FINANCES

Garantie d'emprunt 390 000 € - Etablissement "Lits halte soins sante"

Mme Antoinette LE QUINTREC présente le rapport suivant

L'AMISEP sollicite la garantie de la Ville à hauteur de 50% pour un emprunt d'un montant total de 390 000 €, qu'elle doit réaliser auprès de la caisse d'épargne pour financer l'achat de locaux 9 rue Clisson à Vannes pour la création d'un établissement « lits halte soins santé ».

Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

- Montant du prêt : 390 000 €
- Durée totale du prêt : 20 ans soit 240 mois
- Taux d'intérêt fixe : 1.89%
- Périodicité : Mensuelle
- Amortissement : progressif échéances constantes

Vu les articles L2252-1 et L2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2021 et 2298 du Code Civil,

Vu l'article R221-19 du Code monétaire financier,

Vu l'avis de la Commission :

Finances, Economie, Commerce, Artisanat

Je vous propose :

- d'accorder la garantie de la Ville à hauteur de 50% pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 390 000 € que L'AMISEP se propose de contracter auprès de la caisse d'épargne.
- d'engager, au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus sur le prêt, la Ville de Vannes à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple notification de la caisse d'épargne adressée par

lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ces règlements.

- d'engager la Ville de Vannes à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.
- d'autoriser le Maire à intervenir au contrat de Prêt qui sera passé entre la Caisse d'épargne et l'Emprunteur.

ADOPTE A L'UNANIMITE

FINANCES

Garantie d'emprunt 265 000 € - Etablissement "Lits halte soins santé"

Mme Antoinette LE QUINTREC présente le rapport suivant

L'AMISEP sollicite la garantie de la Ville à hauteur de 50% pour un emprunt d'un montant total de 265 000 €, qu'elle doit réaliser auprès de la caisse d'épargne pour financer les travaux de son nouvel établissement de « lits halte soins santé ».

Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

- Montant du prêt : 265 000 €
- Durée totale du prêt : 15 ans soit 180 mois
- Taux d'intérêt fixe : 1.65%
- Périodicité : Mensuelle
- Amortissement : progressif échéances constantes

Vu les articles L2252-1 et L2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2021 et 2298 du Code Civil,

Vu l'article R221-19 du Code monétaire financier,

Vu l'avis de la Commission :
Finances, Economie, Commerce, Artisanat

Je vous propose :

- d'accorder la garantie de la Ville à hauteur de 50% pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 265 000 € que L'AMISEP se propose de contracter auprès de la caisse d'épargne.
- d'engager, au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus sur le prêt, la Ville de Vannes à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple notification de la caisse d'épargne adressée par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ces règlements.

- d'engager la Ville de Vannes à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.
- d'autoriser le Maire à intervenir au contrat de Prêt qui sera passé entre la Caisse d'épargne et l'Emprunteur.

M. IRAGNE

Je voulais juste savoir ce que vous appelez « lits halte soins santé ».

M. ROBO

Ce sont des gens qui n'ont pas forcément vocation à rester soit à l'hôpital, soit dans une clinique privée, qui peuvent plutôt rester à domicile. C'est une démarche d'insertion, ils se regroupent en journée. Il sera installé dans les locaux de l'ancienne trésorerie rue Olivier de Clisson.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Point n° : 28

FINANCES

Garantie d'emprunt 445 000 € ASSEDECAM - Travaux d'agrandissement
Ecole Sainte Marie

Mme Antoinette LE QUINTREC présente le rapport suivant

L'Association d'Entraide et d'Education Populaire de l'Enseignement Catholique du Morbihan (A.S.S.E.D.E.C.A.M) sollicite la garantie de la Ville à hauteur de 50% pour un emprunt d'un montant total de 445 000 €, qu'elle doit réaliser auprès du Crédit Agricole pour financer les travaux d'agrandissement et de réaménagement au sein de l'école Sainte Marie dont elle est propriétaire des murs.

Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

- Montant du prêt : 445 000 €
- Durée totale du prêt : 20 ans soit 240 mois
- Taux d'intérêt fixe : 1.69%
- Périodicité : Mensuelle
- Amortissement : Constant

Vu les articles L2252-1 et L2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2021 et 2298 du Code Civil,

Vu l'article R221-19 du Code monétaire financier,

Vu l'avis de la Commission :
Finances, Economie, Commerce, Artisanat

Je vous propose :

- d'accorder la garantie de la Ville à hauteur de 50% pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 445 000 € que L'ASSEDECAM se propose de contracter auprès du Crédit Agricole.
- d'engager, au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus sur le prêt, la Ville de Vannes à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification du Crédit Agricole adressée par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ces règlements.
- d'engager la Ville de Vannes à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.
- d'autoriser le Maire à intervenir au contrat de Prêt qui sera passé entre le Crédit Agricole et l'Emprunteur.

M. ROBO

Mme CORRE ne prendra pas part au vote.

Un Elu n'a pas pris part au vote

ADOPTE A L'UNANIMITE

DELIBERATION

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

VILLE DE VANNES

DECISIONS DU MAIRE PRESENTEES AU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 24 JUIN 2016



1. Tarifs sorties familiales été 2016
2. Tarifs sortie familiale Branféré
3. Tarifs 2016-2017 - Mise à disposition des locaux dépendant du service Palais des arts et prestations de service
4. Tarifs 2016/2017 Centre de Vacances de Larmor Baden
5. Tarifs 2016/2017 - Utilisation de la ludothèque
6. Tarifs 2016/2017 - Ateliers tapisserie
7. Tarifs 2016/2017 - Maison de la Nature
8. Tarifs 2016/2017 - Stade de la Rabine
9. Tarifs 2016/2017 - Utilisation des équipements sportifs
10. Tarifs 2016/2017 - Utilisation des piscines
11. Tarifs 2016/2017 - Musées Patrimoine
12. Tarifs 2016 - Médiathèques
13. Musées - Baisse du prix de mise en vente dans les boutiques
14. Musées
15. Salon du livre en Bretagne
16. Jazz en ville
17. Prix - Festival Photo de Mer du 1er avril au 1er mai 2016
18. Tarifs Médiacap

DELIBERATION

DECISION DU MAIRE

**DEPARTEMENT DU
 MORBIHAN**

Le Maire de la Ville de Vannes,

VILLE DE VANNES

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Administration Pôle Animation

Tarifs 2016-2017 - Mise à disposition des locaux dépendant du service Palais des arts et prestations de service

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28 mars 2014 prise conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 20 mai 2016 fixant les tarifs 2016/2017 des services publics communaux,

Compétence n° : 2

DECIDE

Article 1 :

D'appliquer les tarifs suivants dans le cadre de la mise à disposition des locaux dépendant de la direction Evènementiel, et prestations de services :

Les tarifs sont applicables à partir du 1^{er} septembre 2016 jusqu'au 31 août 2017

		Tarifs 2016-2017	
		Tarif plein	Tarif préférentiel
I – Salles de réunion et divers (Palais des Arts et des Congrès)			
Palais des arts et des congrès	<u>Capacité de 50 à 99 places : (Corvette/Yole/Sinaqot/Goélette/Dundee)</u>		
	Tarif H.T. par tranche de 4 h :	125,10 €	33,80 €
	Au-delà du tarif horaire :	40,35 €	11,35 €
	<u>Capacité de 50 places (Ketch/Cotre)</u>		
	Tarif H.T. par tranche de 4 h :	67,50 €	18,90 €
	Au-delà du tarif horaire :	23,35 €	6,15 €
	<u>Le Passage (1er étage) + Le Hall du bas pour stand</u>		
	Tarif H.T. par tranche de 4 h :	125,10 €	33,40 €
	Au-delà du tarif horaire :	40,35 €	11,35 €
	<u>La Passerelle (2ème étage)</u>		
Tarif H.T. par tranche de 4h :	130,70 €	34,80 €	
Au-delà du tarif horaire :	42,05 €	17,65 €	
<u>Capacité de 20 places</u>			
(1 salle + borne d'accueil) (bar TAB)			
Tarif unique - H.T. par tranche de 4 h :	28,25 €		

II – Salles de conférence et divers (Palais des Arts, Château de l’Hermine, Les Bigotes)			
Les Bigotes, Château de l’Hermine et PAC	<i>Capacité de 350 places (Espace du Golfe) hors salles annexes : Sinagot et Yole</i>		
	Tarif H.T. par tranche de 4 h :	316,70 €	81,65 €
	Au-delà du tarif horaire :	103,10 €	26,35 €
	<i>Capacité de 130 places (1 salle Château de l’Hermine))</i>		
	Tarif H.T. par tranche de 4 h :	178,35 €	87,05 €
	<i>Capacité de 60 places (Les Bigotes)</i>		
Tarif H.T. par tranche de 4 h :	125,10 €	33,80 €	
Au-delà du tarif horaire	40,35 €	11,35 €	

III – Salles d’exposition (Château de l’Hermine, Tour du Connétable, Bastion de Gréguennic, Les Bigotes)			
Les Bigotes, Château de l’Hermine, Gréguennic et Tour du Connétable	<i>Surface de 113 m2</i>		
	Tarif H.T. par jour :	58,80 €	28,60 €
	<i>Surface de 95 m2</i>		
	Tarif H.T. par jour :	46,50 €	23,15 €
	<i>Surface des 2 salles de 113 m2 et 95 m2</i>		
	Tarif H.T. par jour :	93,95 €	45,15 €
	<i>3 salles sur 3 niveaux : surfaces de 48 m2 au rdc, 50 m2 au 1er étage et 46 m2 au</i>		
	Tarif H.T. par jour / salle :	27,70 €	14,00 €
<i>Surface de 35 m2 et cour</i>			
Tarif H.T. par jour :	27,70 €	14,00 €	
<i>Surface de 79 m2 et cour</i>			
Tarif H.T. par tranche de 4h :	46,50 €	23,15 €	

IV – Salles de spectacle et de conférence (PAC)			
PAC	<i>Main d’œuvre pour assistance technique, 3 techniciens obligatoire pour spectacles dans Ropartz et Lesage - répétition et déroulement (tarif H.T/heure)</i>		
	Lundi au samedi	40,35 €	
	Dimanches et jours fériés	44,35 €	
	<i>Capacité de 800 places (Grand Théâtre : salle Lesage)</i>		
	Tarif H.T. par tranche de 2 h (préparation – répétition – déroulement) :	420,80 €	114,50 €
	Au-delà du tarif horaire :	212,70 €	58,05 €
	<i>Capacité de 314 places (Petit Théâtre : salle Ropartz)</i>		
	(préparation – répétition – déroulement) :		
	Tarif H.T. par tranche de 2 h	223,70 €	64,45 €
	Au-delà du tarif horaire :	110,70 €	31,70 €

		Tarifs 2016-2017	
		Tarif plein	Tarif préférentiel
V – Autres prestations (PAC)			
PAC	<i>Cuisine</i>		
	Tarif unique - H.T. par tranche de 4 h :	107,50 €	107,50 €
	<i>Bar *</i>		
	Tarif unique - H.T. par tranche de 4 h :	66,60 €	66,60 €
	Au-delà du tarif horaire :	22,15 €	22,15 €
* arrêté préfectoral 23/05/2015 fermeture bar 1h du matin et bâtiment compris, au dela dérogation expresse du Maire			

VI – Mise à disposition de matériel et d'équipement (PAC et autres)			
PAC	<i>Verre (la douzaine – par prestation)</i>		
	Tarif unique - H.T.	2,35 €	
	<i>Vaisselle repas (par couvert – par service)</i>		
	Tarif unique - H.T.	1,00 €	
	<i>Tapis de danse (déroulement – par journée)</i>		
	Tarif unique -H.T. :	76,40 €	
	<i>Vidéo projection 3200 lumens (par journée - sous-réserve de disponibilité)</i>		
	Tarif unique - H.T. :	229,85 €	
	<i>Vidéo projection 5200 lumens (par journée - sous-réserve de disponibilité)</i>		
	Tarif unique -H.T.	345,00 €	
<i>Ecran 300 x 400 (par journée - sous-réserve de disponibilité)</i>			
Tarif unique - H.T.	45,95 €		

Article 2 :

PRESTATIONS DIVERSES ET TARIFICATION DES SPECTACLES ET REUNIONS

Les tarifs seront fixés par décision du Maire, en fonction du prix de revient de ces prestations.

1 – Majoration week-end et jours fériés – Horaires de fermeture :

- Mise à disposition de locaux

Il est précisé que l'ensemble des tarifs ci-dessous est majoré de 25 % les dimanches et jours fériés sauf salles d'expositions.

Pour toute occupation au-delà de la tranche initiale de 4 ou 2 heures, le tarif horaire est dû.

Pour le Château de l'Hermine seule s'applique la tranche horaire de 4 heures d'occupation s'agissant de réunions, conférences et autres (tarifs à la journée pour les expositions).

Les soirées doivent être terminées pour 2 heures, la fermeture du Palais des Arts s'effectuant à 3 heures au plus tard.

2 – Assistance technique :

- Salle de spectacles

La préparation technique préalable des salles est incluse dans le tarif des prestations (dans la limite de 3 techniciens durant 4 heures, tout le personnel supplémentaire donnera lieu à facturation).

- Réunions – conférences – congrès et divers

L'intervention du personnel technique nécessaire à la préparation et au déroulement de la manifestation sera facturée à partir de 17 heures sur la base de 40.35 € H.T. de l'heure du lundi au samedi et sur la base de 44.35 € H.T. les dimanches et jours fériés.

Toute heure commencée sera facturée.

3 – Conditions particulières :

- Salles

Les salles (hors cuisine) sont mises à disposition gratuitement :

- Les organisations politiques et syndicales vannetaises/départementales/régionales ou nationales ayant un siège ou une antenne à Vannes, pour les réunions, assemblées générales et conférences dont l'entrée est gratuite (association à but non lucratif, ne faisant pas de billetterie ou vente).

- Les associations vannetaises ou départementales ayant leur siège à Vannes (association à but non lucratif) pour les manifestations ne faisant pas l'objet de billetterie ou vente.

- Du Château de l'Hermine aux associations, limitée à deux semaines (hors montage/démontage)

DELIBERATION

- Matériel

La gratuité du tapis de danse est accordée aux écoles de danse pour leur spectacle de fin de cycle scolaire.

- Autres

Les activités proposées par les associations et (ou) entreprises auront lieu sous la responsabilité d'une personne majeure dont le nom sera à communiquer lors de la réservation.

4 – Associations syndicales de copropriétaires :

Les associations syndicales de copropriétaires sont assujetties au plein tarif.

NB : Les options de réservations sont maintenues 15 jours et doivent être confirmées 2 mois avant la manifestation. Toutefois, la Ville de Vannes se réserve le droit de refuser, à tout moment, une manifestation et ce pour des raisons de service ou de plan de charge de l'établissement.

VANNES, le 26 mai 2016

Pour Le Maire et par délégation,
La Maire-Adjointe,

Christine PENHOUËT

La présente décision municipale
a été affichée en Mairie le : 26 mai 2016

DELIBERATION

DECISION DU MAIRE

**DEPARTEMENT DU
 MORBIHAN**

Le Maire de la Ville de Vannes,

VILLE DE VANNES

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Administration Pôle Animation

**Tarifs 2016/2017 Centre de
 Vacances de Larmor Baden**

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28 mars 2014 prise conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 20 mai 2016 fixant les tarifs 2016/2017 des services municipaux,

Compétence n° : 2

DECIDE

Article 1:

Prix par personne par jour	2016 - 2017	
	Vannes	Hors Vannes
Accueil de groupes et classes découverte * Pension complète	35,00 €	45,00 €
Accueil de groupes et classes découverte * Pension non complète (hors déjeuner)	31,67 €	41,67 €
Location libre (jour et nuitée, sans repas)	25,00 €	27,00 €
Séjours 100% Sport Loisirs (du lundi au samedi midi) Pension complète et activités	370,00 € Groupe 8 enfants ou enfant individuel vannetais : -15% Tarif groupe 12 enfants avec animateur : -30% Option stage nautique : 50,00 euros	
Accueil de groupes (1/2 journée) - formule sans repas	7,00 €	8,50 €
Animation à la demi-journée - Adultes	5,45 €	7,30 €
Animation à la demi-journée - Jeunes	3,75 €	5,00 €
Frais accessoires		
Lingerie de lits	1,50 €	
Prix du petit déjeuner	2,00 €	
Prix d'un repas	5,00 €	

(*) *Accompagnateurs : un adulte gratuit par groupe de 12 enfants*

DELIBERATION

VANNES, le 26 mai 2016

Pour Le Maire et par délégation,
La Maire-Adjointe,

Christine PENHOUËT

La présente décision municipale
a été affichée en Mairie le : 26 mai 2016

DELIBERATION

DECISION DU MAIRE

**DEPARTEMENT DU
MORBIHAN**

Le Maire de la Ville de Vannes,

VILLE DE VANNES

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Administration Pôle Animation

**Tarifs 2016/2017 - Utilisation de la
ludothèque**

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28 mars 2014 prise conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Compétence n° : 2

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 20 mai 2016,

DE C I D E

Article 1:

De fixer comme suit, les tarifs de la ludothèque durant l'année 2016/2017 :

	Non-vannetais	A	B	C-D	E	F-G-H
Location jeu	2,30 €	1,95 €	1,50 €	1,25 €	1,10 €	1,05 €
Abonnement annuel (associations, écoles)		88,65 €				
Assistances maternelles vannetaises (carte 12 jeux)		10,75 €				
Participation à une animation	5,00 €	3,75 €				
Tarif horaire intervenant	33,50 €					

Les abonnements annuels sont contractés de date à date (exemple : souscription au 30/06/2016 jusqu'au 01/07/2017) et sont dus pour l'année entière. Aucun remboursement ne sera effectué.

VANNES, le 26 mai 2016

Pour Le Maire et par délégation,
La Maire-Adjointe,

Christine PENHOUËT

DELIBERATION

DECISION DU MAIRE

DEPARTEMENT DU
MORBIHAN

Le Maire de la Ville de Vannes,

VILLE DE VANNES

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Administration Pôle Animation
Direction Sports-Loisirs

Tarifs 2016/2017 - Ateliers
tapisserie

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28 mars 2014 prise conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Compétence n° : 2

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 20 mai 2016,

DECIDE

Article 1:

De fixer comme suit, les tarifs des Ateliers Tapisserie durant l'année 2016/2017 :

CATEGORIE	PRIX ANNUEL 2016-2017	STAGE 2016-2017
HORS VANNES	385,35 €	154,15 €
A	334,45 €	133,80 €
B	306,55 €	122,65 €
C	278,65 €	111,45 €
D et ETUDIANT	250,70 €	100,30 €
E	222,90 €	89,15 €
F	195,05 €	78,00 €
G	167,20 €	66,90 €
H	139,30 €	55,75 €

Le paiement des inscriptions est effectué par l'Accueil Unique (*facturation*). Le versement des inscriptions pourra faire l'objet d'un paiement en deux fois.

VANNES, le 31 mai 2016

Pour Le Maire et par délégation,
La Maire-Adjointe,

Christine PENHOÛËT

La présente décision municipale
a été affichée en Mairie le : 31 mai 2016

DELIBERATION

DECISION DU MAIRE

DEPARTEMENT DU
MORBIHAN

Le Maire de la Ville de Vannes,

VILLE DE VANNES

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Administration Pôle Animation
Direction Sports-Loisirs

Tarifs 2016/2017 - Maison de la
Nature

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28 mars 2014 prise conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Compétence n° : 2

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 20 mai 2016,

DECIDE

Article 1:

De fixer comme suit, les tarifs de la Maison de la Nature durant l'année 2016/2017 :

	2016-2017	
	Vannetais	Non-Vannetais
Animation scolaire	gratuit	3,50 €
Animation tout public - Sur catalogue		
<i>Tarif unitaire</i>		
Moins de 18 ans	3,75 €	5,00 €
Adultes	5,45 €	7,30 €
<i>Tarif de groupe (+ 10 pers.)</i>		
Par personne	2,65 €	3,50 €
Tarif horaire intervenant Hors public scolaire - A la carte	33,50 €	

VANNES, le 31 mai 2016

Pour Le Maire et par délégation,
La Maire-Adjointe,

Christine PENHOÛËT

La présente décision municipale
a été affichée en Mairie le : 31 mai 2016

DELIBERATION

DECISION DU MAIRE

DEPARTEMENT DU
MORBIHAN

Le Maire de la Ville de Vannes,

VILLE DE VANNES

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Administration Pôle Animation
Direction Sports-Loisirs

Tarifs 2016/2017 - Stade de la
Rabine

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28 mars 2014 prise conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Compétence n° : 2

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 20 mai 2016,

DECIDE

Article 1:

De fixer comme suit, les tarifs de l'utilisation du Stade de la Rabine durant l'année 2016/2017 :

	H.T	T.T.C.
Chapiteau de réception		
Tarif unitaire	833,33 €	1 000,00 €
Forfait "Sports" - 5 événements maximum	3 333,00 €	4 000,00 €
Forfait "Saison" - 15 événements maximum	8 333,00 €	10 000,00 €
Tribune Nord (Naming)		
Redevance annuelle	40 000,00 €	48 000,00 €
Surplus en cas de retransmission TV (par soirée)	833,33 €	1 000,00 €
Loges et espace du Golfe		
Petite loge (entre 4 et 5 m ²)	75,00 €	90,00 €
Grande loge (entre 11 et 12 m ²)	150,00 €	180,00 €
Espace du golfe	250,00 €	300,00 €
Eclairage - Groupe électrogène		
Par soirée	416,67 €	500,00 €

VANNES, le 31 mai 2016

Pour Le Maire et par délégation,
LaPremier Maire Adjointe,

Christine PENHOUET

La présente décision municipale
a été affichée en Mairie le : 31 mai 2016

DELIBERATION

DECISION DU MAIRE

**DEPARTEMENT DU
 MORBIHAN**

Le Maire de la Ville de Vannes,

VILLE DE VANNES

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Administration Pôle Animation
 Direction Sports-Loisirs

**Tarifs 2016/2017 - Utilisation des
 équipements sportifs**

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28 mars 2014 prise conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Compétence n° : 2

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 20 mai 2016,

DECIDE

Article 1 :

De fixer comme suit, les tarifs des équipements sportifs durant l'année 2016/2017 :

TARIFS horaires T.T.C.	Associations Vannetaises Sports et Loisirs	Scolaires	Comités - Fédérations - Ligues	Associations hors Vannes
		Ecoles - collèges- Lycées	Institutionnels (pompiers, gendarmerie, armée, police, hôpitaux, universités...)	Clubs professionnels Entreprises - Particuliers Sociétés Evénementiel
ENTRAINEMENTS	2016-2017	2016-2017	2016-2017	2016-2017
Equipements Couverts (Gymnases, salles, ...)	gratuit	Ecoles : gratuit	15,65 €	31,30 €
Equipements Plein Air (Stades, Terrains, Plateaux EPS)	gratuit		10,60 €	20,70 €
Equipements Plein Air (Stades avec éclairage)	gratuit	Collèges / Lycées : à hauteur des dotations	15,65 €	31,30 €

MANIFESTATIONS SPORTIVES* (compétitions, stages)	UNSS/UGSEL			
	2016-2017	2016-2017	2016-2017	2016-2017
Equipements Couverts (Gymnases, salles, ...)	gratuit	15,65 €	15,65 €	31,30 €
Salle Omnisports de Kercado (1° catégorie ERP)	gratuit	20,70 €	20,70 €	62,60 €
Equipements Plein Air (Stades, Terrains, Plateaux EPS)	gratuit	10,60 €	10,60 €	20,70 €
Equipements Plein Air (Stades avec éclairage)	gratuit	15,65 €	15,65 €	31,30 €
Stade de la Rabine (1 ^{ère} catégorie ERP)	gratuit	51,50 €	51,50 €	156,55 €

* Pour les manifestations sportives organisées pour le compte des comités, fédérations de sport civil, les associations vannetaises disposent d'une franchise de deux événements (max 2 jours). Au-delà elles seront facturées au tarif s'appliquant aux comités et fédérations.

MANIFESTATIONS NON SPORTIVES	2016-2017	2016-2017	2016-2017	2016-2017
Equipements Couverts (Gymnases, salles, ...)	15,15 €	15,15 €	15,65 €	31,30 €
Equipements Plein Air (Stades, Terrains, Plateaux EPS)	10,10 €	10,10 €	10,60 €	20,70 €

Forfait horaire -intervention agent

33,50 €

VANNES, le 31 mai 2016

Pour Le Maire et par délégation,
 La Maire-Adjointe,

Christine PENHOÛT

La présente décision municipale
 a été affichée en Mairie le : 31 mai 2016

DECISION DU MAIRE

DEPARTEMENT DU
 MORBIHAN

Le Maire de la Ville de Vannes,

VILLE DE VANNES

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Administration Pôle Animation
 Direction Sports-Loisirs

Tarifs 2016/2017 - Utilisation des piscines

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28 mars 2014 prise conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Compétence n° : 2

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 20 mai 2016 fixant les tarifs 2016/2017 des services municipaux,

DECIDE

Article 1:

De fixer comme suit, les tarifs des piscines durant l'année 2016/2017 :

Baignade	VANOCEA		KERCADO	
	Vannes	Hors Vannes	Vannes	Hors Vannes
Tarif plein	5,65 €	6,85 €	3,70 €	4,50 €
Tarif réduit + BCD	4,80 €	5,90 €	3,20 €	3,90 €
Tarif EF	3,00 €	-	2,00 €	-
Tarif GH	2,00 €	-	1,35 €	-
Chrono 10h	28,10 €	34,00 €	28,10 €	34,00 €
Dernière heure	3,00 €			
Tarif groupe	3,40 €			
Soirée à thèmes simple	5,00 €			
Soirée à thèmes avec prestations	8,00 €			

Tarif réduit (-15%) : moins de 18 ans, étudiants, chômeurs, RSA, pers. handicapées, Quotients familiaux B-D (vannetais)

Tarif groupe : - 6 ans : à partir de 5, + 6 ans : à partir de 8 / Gratuit pour les accomp. (un pour 5 enf. -6, un pour 8 enf. +6)
 Famille à partir de 5 personnes

Cartes à points	Entier	Réduit	EF	GH
30 points vannetais	47,50 €	40,00 €	23,80 €	16,20 €
30 points non vannetais	52,85 €	45,00 €	-	-
90 points vannetais	90,00 €	76,00 €	32,35 €	22,00 €
90 points non vannetais	110,00 €	90,00 €	-	-
	VANOCEA 1 entrée = 3 points		KERCADO 1 entrée = 2 points	

Une seule et même carte donne accès au deux piscines. Les cartes sont nominatives et rechargeables en points, par 30 ou 90. Les tarifs sont fonction du nombre de points achetés. Ils se déclinent sur un tarif entier, un tarif réduit, un tarif pour les QF E et F, un tarif pour les QF G et H. Les non vannetais n'ont que le tarif entier ou réduit.

Grand Public - Divers	2016-2017
Prestations MNS	33,50 €
Buflero et brevet de natation	4,00 €
Location bike	3,50 €
Remplacement carte	3,40 €

Grand Public - Animations	2016-2017	
	Vannes	Hors Vannes
Aqua Gym - Aqua-natal	7,90 €	
Aquabike - Parcours sportif	9,50 €	
Bébés ds l'eau - Jardin aqua	10,40 €	

Cours de natation	2016-2017	
	Vannes	Hors Vannes
Apprentissage (unité - 30 mn)	9,25 €	
Perfectionnement (unité - 45 mn)	7,00 €	

Ligne d'eau ou Fosse	2016-2017	
45 minutes	Vannes	Hors Vannes
La ligne d'eau	32,50 €	
Institutionnels (convention)	21,00 €	

Maternelles et élémentaires	2016-2017	
30 élèves - 40 minutes	Vannes	Hors Vannes
Une classe avec 2 MNS	Gratuit	96,00 €
Une classe avec 1 MNS		81,00 €

Compétitions	2016-2017	
	Vannes	Hors Vannes
Le bassin (une heure)	31,00 €	

Les clubs vannetais : franchise de 2 jours.

Sauna	2016-2017	
	Unique	
Sauna	8,50 €	
Sauna 2 à 4 personnes	13,55 €	

Espace forme	2016-2017	
Cours, musculation, sauna, piscine	Plein	Réduit
Une séance	13,95 €	11,90 €
10 séances	115,35 €	98,05 €
Un mois	50,25 €	42,70 €
Un trimestre	126,60 €	107,70 €
Un semestre	222,60 €	189,30 €
Un an	379,20 €	323,40 €

Tarif réduit (-15%) : étudiants, chômeurs, RSA, pers. handicapées, Tranches quotient familial B-H

VANNES, le 1^{er} juin 2016
Pour le Maire et par délégation,
La Maire-Adjointe,

Christine PENHOÛËT

La présente décision municipale
a été affichée en Mairie le : 01 juin 2016

DELIBERATION

DECISION DU MAIRE

**DEPARTEMENT DU
MORBIHAN**

Le Maire de la Ville de Vannes,

VILLE DE VANNES

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Administration Pôle Animation
Direction Culture

**Tarifs 2016/2017 - Musées
Patrimoine**

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28 mars 2014 prise conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Compétence n° : 2

Vu la délibération du Conseil Municipal du 20 mai 2016 fixant les tarifs des services publics communaux,

DECIDE

Article 1:

De fixer les tarifs 2016/2017 du service Musées-Patrimoine selon le barème suivant :

1- TARIFS MUSEES - VISITES MUSEES COHUE ET CHÂTEAU GAILLARD	
	2016/2017
• Saison d'été - du 1 ^{er} juin 2016 au 30 septembre 2016 : Droits d'entrée, accès couplé aux musées de la Cohue et de Château Gaillard	
Plein tarif	6,50
Tarif réduit	4,50
Tarif groupe, sans guide-conférencier (+ de 10 personnes)	3,10
• Saison d'hiver - du 1 ^{er} octobre 2016 au 31 mai 2017 : Droits d'entrée au musée de la Cohue	
Plein tarif	4,60
Tarif réduit	2,90
Tarif groupe, sans guide-conférencier (+ de 10 personnes)	2,90
Droits d'entrée à Château Gaillard : en pratique ce musée est fermé hors saison estivale. En cas d'ouverture exceptionnelle sur réservation : application du tarif couplé Cohue/Château Gaillard de la période estivale permettant la visite des deux musées	6,50
• Conférences (tarif valable toute l'année)	
Plein tarif	5,10
Tarif réduit	3,10
• Pass'Musée (pour les plus de 18 ans)	
Carte d'abonnement donnant accès à toutes les manifestations des musées (accompagnée d'une entrée gratuite à offrir dès la réception du programme des expositions, conférences et rendez-vous du musée).	12,00

ACCES AUX MUSEES A TARIF REDUIT :

- Ticket « visite guidée de la ville » (Service patrimoine)
- Etudiants (18 à 25 ans)
- Enseignants
- Demandeurs d'emploi (sur présentation de l'attestation mensuelle d'Assedic)
- Personnes handicapées

ACCES AUX MUSEES A TITRE GRATUIT : (hors visites commentées, conférences et rencontres)

- Personne mineure (- 18 ans)
- Le dimanche au Musée de la Cohue pendant la saison d'hiver du 1^{er} octobre au 31 mai
- Carte bibliothèque-médiathèque de Vannes, en cours de validité
- Inscription aux ateliers artistiques municipaux d'arts plastiques de Trussac et Ménimur (durant l'année scolaire uniquement)
- Personnes éligibles aux tarifs G et H des quotients familiaux en vigueur (sur présentation de l'attestation du CCAS justifiant le quotient familial)
- Titulaires des cartes professionnelles de journalistes, carte ICOM, de conservateurs ou de guides-conférenciers
- Les membres de l'association des Amis de l'Art Contemporain du Musée de Vannes et de la Société Polymathique du Morbihan (gratuité pour les manifestations organisées par le musée ou par l'association elle-même) (conférences, rencontres).
- Opérations exceptionnelles nationales : Nuit des Musées, Journées du Patrimoine ...

Lors des périodes de montage ou démontage d'expositions et autres travaux importants, le tarif réduit ou la gratuité sera appliqué en fonction des expositions restant accessibles au public.

2- Tarifs - Comptoir de vente et prestations diverses des musées

Ces tarifs sont fixés par décision du Maire en fonction du prix de revient.

3- Tarifs du 01/09/2016 au 31/08/2017- visites guidées du Patrimoine:

	Tarifs 2016/2017	
Visites guidées ville (1h30) Individuels		
. Adultes plein tarif	5,80 €	
. Adultes tarif réduit * et groupes à partir de 10 personnes	3,60 €	
. Jeunes moins de 18 ans	gratuit	
Visites animées de la ville Individuels		
. Adultes plein tarif	8,10 €	
. Adultes tarif réduit *	5,30 €	
. Jeunes moins de 18 ans	gratuit	
Groupes jusqu'à 20 personnes (forfait) sur réservation		
. Visite guidée ville ou musée 1h30	83,00 €	
Groupe à partir de 21 personnes (tarif individuel) sur réservation		
. Visite guidée ville ou musée 1h30	4,10 €	
Conférence (forfait)	91,00 €	
Les petits découvreurs		
. Jeunes de 4 à 12 ans	3,50 €	
. Enfants dont les parents suivent la visite guidée de la ville et détenteur de la carte "Petit Léonard"	gratuit	
Croquez Vannes		
. Visite 1/2 heure	2,00 €	
Cartes de fidélité (valables 2 ans)		
. Cartes de 10 visites plein tarif	43,50 €	
. Cartes de 10 séances "Petits Découvreurs"	27,30 €	
Visites scolaires	Vannes	Extérieur
Visite guidée ville ou musée (1h30)		
. Primaire	2,20	2,70 €
. Secondaire	2,20	3,20 €
. Maternelle (par classe)	22,30	29,10 €
Visite-découverte ville ou musée, avec document (2h)	3,00	3,70 €
Séance d'atelier du patrimoine (par classe)	33,40	54,70 €

* les tarifs réduits sont applicables pour les visites du programme annuel, aux 18 à 25 ans, aux groupes de plus de 10 personnes, aux demandeurs d'emploi, Morbihan Résa et adultes accompagnateurs d'enfants détenteurs de la carte Petit Léonard et aux personnes handicapées

Gratuité : aux titulaires des cartes professionnelles de journalistes, carte ICOM, de conservateurs ou de guides conférenciers.

3- Tarifs du 01/09/2016 au 31/08/2017- Mise à disposition salles de L'Hôtel de Limur

	Tarifs 2016/2017
Salles Rez-de-chaussée y compris accueil et office	
Tarif HT par tranche de 4 H	312,00
Accueil 003 - 48 m ² Exposition 002 - 48 m ² Exposition 006 - 35 m ² Exposition 007 - 23 m ²	
Salles 1er étage + accueil + office (rez-de-chaussée)	
Tarif HT par tranche de 4 H	624,00
Exposition 103 - 48 m ² Exposition 102 - 48 m ² Exposition 106 - 35 m ² Exposition 107 - 22 m ²	
Salles 2ème étage + accueil + office (rez-de-chaussée)	
Tarif HT par tranche de 4 H	624,00
Salon de musique + accueil + office (rez-de-chaussée)	
Tarif HT par tranche de 4 H	468,00
Exposition 203 - 48 m ² Exposition 202 - 48 m ² Exposition 206 - 35 m ² Exposition 207 - 22 m ²	

Les tarifs suivants de location ne prévoit pas l'assistance technique, toute mise à disposition de personnel (technique, surveillance...) sera facturée à l'utilisateur du lieu, selon le tarif horaire précisé avant la location.

Majoration week-end et jours fériés : 25 %

Conditions de location

100 personnes maximum sur le rez-de-chaussée, le 1er étage et le 2ème étage.

VANNES, le 1^{er} juin 2016

Pour Le Maire et par délégation,
La Maire-Adjointe,

Christine PENHOÛËT

La présente décision municipale
a été affichée en Mairie le : 01 juin 2016

DELIBERATION

DECISION DU MAIRE

**DEPARTEMENT DU
MORBIHAN**

Le Maire de la Ville de Vannes,

VILLE DE VANNES

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Administration Pôle Animation
Direction Culture

Tarifs 2016 - Médiathèques

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28 mars 2014 prise conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Compétence n° : 2

Vu la délibération du Conseil Municipal du 11 décembre 2015, fixant les tarifs des services publics municipaux,

DECIDE

Annule et Remplace la décision du Maire du 17 décembre 2015

Article 1:

De fixer les tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2016 :

1) Les abonnements :

La carte de base annuelle donne accès au prêt de documents dans l'ensemble des médiathèques de la Ville de Vannes. Sont considérés domiciliés à Vannes, les abonnés qui y acquittent la taxe communale d'habitation.

Cette carte de base annuelle en cours de validité donne également accès gratuitement :

- aux postes Internet situés dans les médiathèques de la Ville de Vannes,
- aux musées de la Ville de Vannes.
- aux ressources numériques en ligne 24/24 proposées sur mediatheque.mairie-vannes.fr

	<u>Vannetais</u>	<u>Non-Vannetais</u>
Plein tarif	27,00 €	44,70 €
Tarif réduit *	16,05 €	28,00 €
- de 18 ans	gratuit	16,65 €
Abonnement découverte (3 mois) non renouvelable	10,05 €	10,05 €
Abonnement tourisme (2 mois)		

* tarif réduit : titulaires des quotients G, H ; comités d'entreprises ; cartes d'invalidité, demandeurs d'emploi ; bénéficiaires du RSA ; étudiants de moins de 25 ans, demandeurs d'asile sur présentation d'un justificatif CADA de domicile et de ressources.

Autres prestations :

- . Collectivités :
 - Organismes dont le siège est à Vannes : 16,05 €
 - Professionnels de l'enfance, organismes et écoles non domiciliés à Vannes : 28,00 €
 - Professionnels de l'enfance, écoles maternelles et primaires Vannetaises : gratuité
- . Abonnement découverte pour les nouveaux résidents Vannetais : gratuité pendant 3 mois.
- . Cadeau gagnable lors d'animations des médiathèques : gratuité d'un abonnement pendant un an.

2) Prêt national et international entre médiathèques :

	PRIX	OBSERVATIONS
Document prêté par la médiathèque de Vannes	8,50 €	Facturation par la médiathèque de Vannes au service documentaire demandeur et frais de réexpédition à la charge de la bibliothèque emprunteuse.
Document emprunté par la médiathèque de Vannes à la demande d'un usager	16,05 €	1- L'usager règle à réception de l'ouvrage ce montant forfaitaire, qui comprend les frais de facturation par la bibliothèque prêteuse et les frais de réexpédition par la médiathèque de Vannes. 2- La médiathèque de Vannes règle, à réception d'une facture, le service prêteur.

3) Pénalités pour retard et facturation de documents non restitués ou abîmés

Première pénalité	1,60 €
Deuxième pénalité	3,20 €
Troisième pénalité	4,80 €

- l'emprunteur ne rend pas le document :

➤ 4,80 € + prix d'achat du document neuf

- pour les documents épuisés, forfait de :

Livres pour enfants, revues, bandes dessinées	8,50 €
Livres pour adultes, disques compacts	21,50 €
Vidéogrammes (DVD)	32.40 €

- pour la réparation et le remplacement des matériels, un tarif (correspondant au prix moyen) de :

Liseuse	150 €
Housse de liseuse	30€
Câbles USB/micro USB	40€
Poste informatique	450€
Tablette numérique	300€
Casque d'écoute	30€
Poste d'écoute	100€
Poste de visionnage	300€
Ecrans des postes publics	150€

4) Photocopies et impressions noir et blanc

- Format A4 = 1 unité
- Format A3 = 2 unités

Photocopies pour les particuliers :

Carte 10 unités	1 €
Carte 25 unités	2 €
Copie à l'unité	0,15 €

Photocopies et impressions pour bibliothèques extérieures et centre de documentation :

(prêt entre bibliothèques) :

	Jusqu'à 10	OBSERVATIONS
Photocopies effectuées par la médiathèque de Vannes à la demande d'un service documentaire	3 €	Facturation par la médiathèque de Vannes au service documentaire demandeur
Photocopies effectuées par un service documentaire à la demande d'un usager de la médiathèque de Vannes	3 €	1- L'utilisateur règle à réception des documents ce montant forfaitaire, qui comprend les frais de facturation par la bibliothèque prêteuse 2- La médiathèque de Vannes, règle, à réception d'une facture, le service prêteur

5) Accès Internet et consommables informatiques

. Accès aux postes Internet, pour consultation, pour les personnes non adhérentes à la Médiathèque : 0.50 € la session.

. Remplacement de la carte d'abonnement à partir de la 2ème carte égarée dans l'année, en cas de perte par l'emprunteur : 6,20 €.

VANNES, le 2 juin 2016

Pour Le Maire et par délégation,
La Premier Maire Adjointe,

Christine PENHOÛËT

La présente décision municipale
a été affichée en Mairie le : 02 juin 2016

DELIBERATION

DECISION DU MAIRE

**DEPARTEMENT DU
MORBIHAN**

Le Maire de la Ville de Vannes,

VILLE DE VANNES

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Administration Pôle Animation
Direction Culture

**Musées - Baisse du prix de mise en
vente dans les boutiques**

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28 mars 2014 prise conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Compétence n° : 2

Vu la délibération du conseil Municipal du 20 mai 2016 fixant les tarifs des services publics communaux,

Vu la décision du Maire du 26 mai 2016 détaillant les tarifs pratiqués au service Musées/Patrimoine,

DECIDE

Article 1:

La baisse du prix de mise en vente dans les boutiques des musées :

- d'un jeu de marelle, Belenos, au prix de 7 € TTC au lieu de 12 € TTC,
- d'un jeu de dés, Belenos, au prix de 7 € TTC au lieu de 12 € TTC.

VANNES, le 2 juin 2016

Pour Le Maire et par délégation,
La Maire-Adjointe,

Christine PENHOÛËT

La présente décision municipale
a été affichée en Mairie le : 02 juin 2016

DELIBERATION

DECISION DU MAIRE

DEPARTEMENT DU
MORBIHAN

Le Maire de la Ville de Vannes,

VILLE DE VANNES

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités
Territoriales,

Administration Pôle Animation
Direction Culture

Musées

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28 mars
2014 prise conformément à l'article L2122-22 du Code Général
des Collectivités Territoriales,

Compétence n° : 2

DECIDE

Article 1:

La mise en vente dans les boutiques des musées :

- de la monnaie « 130 ans de l'Hôtel de Ville », au prix de 2 € TTC,
- des ouvrages ARDS :
 - « Mes petites questions Préhistoire », au prix de 8,90 € TTC,
 - « Encyclopédie Moyen Age », au prix de 14,95 € TTC,
 - « Le Néolithique », au prix de 12,70 € TTC,
 - « 100 infos archéo », au prix de 5 € TTC,
 - « Yoga, enfant de la préhistoire », au prix de 6,50 € TTC,
 - « Le mystérieux chevalier », au prix de 5,30 € TTC,
 - « Histoire de l'art », au prix de 14,50 € TTC,
 - « Dessine avec tes mains », au prix de 9,95 € TTC,
 - « Dessine avec tes doigts », au prix de 9,95 € TTC,
 - « Peins avec tes doigts », au prix de 9,50 € TTC.

VANNES, le 2 juin 2016

Pour Le Maire et par délégation,
La Maire-Adjointe,

Christine PENHOÛËT

DELIBERATION

DECISION DU MAIRE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN Le Maire de la Ville de Vannes

VILLE DE VANNES

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

POLE PROXIMITE

**Tarifs sorties familiales été
2016**

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28 mars 2014 prise conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Compétence n° : 2

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 26 juin 2015 fixant les limites d'augmentation des tarifs des services publics communaux qui fonctionnent en année scolaire.

DECIDE

Article unique : de fixer ainsi qu'il suit, les tarifs concernant les sorties familiales de proximité proposées aux familles du quartier pour l'été 2016 (sorties à la journée) :

15 juillet : Vallée des Korrigans
22 juillet : Jardins de Brocéliande
29 juillet : Aquarium du Croisic
5 août : Kingoland
12 août : Croisière sur une Île du Golfe
19 août : Village de Poulfétan
26 août : Ile de Berder et Larmor-Baden

	Adultes et enfants de + 12 ans		Enfants (- de 12 ans)		
	1 ^{ère} Personne	2 ^{ème} Personne	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant et +
A	10 €	10 €	7 €	6,50 €	5 €
B	8 €	7 €	6 €	5,50 €	4 €
C	7 €	6 €	5 €	4,50 €	3,50 €
D	6 €	5 €	4 €	3,50 €	2 €
E	5 €	4 €	3 €	2,50 €	1,50 €
F/G	4 €	3 €	2 €	1,50 €	1 €
H	3 €	2 €	1,5 €	1 €	0,50 €

VANNES, le 6 juin 2016

Pour Le Maire,
Premier Maire Adjoint,

Lucien JAFFRE

La présente décision municipale
a été affichée en Mairie le :

DELIBERATION

DECISION DU MAIRE

**DEPARTEMENT DU
MORBIHAN**

Le Maire de la Ville de Vannes

VILLE DE VANNES

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités
Territoriales

Administration Pôle Animation
Direction Evènementiel

Salon du livre en Bretagne

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28 mars 2014
prise conformément à l'article L2122-22 du Code Général des
Collectivités Territoriales

Compétence n° : 2

Vu la réunion de la municipalité en date du 13 mai 2016 fixant la
participation des libraires au Salon du Livre 2016,

DECIDE

Article Unique :

Que pour le Salon du Livre en Bretagne, organisé les 10, 11 et 12 juin 2016 dans les jardins des Remparts de Vannes, il y a lieu d'appliquer aux libraires suivants :

- CHEMINANT, Vannes
- JARDIN DES BULLES, Vannes
- LENN HA DILENN, Vannes
- L'ARCHIPEL DES MOTS, Vannes

Une participation de 6 % du chiffre d'affaires réalisé sur le Salon.

VANNES, le 8 juin 2016

Pour Le Maire,
Premier Maire Adjoint,

Lucien JAFFRE

DELIBERATION

DECISION DU MAIRE

DEPARTEMENT DU
 MORBIHAN

Le Maire de la Ville de Vannes

VILLE DE VANNES

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Systèmes d'Information

Tarifs médiacap

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28 mars 2014 prise conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Compétence n° : 2

Vu la délibération du Conseil Municipal du 11 décembre 2015 fixant les tarifs des services publics communaux,

DECIDE

Article 1:

D'appliquer les tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2016 :

1- MEDIACAP - Tarifs "Activités Entreprises et Organismes"

		<i>Les prix sont HT</i>		
		Heure	½ journée	journée
Salle de réunion	Location pour tout usage	40.87 €	112.34 €	204.21 €
Animation de session	L'heure	30,64€		

2 – MEDIACAP - Tarifs des prestations Grand Public

Accompagnement Médiacap	Tarifs 2013 (base)	Non vannetais							H et étudiants
		25%	A 20%	B 15%	C 10%	D - E - F 0%	G -20%		
Ateliers de découverte	Gratuit								
Assistance personnalisée	L'heure	12,29 €	15,93 €	14,74 €	14,13 €	13,52 €	12,29 €	9,83 €	6,14 €
Ateliers d'initiation	L'atelier	8,43 €	10,92 €	10,11 €	9,69 €	9,27 €	8,43 €	6,74 €	4,21 €
	Les 5 ateliers	34,20 €	44,33 €	41,04 €	39,33 €	37,62 €	34,20 €	27,36 €	17,10 €
	Les 10 ateliers	62,29 €	80,73 €	74,74 €	71,63 €	68,51 €	62,29 €	49,83 €	31,14 €

Consommables et Services

Tarifs

Disquette de données	0,50 €
CD-rom de données	1,00 €
DVD-rom de données	3,00 €
Impression	0,15 €
Impression graphique (photo, illustration...)	0,35 €
Forfait - Transfert sur DVD Vidéo	31,00 €

Les membres d'associations sont facturés au tarif de base lorsque les prestations ont lieu à la Maison des Associations.

Le Maire et le comptable du Trésor Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision,

VANNES, le 11 décembre 2015

Pour Le Maire,
Premier Maire Adjoint,

Lucien JAFFRE

La présente décision municipale
a été affichée en Mairie le : 11 décembre 2015

DELIBERATION

DECISION DU MAIRE

**DEPARTEMENT DU
MORBIHAN**

Le Maire de la Ville de Vannes,

VILLE DE VANNES

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Administration Pôle Animation
Direction Evènementiel

Jazz en ville

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28 mars 2014 prise conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Compétence n° : 2

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 11 décembre 2015 portant sur les tarifs 2016 des services publics communaux,

DECIDE

Article 1:

Que dans le cadre de la manifestation « Jazz en ville », le montant des frais pédagogiques pour les participants au stage de création musicale, organisé du dimanche 24 au mardi 26 juillet 2016 au Conservatoire à Rayonnement Départemental, s'élèverait à 30 € par personne.

Cette participation permettant l'organisation d'un orchestre éphémère sera versée au moment de l'inscription et pourrait faire l'objet d'un remboursement en cas d'annulation du stage due à un nombre insuffisant de participant ne permettant pas la constitution d'un orchestre.

VANNES, le 10 juin 2016

Pour Le Maire et par délégation,
Le Premier Maire Adjoint,

Lucien JAFFRERÉ

La présente décision municipale
a été affichée en Mairie le : 10 juin 2016

DELIBERATION

DECISION DU MAIRE

**DEPARTEMENT DU
MORBIHAN**

Le Maire de la Ville de Vannes,

VILLE DE VANNES

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Administration Pôle Animation
Direction Evènementiel

**Prix - Festival Photo de Mer du 1er
avril au 1er mai 2016**

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28 mars 2014, donnant pouvoir au Maire pour l'attribution et la répartition du montant des prix aux lauréats des concours,

Compétence n° : 2

DECIDE

Article 1 :

D'attribuer le prix de 700 € au lauréat du concours amateur « Giboire », organisé par la Ville de Vannes, dans le cadre du Festival Photo de Mer 2016.

Article 2 :

D'attribuer le prix de 200 € au lauréat du concours amateur « Jeune Giboire », organisé par la Ville de Vannes, dans le cadre du Festival Photo de Mer 2016.

VANNES, le 10 juin 2016

Pour Le Maire et par délégation,
Le Premier Maire Adjoint,

Lucien JAFFRE

La présente décision municipale
a été affichée en Mairie le : 10 juin 2016

DELIBERATION

DECISION DU MAIRE

**DEPARTEMENT DU
MORBIHAN**

Le Maire de la Ville de Vannes

VILLE DE VANNES

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

POLE PROXIMITE

Tarifs sortie familiale Branféré

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28 mars 2014 prise conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Compétence n° : 2

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 26 juin 2015 fixant les limites d'augmentation des tarifs des services publics communaux qui fonctionnent en année scolaire.

DECIDE

Article unique : de fixer ainsi qu'il suit, les tarifs de la sortie familiale organisée par les maisons de quartiers de Rohan et de La Madeleine, le samedi 23 juillet 2016 au parc de Branféré à Le Guerno :

Coût du transport :	269,50 €
Coût des entrées :	499,50 €
Coût Total :	769,00 €
Coût unitaire arrondi (base de 50 personnes) :	16 €

Grille tarifaire

Quotient familial	Adultes	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant
A	16 €	15 €	14 €	13 €
B	15 €	14 €	13 €	12 €
C	14 €	13 €	12 €	11 €
D	13 €	12 €	11 €	10 €
E	11 €	10 €	9 €	8 €
F	10 €	9 €	8 €	7 €
G	9 €	8 €	7 €	6 €
H	8 €	7 €	6 €	5 €

VANNES, le 17 juin 2016

Pour Le Maire,
Premier Maire Adjoint,

Lucien JAFFRE

La présente décision municipale
a été affichée en Mairie le : 17 juin 2016

Mot du Maire de la séance du 20 mai 2016

M. ROBO

Bon été, bonne vacances, bon jazz.

Ont signé les membres présents :

M. ROBO		Mme LE PAPE	
M. JAFFRE		M. FAYET	
M. ARS		Mme SCHMID	
Mme BAKHTOUS		Mme DELATTRE	
Mme CORRE		Mme LETIEMBRE	
Mme DUCLOUX		M. D'ABOVILLE	
Mme LE BERRIGAUD		M. HUGÉ	
M. LE BODO		M. LE BRUN	
M. LE COUVIOUR		M. GICQUEL	
Mme LE DIRACH		Mme LE TUTOUR	
Mme MONNET		Mme ALIX	
Mme PENHOUET		M. MORIN	
M. SAUVET		M. LE GUERNEVE	
M. THEPAUT		Mme BARBAROT	
Mme LE QUINTREC		Mme RAKOTONIRINA	
M. GILLET		M. POIRIER	
M. MAHE O'CHINAL		M. LE MOIGNE	
Mme RIBES		M. FAUVIN	
Mme BAROIN		M. UZENAT	
M. BELLEGO		M. RANC	
M. AUGER		M. IRAGNE	
Mme JEHANNO		M. LE QUINTREC	
Mme BODIGUEL			